



**HAL**  
open science

## Etude d'une généalogie, la famille de Moutte Jean François, cabaretier à Saint Cyr sur Mer, Var, France

Agnès Castaldi

► **To cite this version:**

Agnès Castaldi. Etude d'une généalogie, la famille de Moutte Jean François, cabaretier à Saint Cyr sur Mer, Var, France. Histoire. 2021. dumas-04080929

**HAL Id: dumas-04080929**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04080929>**

Submitted on 25 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



## **MEMOIRE**

**Etude d'une généalogie, la famille de Moutte Jean François,  
cabaretier à Saint Cyr sur Mer, Var, France**

**Castaldi Agnès**

**DIPLOME UNIVERSITAIRE GENEALOGIE ET HISTOIRE DES  
FAMILLES EN PRESENTIEL 2021**

**Directeur de recherche Monsieur Stéphane Cosson**

*« Je, soussignée Castaldi Agnès certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiées et placées entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou en partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »*

A mon grand-père François-Paul Castaldi, 1924-2021.

# TABLE DES MATIERES

## INTRODUCTION

- I. LE COUPLE *DE CUJUS*, JEAN FRANÇOIS MOUTTE ET NAZARINE ELISABETH DECUGIS, CABARETIER À SAINT-CYR
  - A. Présentation de la recherche
  - B. Saint-cyr, une commune récente
  - C. Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis
    1. Le mariage
    2. Jean-François Moutte
    3. Nazarine Elisabeth Décugis
  
- II. LES ASCENDANTS DE JEAN-FRANÇOIS MOUTTE ET DE NAZARINE ELISABETH DECUGIS, CULTIVATEURS ET ARTISANS A LA CADIÈRE
  - A. Présentation de la recherche
  - B. San Cérés, SAINT-CYR, hameau de La cadrière
  - C. Présentation des ascendants, des parents aux arrières grands-parents et de leurs collatéraux
    1. Les ascendants et collatéraux de Jean-François Moutte
      - a. Pierre Antoine Moutte et Marie Reine Trotobas, les parents de Jean-François Moutte, et ses colatéraux
      - b. Les grands-parents de Jean-François Moutte et leurs enfants :
        - Pierre Antoine Moutte et Thérèse Rouden et leurs enfants
        - Guillaume Trotobas et Marguerite Cauvin et leurs enfants
      - c. Les arrières grands-parents de Jean-François Moutte et leurs enfants :
        - Joseph Moutte et Madeleine Gamel et leurs enfants
        - François Rouden et Anne Gavary et leurs enfants
        - André Trotobas et Thérèse Ducros et leurs enfants
        - André Cauvin et Marie Nicolas et leurs enfants
    2. Les ascendants de Nazarine Elisabeth Décugis
      - a. Jean-Baptiste Décugis et Marie Magdeleine Sophie Didier, les parents de Nazarine Elisabeth décugis.
      - b. Les grands-parents de Nazarine :
        - Jean François Décugis et Marie Augustine Laget
        - Jean-Baptiste Ange Didier et Madeleine Etienne
      - c. Les arrières grands-parents de Nazarine Elisabeth Décugis

- Jean Jacques Décugis et Gabrielle Massel
- Jean Laget et Marguerite Giraud
- Michel Didier et Marie-Anne Prevost
- Jean Joseph Etienne et Marie Françoise Blanc

### III. LES DESCENDANTS DE JEAN-FRANÇOIS MOUTTE ET NAZARINE ELISABETH DECUGIS

- A. Présentation de la recherche
- B. Saint-Cyr-sur-Mer, une commune en développement
- C. Présentation des descendants, enfants et petits-enfants du couple
  - 1. Jean-Baptiste Moutte, son épouse Alix Rossoline Reygnier, ses enfants Antoinette Elisabeth Moutte et Joseph Roger Moutte
  - 2. Marie Victoire Elisabeth, son époux Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, ses enfants, Augustine Françoise Revest et Claire Juliette Joséphine Revest
  - 3. Edouard Etienne Moutte

### CONCLUSION

### BIBLIOGRAPHIE

### ANNEXES

Annexe 1 : Plan cadastral du village de Saint-Cyr

Annexe 2 : Transcription arrêté préfectoral sous-préfecture de Toulon, 25 mai 1829

Annexe 3 : Courriel de demande de consultation des archives municipales

Annexe 4 : Courriel de demande de fiche matricule de Pierre Antoine Moutte (1735-?) au SHD de Toulon

Annexe 5 : Réponse à la demande de copie intégrale de l'acte de décès de Marie Victoire Elisabeth Moutte

Annexe 6 : Arbre généalogique de la famille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis

## INTRODUCTION

La généalogie, dans son sens de liste des membres d'une famille liées par des liens de filiation, constituant ce mémoire, est réalisée dans le cadre du Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des familles de l'Université de Nîmes. Elle a pour objectif d'étudier un couple marié entre 1833 et 1842, ses ascendants et leurs collatéraux sur trois générations<sup>1</sup> ainsi que ses descendants sur deux générations<sup>2</sup>. Cependant, les contraintes du temps, des cours et de mon travail ainsi que les difficultés liées au contexte sanitaire n'ont permis de ne réaliser qu'une des branches des ascendants, la branche agnatique, la deuxième branche, celle de Nazarine Elisabeth Décugis étant simplement structurée et dénommée grâce aux actes de mariage. L'histoire de la famille, développée à partir de sources d'archives, est remise dans son contexte historique et géographique afin de rendre tout l'intérêt de cette recherche. En effet, l'objectif de la généalogie comme matière, outre les intérêts de recherche personnels, est de donner une approche au plus près de la vie passée.

Le couple choisit, Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis, trouvé dans la généalogie d'affins de ma famille, s'est marié en 1838<sup>3</sup> à Saint-Cyr-en-Provence<sup>4</sup>, actuellement Saint-Cyr-sur-Mer. Les critères de ce choix sont multiples, la date du mariage, la proximité géographique de la commune du mariage afin de faciliter les recherches ainsi que l'inexistence d'une généalogie de ce couple. En effet, débutante en généalogie, mon objectif était de réaliser *ex nihilo* une généalogie. Le nom de Moutte, essentiellement porté du Vaucluse jusqu'à la Côte d'Azur, dans le Sud-Est de la France, est un dérivé provençal du nom Motte, nom topographique signifiant levée de terre ou pitons rocheux.

L'étude a porté sur une période qui court de 1680<sup>5</sup>, date de l'acte le plus ancien à 1947<sup>6</sup>, date de l'acte le plus récent. Elle permet de parcourir la vie sous l'Ancien Régime, le passage délicat de la Révolution, les développements du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour finir au XX<sup>ème</sup> siècle au début de la phase de reconstruction post-seconde Guerre Mondiale. Ainsi, grâce à cette étude, nous allons passer du règne de Louis XIV, roi de France de 1643 à 1717, et du régime politique de l'absolutisme à la démocratie sous la IV<sup>ème</sup> République, proclamée le 27 octobre 1946. Les cadres régissant la vie des français vont donc fortement évoluer sur la période chronologique de l'étude, avec des changements politiques, économiques et sociaux très importants. La généalogie donne tout le loisir de voir sous loupe les effets des progrès scientifiques, techniques, médicaux que nos ancêtres ont connus et leurs impacts de la vie quotidienne des français. Cette évolution est très visible dans les sources à la disposition du

---

<sup>1</sup> La troisième génération d'ascendants représente les arrière grands-parents.

<sup>2</sup> La seconde génération des descendants représente les petits-enfants.

<sup>3</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1 pg. 241.

<sup>4</sup> Saint-Cyr-sur-Mer a connu plusieurs noms différents dont l'évolution sera développée dans le corps du mémoire. De 1838 à 1907, la commune s'appelait Saint-Cyr-en-Provence.

<sup>5</sup> Acte de naissance d'André Trotobas, Archives Départementales du Var, 7 E 29/8, pg. 247.

<sup>6</sup> Acte de décès de Claire Julie Joséphine Revest, Archives Départementales du Var, 3 Q 1072, pg. 156.

chercheur. Ainsi, nous approchons de très près les notions de transition démographique et de mortalités infantiles et juvéniles dans le milieu rural et paysan.

La vie du couple étudié, et plus généralement du passé, est possible grâce aux sources historiques, notamment dans les archives publiques et privées. Dans ce cadre, la différence entre l'Epoque Moderne avec son début d'administration et d'uniformité des lois et des règles, et l'organisation post-révolutionnaire, a un fort impact sur les informations trouvées. En effet, l'anonymat du milieu paysan et cultivateur possédant quelques terres mais n'occupant pas de fonctions particulières, milieu très peu représentée dans les sources, est plus facilement dépassable dans le contexte d'une administration structurée et d'un Etat aux lois unifiées.

Le dernier cadre de cette étude généalogique relève de ses lieux géographiques, Saint-Cyr-sur-Mer et La Cadière D'azur, toutes deux dans le département du Var. En effet, l'évolution connue par Saint-Cyr-sur-Mer, qui passe du statut de hameau de La Cadière d'Azur à celui de commune nous amène à travailler sur les deux communes.

Ce mémoire donne à voir l'évolution d'une famille dans le cadre du développement d'une commune rurale selon un plan en trois parties. Dans une première partie, nous traiterons du couple de *de cujus*, avec une explication des investigations réalisées, Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis, remis dans son contexte historique et géographique. Dans une seconde partie, nous traiterons de leurs ascendants et des collatéraux, avec une présentation des recherches et avec une mise en perspective dans le contexte historique et géographique. Enfin, dans la troisième partie, nous verrons les descendants du couple étudié et le travail de recherche effectué, dans les cadres historiques et géographiques qui les entourent afin de finir l'exposé avec les actes les plus proches de la période actuelle.



## PARTIE I. LE COUPLE DE *DE CUJUS*, JEAN-FRANÇOIS MOUTTE ET NAZARINE ELISABETH DECUGIS, CABARETIER A SAINT-CYR



Potographie de Saint-Cyr-sur-Mer, Place Portalis, datant fin du XIX<sup>ème</sup> siècle début du XX<sup>ème</sup> siècle.<sup>7</sup>

### A. Présentation de la recherche

L'étude généalogique de ce mémoire a commencé par une recherche de l'acte de mariage<sup>8</sup>, daté du 4 septembre 1838 à Saint-Cyr-sur-Mer du couple formé par Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis. Cet acte a permis de recueillir les informations indispensables pour la poursuite des recherches, les dates de leurs naissances respectives. Les investigations se sont poursuivies avec la consultation des registres d'état civil de la commune de la Cadière, commune mère du hameau de Saint-Cyr afin de récupérer les actes de naissance<sup>9</sup>, puis de la même manière, l'acte de décès de Nazarine Elisabeth Décugis<sup>10</sup> à lui-même était retrouvé.

<sup>7</sup> La photographie ne représente pas le cabaret de Jean-François Moutte.

<sup>8</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil Saint-Cyr-sur-Mer 1833-1842, 2 MI EC 2767R1, pg. 241.

<sup>9</sup> Acte de naissance de Jean-François Moutte, Archives Départementales du Var, Registre d'état civil de La Cadière d'Azur 1800-1803, 7E29/17, pg. 7, acte de naissance de Nazarine Elisabeth Décugis, Archives Départementales du Var, Registre d'état civil de La Cadière d'Azur, 1812-1822, 7E29/22, pg. 293.

<sup>10</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil 1878-1882, 2 MI EC 2774R1, pg. 179.

La difficulté a concerné la date du décès de Jean-François Moutte<sup>11</sup>. Celle-ci a été découverte après un processus assez long basé sur les informations récoltées dans l'acte de décès de Nazarine Elisabeth Décugis, veuve à son décès en 1881<sup>12</sup>, sur l'étude des recensements de la population de Saint-Cyr-sur-Mer allant de leur mariage à 1861<sup>13</sup> puis de 1872<sup>14</sup>, date à laquelle Nazarine Elisabeth Décugis est donnée comme veuve. Cette recherche s'est heurtée à un problème de numérisation du recensement de 1866<sup>15</sup>. Cette recherche a été possible grâce à la connaissance de l'adresse d'habitation et du café. Avec une fourchette de date réduite entre 1861 et 1881, et après avoir consulté les matrices des propriétés bâties et non bâties<sup>16</sup> afin de préciser l'axe de la recherche aux alentours de 1870, la consultation dans le fond du Contrôle des actes et enregistrement et l'utilisation des Tables de successions et absences<sup>17</sup> a permis le déblocage du premier nœud généalogique rencontré.

Les dates de vie et de mort trouvées, les recherches effectuées ont pour objectifs de mettre en lumière la vie de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis avec des recherches dans les fonds de Contrôle des actes et enregistrement sur les Tables des contrats de mariages et les Tables des testaments ainsi que dans les Tables de successions et absences. L'autre axe de recherche pour rendre vivante leur histoire s'est concentré sur la recherche d'information concernant le cabaret. Ces recherches m'ont conduit à prendre contact avec l'actuelle propriétaire du café, descendante de la famille, avec l'espoir de trouver des documents ou des photographies. Cependant, ce contact n'a donné aucune information utile. Dans le même but, j'ai effectué un travail de recherche en archive avec l'aide des archivistes des Archives Départementales du Var<sup>18</sup>, là aussi sans réponse car bloqué. Ce blocage résulte de l'absence de document découvert traçant les taxes versées par le cabaret, relevant de sa vie comptable et actant sa création et son autorisation. En effet, la commune de Saint-Cyr-sur-Mer a versé très peu de leurs archives communales aux Archives Départementales. Cette situation m'a amené à entrer en contact avec la mairie. Cependant, ce contact, une demande par courriel<sup>19</sup>, n'a pas donné de suite et aucune réponse, positives ou négatives, à ma demande ne m'a été donnée. En plus de ces différentes recherches sur des sources, la consultation d'ouvrages spécialisés sur le sujet a été faite.

De plus, l'impossibilité d'accès aux archives communales de Saint-Cyr-sur-Mer a aussi restreint les recherches sur la commune de Saint-Cyr-sur-Mer aux informations trouvées sur

---

<sup>11</sup> Archives Départementales des Bouches du Rhône, Registre d'état civil, La Ciotat, 1870, 201 E 4952, pg. 8.

<sup>12</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1878-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2774R1, pg. 179.

<sup>13</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de 1841, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg. 2 ; Recensement de 1846, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg. 2 ; Recensement de 1851, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg. 3 ; Recensement de 1856, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg. 2 ; Recensement de la population 1861, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg. 2.

<sup>14</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1872, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244, pg. 10.

<sup>15</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1866, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244.

<sup>16</sup> Archives Départementales du Var, Matrice des propriétés bâties et non bâties, Saint-Cyr-sur-Mer 1831-1914, pg. 276.

<sup>17</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Saint-Cyr-sur-Mer, Tables des successions et absences 1864-1875, 3 Q 1067, pg. 146.

<sup>18</sup> Les recherches se sont concentrées sur les archives en possession des Archives Départementales, dans le fond des archives communales de Saint-Cyr-sur-Mer et dans le fond des archives de la préfecture.

<sup>19</sup> Annexe 3 : mail envoyé à la mairie de Saint-Cyr-sur-Mer.

le site de la commune et aux documents disponibles dans les archives nationales, comme les Bulletins de lois<sup>20</sup> ou les journaux officiels, dans les archives de presses, notamment avec RétroNew<sup>21</sup> ainsi que dans divers autres documents<sup>22</sup>. Ces recherches se sont avérées très compliquées, notamment à cause du classement des lois et des décrets dans les bulletins de lois, inexistant. De plus, des recherches dans les archives préfectorales ont donné des traces, en négatifs, de l'Ordonnance du 6 juillet 1825. Cette recherche avait pour objectif de mettre en parallèle le développement économique et démographique de Saint-Cyr autour d'une documentation sourçant son évolution. La demande de consultation des archives municipales concernait l'ordonnance du 6 juillet 1825<sup>23</sup>, les délibérations communales actant l'érection de Saint-Cyr comme commune, les améliorations réalisées dans le village (construction ou agrandissement de la mairie, aménagement de la place et de son changement de nom, aménagements et améliorations divers), la construction et l'ouverture de l'école communale mais aussi les actions à but économique comme la création d'une coopérative viticole. Elle avait aussi pour objectif de mettre en évidence le développement du quartier de La Gare, celle-ci étant un facteur central du dynamisme de Saint-Cyr avec la demande des actes relatant le processus de construction de celle-ci et des bâtiments composant le quartier de La Gare.

## B. Saint-Cyr, une commune récente



Armoirie de Saint-Cyr-sur-Mer :

D'argent à la barque tarée de 2/3 d'or bordée de gueules, à la proue ornée d'une tête de taureau du même, habillée d'une voile aussi de gueules chargée de deux pals de champ et à six rames de sable voguant sur une mer d'azur chagée de trois burèles ondées aussi d'argent.

<sup>20</sup> *Bulletin des lois de la monarchie française*, année 1825 et 1826, Gallica.bnf.fr ; *Supplément des Bulletins de lois de la monarchie française*, année 1825 et 1826, Gallica.bnf.fr.

<sup>21</sup> RetroNews.fr, site de presse de la BnF.

<sup>22</sup> Kosciakiewicz A-N, *Mémoire sur l'épidémie de grippe qui régna en 1837 dans la commune de Saint-Cyr (Var)*, Lyon, 1840, Gallica.bnf.fr.

<sup>23</sup> Ordonnance d'érection de Saint-Cyr en commune et de son détachement de La Cadière d'Azur. Site de la mairie de Saint-Cyr-sur-Mer, saintcyrsumer.fr

Saint-Cyr-sur-mer se nomme ainsi en référence au saint martyr Saint Cyr<sup>24</sup>. Saint Cyr et sa mère saint Julitte<sup>25</sup> sont tués à Tarse, en Cilicie, dans l'actuelle Turquie, vers 304 après Jésus Christ. Selon la légende<sup>26</sup> Saint Cyr, âgé de trois ou quatre ans à sa mort, serait l'un des martyrs et des saints les plus jeunes de l'Eglise Catholique. Le hameau de Saint-Cyr, dépendant dès le X<sup>ème</sup> siècle de La Cadière, a longtemps été appelé San Céris, dans sa forme provençale<sup>27</sup>. San Céris est situé à 6 km de La Cadière, légèrement en retrait du littoral. En effet, le hameau de Saint-Cyr, situé dans les terres, a une activité économique agricole, tournée vers de la culture des vignes, des oliviers mais aussi des cultures maraîchères et fruitières. Néanmoins, le hameau est accompagné de deux autres hameaux plus petits, installés sur la mer Méditerranée, autour de petits ports de pêcheurs, Les Lecques et La Madrague<sup>28</sup>.

En 1838, date du mariage, Saint-Cyr-sur-Mer, qui s'appelait Saint-Cyr-en-Provence, était une commune récente, détachées de la commune de La Cadière d'Azur le 6 Juillet 1825<sup>29</sup> par une loi de Charles X<sup>30</sup>, roi de France de 1824 à 1830 sous le régime de la Restauration de 1814 à 1830. Ainsi, la commune de Saint-Cyr-sur-Mer se condond avec celle de La Cadière. L'ensemble des actes de la vie civile ou religieuse sont à rechercher, avant cette date, dans les documents de celle-ci. A son détachement en 1825, sur la demande des habitants du hameau<sup>31</sup>. Saint-Cyr était une commune de 2100 ha et de 1300 habitants répartis dans le hameau principal de Saint-Cyr, autour de l'Eglise<sup>32</sup>, composée de 53 habitations, ainsi que dans les hameaux des Lescques<sup>33</sup> et de La Madrague. L'administration de la préfecture gérant cette séparation, un arrêté<sup>34</sup> préfectoral de la sous-préfecture de Toulon a été découvert dans ses archives. Il réglait les indemnités du contrôleur chargé d'effectuer la séparation territoriale des deux communes<sup>35</sup>. Le cadastre de 1830<sup>36</sup> est assez représentatif du hameau lors de son érection comme commune. Lors du recensement de 1836<sup>37</sup>, le village de Saint-Cyr compte 1687 habitants. Le hameau était donc de taille importante, ce qui expliquerait la volonté de ses habitants à avoir une entité administrative indépendante. Les archives de la préfectures montrent bien le cheminement des deux futures communes dans la délimitation de leur

---

<sup>24</sup> Saint Cyr est aussi connu sous le nom de Cyr de Tarse.

<sup>25</sup> Saint Julitte est aussi orthographiée Saint Juliette.

<sup>26</sup> *Vie de Saint Cyr, Acta Sanctorum*, 1643-1925, Gallica.Bnf.fr. Ce recueil de vies des saints catholiques a été publié selon l'ordre des fêtes de ceux-ci dans l'année et le calendrier liturgiques de l'Eglise catholique. Les vies saintes sont accompagnées d'un examen critique des textes. La publication de ces recueils est arrêtée en 1925 avec le premier tome du mois de novembre. La fête de Saint Cyr et de Sainte Julitte est célébrée le 16 juin.

<sup>27</sup> AD-83 3 E 10427, ligne 7.

<sup>28</sup> La consultation des registres paroissiaux et des registres d'état civil montre bien cette réalité économique.

<sup>29</sup> Archives Départementales du Var, Outils pour la recherche, Détachement et suppression de commune.

<sup>30</sup> La notice communale de Cassini, <http://cassini.ehess.fr>.

<sup>31</sup> Archives Départementales du Var, Fonds de la préfecture, sous-préfecture de Toulon, arrêté du 3 janvier 1826, 3Z18, lg. 8 et 9.

<sup>32</sup> Notice de documents traitant de l'Eglise et de la paroisse Saint-Cyr-Sainte-Julitte, datant de 1725, data.bnf.fr.

<sup>33</sup> Les Lecques comptaient trente-trois habitations et La Madrague huit habitations. Site de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, [saintcyr-surmer.fr](http://saintcyr-surmer.fr).

<sup>34</sup> Archives Départementales du Var, Fonds de la préfecture, sous-préfecture de Toulon, arrêté du 3 janvier 1826, 3 Z 18.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Annexe 1, Partie du village, AD\_112\_04, section A, feuillet 3.

<sup>37</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population, 1836, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/243, pg 1.

territoire et les problématiques liées et découlant de cette séparation. Ainsi, en 1829, deux arrêtés préfectoraux, traitant de la même demande émanant du maire de La Cadière, montrent l'épineux travail de réorganisation du territoire des communes de Saint-Cyr et de La Cadière<sup>38</sup>. Le maire de La Cadière demandait un inventaire des biens communaux de chacune des deux communes puis à faire procéder aux droits et dédommagement définis en cas de changement de territoire administratif de ces biens<sup>39</sup>. Les activités économiques étaient liées à la culture des vignes, des oliviers et des cultures maraîchères. Ainsi, la communauté qui constituait le hameau puis la commune appartenait à la société paysanne. Cependant, il est important de remarquer que les cultures spécifiques comme la viticulture et l'oléiculture<sup>40</sup> pouvaient avoir un réel intérêt économique. Cela pourrait expliquer le développement de Saint-Cyr et les nombreuses habitations qui en constituaient le noyau.

Durant la vie de Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis, la commune va se développer. Un quartier, celui de la gare, va se développer. La commune va s'agrandir le long de la voie qui prolonge la rue centrale et mène jusqu'à la gare. De plus, l'église de la commune, érigé en 1725 sous l'autorité de la paroisse de La Cadière, est devenu une paroisse indépendante en 1808<sup>41</sup>. Enfin, il est important de remarquer que des personnages de première importance ont eu leur histoire liée à la commune de Saint-Cyr. Ainsi, la place Portalis a été un hommage à Jean-Etienne-Marie de Portalis, 1746-1807, né au Beausset. Il est connu pour être l'un des principaux rédacteurs du Code civil de 1804.

---

<sup>38</sup> Archives Départementales du Var, arrêtés préfectoraux de la sous-préfecture de Toulon, fonds de la sous-préfecture de Toulon, datés du 25 mai 1829 et du 31 juillet 1829, 3 Z 45.

<sup>39</sup> Annexe 2 Transcription arrêté préfectoral du 25 mai 1829, AD-83 3Z 45.

<sup>40</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Registre de mutation par décès, acte en date du 1<sup>er</sup> août 1870, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 13/30, acte 15, folio 7. Dans les biens de la succession de Jean-François Moutte se trouve des terres agricoles avec des cultures de raisins, d'olives et de fruits.

<sup>41</sup> Site de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, [saintcyrsumer.fr](http://saintcyrsumer.fr).

## C. Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis, le couple de de *cujus*

### 1. Le mariage

Mairie de St Cyr ABRONDISSEMENT de Toulon

Du quatre septembre an mil huit cent trente-huit, à sept heures du matin.

ACTE DE MARIAGE du sieur Jean François Moutte veuf de Marie Pascale Cavin  
 Agé de trente neuf ans, né à La Cadieu département  
 d'Oran le trois du mois d'octobre mil  
 huit cent profession de Cabaretier domicilié  
 à St Cyr département d'Oran fils majeur de feu Pierre  
 Antoine Moutte veuf profession de tailleur d'habits domicilié  
 à La Cadieu département d'Oran et de feu Marie  
 Anne Trotobus.

N° 14

Moutte  
Jean-François  
et  
Nazarine  
Elisabeth  
Décugis

Et de Demoiselle Nazarine Elisabeth Décugis  
 Agée de vingt ans, née à La Cadieu département d'Oran  
 le huit du mois de juillet mil huit cent trente-huit domiciliée  
 à St Cyr département d'Oran fille majeure de  
 sieur Jean Baptiste Décugis profession de charcutier  
 domicilié à St Cyr département d'Oran  
 et de feu Marguerite Sophie Didier.

Les actes préliminaires sont 1° les publications du présent mariage  
 faites en cette commune les Dimanches vingt deux et vingt trois  
 juillet dernier sans qu'il ait été signifié aucun empêchement  
 ni opposition 2° les extraits des actes de naissance des futurs époux  
 3° les actes de décès des père et mère des futurs époux et de leur  
 mère de la future épouse les deux derniers extraits insérés dans les  
 registres de l'état civil de cette commune 4° le consentement  
 du père en présence de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi  
 que du Chapitre VI du titre V, livre 1° du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits  
 et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Nazarine Elisabeth  
 Décugis et l'autre Jean François Moutte

En présence de sieur Jean Louis Gairaud domicilié à St Cyr  
 département d'Oran âgé de quarante ans, profession de bûcheron  
 De sieur Jean Baptiste Dener domicilié à St Cyr  
 département d'Oran âgé de trente ans, profession de charbon  
 De sieur Jean Baptiste Cavin domicilié à St Cyr  
 département d'Oran âgé de septante ans, profession d'ancien cultivateur  
 Et de sieur Severin Ventre domicilié à St Cyr  
 département d'Oran âgé de quarante ans, profession de charcutier

Après quoi, moi Marius Crepin Juge Mair de la commune de St Cyr  
 faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites  
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publi-  
 quement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par  
 l'époux et les quatre témoins, l'épouse et son père ayant déclaré  
 n'aucun empêchement.

Jean François Moutte Gairaud  
 Jean Baptiste Dener Ventre  
 Jean Baptiste Cavin Severin  
 Marius Crepin

Acte de mariage de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis, daté du 4 septembre 1838<sup>42</sup>, Saint-Cyr-sur-Mer.

<sup>42</sup> AD-83 2 MI EC 2767R1, pg. 241.

Transcription de l'acte de mariage :

En marge, mention marginale

Acte 14 Moutte Jean-François et Nazarine Elisabeth Décugis

- 1 Mairie de Saint-Cyr Arrondissement de Toulon
- 2 Du 4 septembre an mil huit cent trente-huit, à sept heures du matin
- 3 acte de mariage de monsieur Jean-François Moutte veuf de Marie Pascale Cauvin
- 4 âgé de trente-neuf ans, né à La Cadière, département
- 5 du Var le trois du mois d'octobre mil huit cent, profession de cabaretier domicilié
- 6 à Saint-Cyr, département du Var, fils majeur de feu Pierre
- 7 Antoine Moutte, vivant profession de tailleur d'habits domicilié
- 8 à La Cadière, département du Var et de feu Marie
- 9 Reine Trotobas.
- 10 Et de Nazarine Elisabeth Décugis
- 11 âgée de vingt ans, née à La Cadière, département du Var
- 12 le huit du mois de juillet mil huit cent dix-huit domiciliée
- 13 à Saint-Cyr, fille mineure de
- 14 monsieur Jean-Baptiste Décugis, profession de charretier
- 15 domicilié à Saint Cyr, département du Var
- 16 et de feu Magdeleine Joséphine Didier.
- 17 Les actes préliminaires sont 1° les publications du présent mariage
- 18 faites en cette commune les dimanches vingt-deux et vingt-neuf
- 19 juillet dernier sans qu'il ait été signifié aucun empêchement
- 20 ni opposition. 2° Les extraits des actes de naissances des futurs époux.
- 22 3° Les actes de décès des père et mère du futur époux et de
- 23 la mère de la future épouse. Les deux derniers actes inscrits
- 24 dans les registres de l'état civil de cette commune. 4° Le consentement
- 25 du père ici présent de la future épouse
- 26 et le tout en forme , de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public
- 27 que le chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code Civil, sur le mariage, concernant les droits

28 et les devoirs respectifs des époux Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Nazarine Elisabeth

29 Décugis et l'autre Jean-François Moutte

30 En présence de sieur François Gaivoard, domicilié à Saint-Cyr

31 département du Var, âgé de quarante ans, profession d'ouvrier boulanger

32 de sieur Jean-Baptiste Bener, domicilié à Saint-Cyr

33 département du Var, âgé de trente ans, profession de charron

34 de sieur Jean-Baptiste Cauvin, domicilié à Saint-Cyr

35 département du Var, âgé de septante-onze ans, profession d'ouvrier dans domaines (?)

36 et de sieur Séverin Ventre, domicilié à Saint-Cyr

37 département du Var, âgé de quarante ans, profession de charretier.

38 Après quoi moi, Marius Crépin Guis, maire de la commune de Saint-Cyr

39 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites

40 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publi-

42 quement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé par moi, par

43 l'époux et les quatre témoins, l'épouse et son père ayant déclaré ne savoir signer de ce requis.

François Moutte

Jean-Baptiste Benet

Gaivoard

Ventre

Jean-Baptiste Cauvin

Marius Crépin Guis

Cet acte de mariage, en plus de donner les dates de naissances des futurs époux, ainsi que des informations utiles pour les recherches sur les ascendants, donne à voir un instantané de l'histoire de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis. En effet, les deux futurs époux avaient une différence d'âge assez importante de dix-huit ans. De plus, le futur époux, Jean-François Moutte, était lui-même veuf de Marie Pascale Cauvin et scellait ce 4 septembre 1838 son second mariage. Les parents de Jean-François Moutte sont décédés ainsi que la mère de Nazarine Elisabeth Décugis. Celle-ci était mineure au moment de son mariage. Celui-ci a été célébré après deux publications de bans légales<sup>43</sup>. L'acte apprend aussi que les deux futurs époux se sont mariés sans contrat de mariage. Ce fait a été confirmé par les

---

<sup>43</sup> Archives Départementales de Var, Saint-Cyr-sur-Mer, Registre d'état civil, 1833-1842, 2 MI EC 2767R1 pg. 230 ; pg. 231.



recherches réalisées dans le fonds de Contrôle des actes et enregistrement, avec la consultation des Tables des mariages<sup>44</sup> aux Archives Départementales du Var. De plus, la consultation des Tables des testaments<sup>45</sup>, ont indiqué l'absence de testament et donation en faveur de l'un ou l'autre des époux. Ainsi, Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis se sont mariés sous le régime de la communauté légale des biens aux meubles et acquêts<sup>46</sup> et leurs successions, selon les informations recueillies, ont suivi les dispositions légales d'une succession *ab intestat* c'est-à-dire sans testament.

Les deux futurs époux étaient d'un niveau de richesses différents, bien que tous deux issus du monde paysan et artisans, comme nous le montre la liste des témoins<sup>47</sup>, de la ligne 30 à 38 du l'acte. En effet, le père de Jean-François Moutte était tailleur d'habits, artisan à la Cadière, probablement au hameau de Saint-Cyr. La mariée était la fille d'un charretier, valet et ouvrier de ferme, travaillant souvent comme salarié dans les domaines viticoles et agricole. Le mariage s'est conclu sans contrat de mariage et donc sans dot.

## 1. Jean-François Moutte

Jean-François Moutte est né le 3 octobre 1800<sup>48</sup>, durant l'utilisation du calendrier révolutionnaire, c'est-à-dire le 11 vendémiaire de l'an IX, sous le régime politique du Consulat (1799-1804), dirigé par Napoléon Bonaparte. Lors de son mariage, ses deux parents sont décédés et à trente-huit ans, il se marie pour la seconde fois. Ses parents étaient Pierre Antoine Moutte, tailleur d'habits, et Marie Reine Trotobas. Il est né à La Cadière d'Azur car Saint-Cyr était une succursale rattachée à La Cadière d'Azur jusqu'en juillet 1825. Ainsi, Jean-François Moutte, mais aussi, nous le verrons, Nazarine Elisabeth Décugis et l'ensemble de leurs ascendants sont tous enregistrés dans les registres paroissiaux et d'état civil de La Cadière d'Azur avant cette date.

En 1838, Jean-François Moutte était cabaretier, c'est-à-dire cafetier, il possédait donc un établissement de débit de boisson et de restauration à Saint -Cyr, *Le Grand Café*<sup>49</sup>, situé sur la Place des Près, qui sera renommé entre 1856 et 1861<sup>50</sup> Place Portalis, face à la mairie de la commune et face à l'église. Son établissement était situé sur la place principale de Saint-

---

<sup>44</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, 1818-1845, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau Le Beausset, 3 Q 1054.

<sup>45</sup> Archives départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, 1818-1845, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1058.

<sup>46</sup> *Code Civil*, 1804, Titre V, chapitre II, 1<sup>er</sup> partie, 1400.

<sup>47</sup> Les témoins sont deux charretiers (charrons), profession du père de l'épouse, un ouvrier boulanger, un ouvrier agricole. Les charrons ou charretiers étaient des ouvriers spécialisés dans le domaine des charrettes, des roues et plus généralement du domaine des attelages.

<sup>48</sup> AD-83 7 E 29/17, pg. 7.

<sup>49</sup> Annexe 1 : Plan cadastral de Saint-Cyr-sur-Mer, 1830, AD-83 AC\_112\_04, section A, feuillet 3.

<sup>50</sup> La date du changement de nom n'a pas été trouvé car les demandes à la mairie de Saint-Cyr-sur-Mer n'ont rien donné mais les recensements de 1856 et 1861 permettent de voir ce changement, AD-83 11 M 2/243, pg 2 ; AD-83 11 M 244, pg. 2.

Cyr<sup>51</sup> qui donne sur la Grande Rue. Sur le cadastre, l'établissement se trouve au numéro de parcelle 1650. Il semble vraisemblable que cette partie de Saint-Cyr-sur-Mer soit celle du hameau initial. Cette profession donnait à Jean-François Moutte une position au centre de la vie sociale de sa commune et un niveau de vie assez privilégié. Ainsi, avant de développer son histoire, nous allons faire une rapide explication de la profession de cabaretier.



Photographie de la Place Portalis, Saint-Cyr-sur-Mer, sur laquelle on voit le Grand Café, établissement de Jean-François Moutte, datée d'après 1913<sup>52</sup>

### **Cabaretier, l'ancêtre du bistrot et du café.**

*« Le cabaret, c'est la source qui verse*

*La patiente au fond de tous les cœurs :*

*C'est l'oasis dans l'aride campagne*

*Où nous trainons de pénibles boulets.*

*Arrière donc ! Messieurs au champagne !*

*Vive les cabarets ! »*

Chanson à la gloire des cabarets d'un ouvrier typographe, 1851<sup>53</sup>

---

<sup>51</sup> AD-83 AC\_112\_04, feuillet 3.

<sup>52</sup> La statue de la liberté, emblématique de Saint-Cyr-sur-Mer a été offerte en 1913. Cette photographie n'est pas contemporaine de Jean-François Moutte mais l'organisation de la place est celle que l'on retrouve sur le cadastre, Archives Départementales du Var, Cadastre Napoléonien, Saint-Cyr-sur-Mer 1830, section A, AC\_112\_04.

<sup>53</sup> Bologne Jean-Claude, *Histoire des cafés et des cafetiers*, Larousse, 1993, Paris.

Les établissements de débits de boissons alcoolisées et de service de restauration étaient réglementés et surveillés, avec volonté de la part de la monarchie d'organiser l'activité et d'éviter le laxisme des officiers publics. Ainsi, après les Edits de Louis XII<sup>54</sup> et de François I<sup>er</sup><sup>55</sup>, l'édit de 1577 tente de réglementer la profession et l'activité avec la demande obligatoire d'autorisation et de permission au roi, délivrées selon des critères de bonnes mœurs et avec l'obligation de prêter serment devant un juge de paix<sup>56</sup> ainsi que le paiement des premiers droits d'hôtellerie<sup>57</sup>. De plus, pour tenter d'empêcher les troubles à l'ordre public, de éléments d'horaires d'ouverture, de signalement de l'établissement par des bouchons de bouteilles ou des enseignes écrites ainsi que des interdictions d'ouverture, le dimanche matin pendant la messe, et d'accès des étrangers, sont établis par cet édits. Il a tenté aussi de régler les prix et la qualité des boissons et des aliments servis. Les amendes encourues par les contrevenants sont très importantes<sup>58</sup>. Les tavernes et les cabarets sont différenciés jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, période où les activités ont fusionné. En effet, les taverniers ne pouvaient pas servir les boissons à tables, en intérieur mais les servaient au pichet<sup>59</sup> tandis que les cabaretiers avaient la possibilité de servir les boissons à table ainsi que de faire de la restauration. L'hôtellerie ou l'auberge étaient un service de restauration, logement et débit de boisson souvent située sur de grandes voies de communications<sup>60</sup>, les cabarets apparaissant comme des établissements locaux. En passant rapidement sur les différentes légiférations et réglementations sur l'activité de cabaretier<sup>61</sup>, il faut en retenir la volonté de réglementer l'activité, ses horaires d'ouverture, sa clientèle, ses prix et la qualité de ses produits. Cette réglementation a été reprise durant toute la période. En effet, si à partir de 1829, l'activité devenait libre contre le paiement d'une patente<sup>62</sup>, les règles étaient conservées, notamment en ce qui concerne les bonnes mœurs et la bonne morale du tenancier. Les cabarets<sup>63</sup> étaient réputés des établissements plus prestigieux que la taverne. Néanmoins, l'activité centrale du cabaretier était le débit de boisson, bière ou vin et par extension, son activité touchée au négoce du vin et à son commerce. Sur la commune

---

<sup>54</sup> Edit de 1508, la référence se trouve dans MM. Decrusy, Jourdan, Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789, 1559-1589*, Frères Plons, 1829, Paris, édit 69, *Edit sur les hôtelleries, cabarets et taverne*, fait à Blois en 1577 par Henri III, roi de France de 1574-1589, Gallica.Bnf.fr.

<sup>55</sup> Edit de 1519, *ibid.*

<sup>56</sup> Edit de 1577, *ibid.*

<sup>57</sup> Edit de 1577, *ibid.*

<sup>58</sup> Les amendes encourues sont de cent livres parisis, de deux cent livres parisis en cas de récidives et une amende spécifique est encourue si les contrevenants sont des rôtisseurs ou des cuisiniers.

<sup>59</sup> Le service de boisson et de restauration était de trois sortes, à pinte et à pots (boisson servie debout et à l'extérieur de l'établissement), à pot et à assiette (service de nourriture et de boisson) et le service de l'auberge, avec le logis, la restauration et le débit de boisson, Duckett William, *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1833, pg. 335-338.

<sup>60</sup> Duckett William (dir.), *ibid.*

<sup>61</sup> Ordonnance de Charles IX, en 1560, faite après les Etats Généraux d'Orléans, trouvé dans Nicolas de la Mare, *Traité de la police où l'on trouvera les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent*, Tome 3, 1719, Paris, pg. 723-725, Gallica.Bnf.fr Les réglementations en 1680, 1695, 1698, sous Louis XIV, *Wikipédia*, article Cabaretier ; Charton M. Edouard (dir.), *Le magasin pittoresque*, année 1880, pg. 201-202 ; Bély Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Quatriges-PUF, 1996, Paris.

<sup>62</sup> *Miroir E. M. M.*, Brissot de Warville, *Traité de police municipale et rurale résumant la légifération et la jurisprudence de la cour de cassation sur la matière et comprenant, sous la forme d'un règlement modèle, les dispositions les plus usuelles de la police municipale et rurale*, vol. 2, 1846, Paris, pg. 386-388, pg. 400-401

<sup>63</sup> Duckett William, *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1833, pg. 335-338.

de Saint-Cyr, le grand nombre de domaines viticoles nous laisse supposer que l'alcool principal était le vin. En 1838, les obligations et autorisations consistaient en une déclaration à la mairie de la commune de l'ouverture de l'établissement, en la mise en place d'une enseigne signalant l'établissement et en la tenue par le cafetier d'un registre des clients paraphé par un officier municipal<sup>64</sup>.

Jean-François Moutte a ouvert son établissement entre septembre 1824 et décembre 1825. Ces dates sont définies grâce à l'indication de sa profession dans les actes de naissances des deux premiers enfants de Jean-François Moutte, issus de son premier mariage<sup>65</sup>. Il a été cabaretier de manière certaine jusqu'après 1861, date du dernier recensement<sup>66</sup> dans lequel il apparaît. Cette activité était lucrative et Jean François Moutte était le propriétaire de nombreux biens, terres et immeubles sur la commune de Saint-Cyr-sur-Mer<sup>67</sup>. Il est important de signaler que lors de son premier mariage avec Marie Pascale Cauvin, que je traiterais ensuite, il était marqué comme cultivateur propriétaire dans son contrat de mariage<sup>68</sup>. Ainsi, il appartenait vraisemblablement à une catégorie de paysan ayant une petite aisance financière.

La vie maritale de Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis était centrée autour du cabaret. Dans le recensement de la population de 1856<sup>69</sup>, on note la présence d'une domestique, Reinard Rose. Ce fait nous permet de supposer une certaine aisance financière ainsi que la possible activité de son épouse dans le café, sans que cela ne soit signaler dans les recensements de la population<sup>70</sup>. Ces recensements donnent à voir une vie de famille, celle d'un couple avec des enfants. Dans un premier temps, ceux issus du premier lit puis dans un second temps, leurs enfants, dont la vie sera développée dans la troisième partie.

Les informations sur Jean-François Moutte sont développées avec une recherche sur son premier mariage, stipulé ligne 3 de l'acte de mariage. Sa première épouse s'appelait Marie Pascale Cauvin, née le 14 avril 1800 à La Cadière d'Azur<sup>71</sup> et décédée à Saint-Cyr-sur-Mer le 17

---

<sup>64</sup> Mirroir E. M. M., Brissot de Warville, *Traité de police municipale et rurale résumant la législation et la jurisprudence de la cour de cassation sur la matière et comprenant, sous la forme d'un règlement modèle, les dispositions les plus usuelles de la police municipale et rurale*, vol. 2, 1846, Paris, pg. 386-388, pg. 400-401, pg. 459-461, pg. 623. Des informations sont aussi disponibles dans la collection Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du conseil d'Etat*, T. 15, 352-355, Gallica. Bnf. fr.

<sup>65</sup> Moutte Barbe Rose, Archives Départementales du Var, Registre état civil, La Cadière d'Azur, 2 MI EC 2766R1, pg. 8 ; Moutte Marius Gilles, Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, Saint-Cyr-sur-Mer, 7E29/26, pg. 58.

<sup>66</sup> AD-83 11 M 244, pg. 2.

<sup>67</sup> Archives Départementales du Var, Matrice des propriétés, 1831-1814, Cadastre, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 PP 1290, pg. 276.

<sup>68</sup> Contrat de mariage de Jean-François Moutte et de Marie Pascale Cauvin, Maître Jean-Baptiste Giraud, 4 février 1823, Archives Départementales du Var, La Cadière d'Azur, 3 E 104/27.

<sup>69</sup> AD-83 11 M 2/243, pg 2.

<sup>70</sup> Recensements de la population citée dans la note 9.

<sup>71</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, La Cadière d'Azur, 1797-1799, 7E29/16, pg. 382.

août 1831<sup>72</sup>. Ils se sont mariés à La Cadière d'Azur le 4 février 1823<sup>73</sup>. La succession de Marie Pascale Cauvin est classifiée en sommier douteux, registre numéro 747, non conservé. Cette classification signifie que l'administration a du effectuer des vérifications avant de la clore<sup>74</sup>. Le contrat de mariage, du 4 février 1823, a été passé chez Maître Jean-Baptiste Giraud, notaire à La Cadière d'Azur<sup>75</sup>. Le contrat de mariage entre Jean- François Moutte et Marie Pascale Cauvin est intéressant pour la dot donnée à la future épouse.

Contrat de mariage de Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin, daté du 4 février 1823, fait devant Maitre Jean-Baptiste Giraud à La Cadière.

---

<sup>72</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, Saint-Cyr-sur-Mer, 1825-1832, 2 MI EC 2766R1, pg. 299. La date de son décès a été trouvé grâce à la consultation des Tables de successions et absences en ayant formulé l'hypothèse d'une succession avec mutation pour Marie Pascale Cauvin, Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table de successions et absences, Saint-Cyr-sur-Mer, 1825-1836, 3 Q 1063, pg 34. Sur le même principe, une consultation des Tables des testaments et donations, Archives Départementales du Var, Saint-Cyr-sur-Mer, 1806-1841, 3 Q art. 1059, a été réalisé sans résultat.

<sup>73</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, La Cadière d'Azur, 7 E 29/27, pg. 27 ; dans le même registre, on trouve les deux publications de bans, les dimanches 19 et 26 janvier 1823, pg. 7.

<sup>74</sup> AD-83 3 Q 1063, pg. 34.

<sup>75</sup> AD-83 3 E 104/27.



Contrat de mariage  
entre Jean François  
Moutte et Marie  
Pascalle Cousin.

90/14

Le six mil trois cent vingt trois et le quatrième  
jour du mois de février avant midi, pour valoir  
En acte public des témoins du mariage qui doit  
Se célébrer aujourd'hui, entre Monsieur Jean François  
Moutte Citoyen et propriétaire de cette Communauté  
de la Cadix, y domicilié et y résidant au quartier  
de St. Caris, fils Major de son père Antoine  
Moutte, et de Marie Angélique Trotobat de cette même  
Communauté d'un part

Et Demoiselle Marie Pascalle Cousin sans  
profession, fille Major de François Antoine Cousin  
propriétaire Citoyen et de sa femme et de sa mère  
domiciliés et demeurants en cette dite Communauté  
au quartier du port de saint

A les causes pardevant Monsieur Jean Baptiste  
Giraud notaire Royal a la résidence de cette  
Communauté de la Cadix Capitan de Beauport  
Arrondissement de Louisa Département du var  
Et témoins soussignés avec nous futurs parents  
Les dits Jean François Moutte et Marie Pascalle  
Cousin assistés de dit Moutte de la dite Angélique  
Trotobat de la Mère et de la dite Marie Pascalle  
Cousin de ses dits père et Mère, lesquels  
de leur Gré ont Mutuellement et réciproquement

duplication Subroge Jurisconsulte & Declarans  
Voulant le Mariage sous le régime dotal et  
Exclure celui de la Communauté, ou l'usage de  
tenir le vrai & légitime Mariage le Cel  
de se présenter pardevant l'officier de  
l'état civil requis, pour le passer & act. de  
Célébration & la promesse d'acquiescence qui en  
sera faite par l'un d'eux & Comme le dot  
est à supporter les Charges de Mariage  
à ce fins le dit François Antoine Cauvin a assigné  
& Constitué le dot à la dite Marie Pascale Cauvin  
sa fille la somme de six cent francs, tant pour  
droits paternels que maternels, consistant la valeur  
des bijoux d'usage le héritage formant le trousseau  
de la dite fille, à laquelle somme il a été porté  
d'après l'estimation qui en ont fait la partion le  
tout le prix d'usage au dudit trousseau venant par  
vente; laquelle somme de six cent francs ainsi  
Constituée le dit Jean François Moutte a dûment  
légalisé & approuvé le présent & son Contrat avec  
le dit François Antoine Cauvin & l'usage de la Communauté  
à la dite Marie Pascale Cauvin sur tous ses  
Bien présents & à venir, avec cette condition  
que le Contrat de mariage de dot les dits bijoux  
d'usage & héritage formant le trousseau  
seront déposés sur le pied d'une nouvelle

Contrat de mariage de Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin, 4 février 1823, partie 2.

Estimation de la Diminution comme augmentation  
 s'il y a eu préjudice. Et pour la perception des  
 parts et de la part oblique des Dames (Cherrie  
 de la qui la Courne) parents et amis quelle  
 ont soumise aux vigeurs de tout tribunal le long  
 Requin acte comme fait et passé au dit le caduc  
 la Lettre de notre Mari ou l'habitation de ce public  
 aux parts de la femme des Sœurs Joseph André  
 deuzième propriétaire, de Joseph Gavarry bourgeois  
 tous les deux ses domiciliés et résidents au Canton  
 Commune de Moutte requit et souffrés avec le dit  
 Sœur Jean François Moutte, et ceux notés  
 Les autres parts linguise et Requin de de Sœur  
 ont déclaré un seroit

Et Jean François Moutte Gavarry  
 André Decugis

Giraud <sup>not</sup>

Longé au Requet de lui février 1823 p 193 4<sup>e</sup> loc 7  
 pour pour de content. long pour  
 pour de la Lettre de lui pour son acte et pour les  
 pour quatre vingt huit centimes  
 1<sup>e</sup> 4  
 2<sup>e</sup> 38  
 4<sup>e</sup> 78  
 88  
 9.88

Contrat de mariage de Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin, 4 février 1823, partie 3.



## Transcription du contrat de mariage :

Note marginale :

Contrat de mariage entre Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin.

1 L'an mil huit cent vingt-trois et le quatrième  
2 jour du mois de février avant midi, pour rédiger  
3 l'acte public des accords du mariage qui doit  
4 se célébrer aujourd'hui entre sieur Jean-François  
5 Moutte, cultivateur propriétaire de cette commune  
6 de La Cadière y domicilié et y vivant au quartier  
7 de San Cérés, fils majeur de feu Pierre Antoine  
8 Moutte et de Marie Reyne Trotobas de cette même  
9 commune d'une part.  
10 Et demoiselle Marie Pascale Cauvin, sans  
11 profession, fille majeure de François Antoine Cauvin  
12 propriétaire cultivateur et de Anne Olivier, tous  
13 domiciliés et demeurants en cette dite commune  
14 au quartier du Pas de Derie (?)  
15 a. Les causes par devant nous Jean Baptiste  
16 Giraud, notaire royal, à la résidence de cette  
17 commune de la Cadière, canton du Beausset,  
18 arrondissement de Toulon, département du Var,  
19 et tous ont soussignés avec nous [...] présents  
20 lesdits Jean-François Moutte et Marie Pascale  
21 Cauvin, assistés dudit Moutte, de ladite Reyne  
22 Trotobas, sa mère et de ladite Marie Pascale  
23 Cauvin, de ses dits père et mère, lesquels  
24 de leur gré d'une mutuelle et réciproque  
25 acceptation entre eux [...] venant et déclarant  
26 vouloir se marier sous le régime dotal et  
27 exclure celui de la communauté, ont convenus de  
28 servir en vrai et légitime mariage et en (?) les (?)  
29 [...] de se présenter par devant l'officier de  
30 l'état civil requis pour le passer l'acte de  
31 célébration à la première réquisition qui en  
32 sera faite par l'un d'eux. La somme de dot  
33 sert à supporter les charges du mariage  
34 A ces fins, ledit François Antoine Cauvin a assigné  
35 et constitué la dot à ladite Marie Pascale Cauvin  
36 sa fille la somme de six cent francs tant pour  
37 droits paternels que maternels consistant en valeur,  
38 des nippes (?), et linges, et hardes composant (?) le trousseau  
39 de sa fille à laquelle somme il a été porté  
40 d'après les mentions qu'ont faites les parties et

41 dont le prix donné au susdit trousseau n'en faire  
42 vente. Laquelle somme de six cent francs ainsi  
43 constituée ledit Jean-François Moutte a du lever  
44 ladite somme auparavant de présenter à son contentement  
45 et satisfaction et a présent d'assurer et verser (?) mais[o]n  
46 à ladite Marie Pascale Cauvin sur tous ses  
47 biens présents et avenir avec cette condition  
48 qu'en cas de restitution de dot les susdites  
49 nippes, hardes, [...] du susdit trousseau  
50 seront [...] sur le pied d'une nouvelle  
51 estimation, la diminution comme l'augmentation  
52 s'il y en a préempté. Et pour l'observation du  
53 pré[sen]t acte les parties obligeant leurs biens (chacun  
54 en ce qui la concerne) présent et avenir quelles  
55 ont soumis aux vigueurs de tous tribunaux le bien  
56 requis. Acte [...] fait et passé au dit La Cadière  
57 en la cave (?) de notre maison d'habitation, lu et publié  
58 et passé en présence des sieurs Joseph André  
59 Décugis, propriétaire et Joseph Gavary pour valoir  
60 tous les deux nés, domiciliés et résidants la  
61 commune, témoins requis et soussigné avec lesdits  
62 sieur Jean-François Moutte, nous notaire,  
63 les autres parties enquisés et requises de signer  
64 ont déclaré ne savoir.  
François Moutte  
André Décugis  
Gavarry  
Giraud not[aire]

Ce document nous permet de comprendre le milieu auquel appartenait Jean-François Moutte, un milieu de paysan aisé. La dot de sa première épouse, de six cent francs, ainsi que sa succession sont revenues à Jean-François après sa mort. L'acte nous apprend aussi la teneur du trousseau de la future épouse ainsi que la protection dont elle jouissait avec la clause de restitution de dot, avec nouvelle estimation. Jean-François Moutte a gagé ses biens pour protéger la dot afin de pouvoir l'épouser selon une procédure de garantie sur ses biens de la restitution de la dot. L'hypothèse d'une relation entre la dot et la possibilité pour Jean-François d'ouvrir le cabaret est formulé en tenant compte du grand soulagement financier pour le foyer qu'apporte la dot de Marie Pascale Cauvin. Durant leur mariage, de 1823 à 1831, ils vont avoir six enfants :

- Moutte Marie Thérèse Victoire, née le 10 juin 1823<sup>76</sup> et décédée le 17 août 1824<sup>77</sup> à La Cadière,

---

<sup>76</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1823-1832, La Cadière d'Azur, 7 E 29/26, pg. 33.

<sup>77</sup> Archives Départementales du Var, registre d'état civil, 1823-1832, La Cadière d'Azur, 7 E 29/28, pg. 55.

- Moutte Marius Gilles, né le 1 septembre 1824<sup>78</sup> à La Cadière, mort inconnue mais probablement dans l'année de sa naissance, au vu de l'intervalle intergénéral avec Barbe Rose Moutte,
- Moutte Barbe Rose, née le 4 décembre 1825 à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>79</sup>,
- Moutte Roger Marius François, né le 29 juillet 1827, à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>80</sup>,
- Moutte Pascale Thérèse, née le 12 mars 1829 et décédé le 30 avril 1830 à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>81</sup>,
- Moutte Marie Eugénie, née à Marseille à une date inconnue et décédé à Saint-Cyr-sur-Mer le 10 juin 1831<sup>82</sup>, quelques mois avant le décès de sa mère Marie Pascale Cauvin.

Ainsi, sur les six enfants du premier lit, seuls deux étaient avec certitude vivants au moment du décès de leurs mères, Barbe Rose Moutte et Roger Marius François. Les deux enfants se retrouvent dans les recensements de population de 1841 et 1846 avec leur père. Ils ont donc vécu avec Nazarine Elisabeth Décugis sa seconde épouse au début de leur mariage. Ainsi, nous apercevons le portrait d'un homme avec une certaine aisance financière. Sa vie familiale a connu les peines et les souffrances avec les très nombreux décès de ses enfants et de sa première femme. Il est intéressant de remarquer que Jean-François Moutte met plusieurs années à se remarier ce qui pourrait vouloir dire l'attachement réel qu'il avait envers sa première épouse. De plus, son remariage ne semble pas être due au besoin d'une épouse pour l'éducation des enfants ni au besoin de fonctionnement du foyer.

Ainsi, en 1838, Jean-François Moutte était veuf depuis 7 ans et avait deux enfants de six et cinq ans à charge. Sa succession<sup>83</sup> et les recensements de la population<sup>84</sup> nous apprennent qu'il a eu avec Nazarine Elisabeth Décugis trois autres enfants, Jean-Baptiste Pons Moutte, né en 1839<sup>85</sup>, Marie Victoire Elisabeth Moutte, née en 1842<sup>86</sup> et Edouard Etienne Moutte<sup>87</sup>, né en 1847 dont l'histoire sera développée dans la troisième partie. Jean-François Moutte est mort le 3 février 1870<sup>88</sup>, à presque soixante-dix ans. Il est décédé à La Ciotat, commune des Bouches-du-Rhône, située à 10 km de Saint-Cyr-sur-Mer. Ce décès et surtout le départ,

<sup>78</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1823-1832, La Cadière d'Azur, 7E29/26, pg. 86.

<sup>79</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1823-1832, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MIEC 2766R1, pg. 6.

<sup>80</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1825-1832, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MIEC 2766R1, pg. 73.

<sup>81</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1825-1832, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MIEC 2766R1, pg. 162 ; *ibid.* pg. 252.

<sup>82</sup> L'explication de la naissance de Marie Eugénie Moutte à Marseille n'est pas expliquée et la recherche dans les tables décennales de Marseille, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 1823-1832, 201 E TD 12 n'a rien donné. Acte de décès, Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1825-1832, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2766R1 pg. 296.

<sup>83</sup> AD-83 3 Q 1068, pg. 76.

<sup>84</sup> Voir note 9.

<sup>85</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 8.

<sup>86</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 MI EC 2767, pg. 400.

<sup>87</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1843-1852, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2768, pg. 193.

<sup>88</sup> Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Registre d'état civil, 1870, La Ciotat, 201 E 4952-1870, pg. 8.

implicite car non sourcé, pour La Ciotat reste un mystère<sup>89</sup> malgré la présence de Moutte sur la commune de La Ciotat, l'hypothèse posée étant celle d'un déplacement à court ou moyen terme chez des membres de la famille sans doute accompagné de son épouse et ceux au moment de sa retraite professionnelle. Le dernier document étudié, la fiche de mutation de par décès de sa succession<sup>90</sup> va nous permettre de voir quelle était sa situation familiale et financière lors de son décès.

Registre de mutation par décès, 1<sup>er</sup> août 1870, succession de Jean-François Moutte.

---

<sup>89</sup> Le recensement de la population de 1866 pour La Ciotat a un défaut de numérisation, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, recensement de la population de 1866, La Ciotat, GM 155. De plus, la consultation de la Table des propriétaires des matrices cadastrales, a été sans résultat, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Matrices cadastrales, Tables des propriétaires, 1826-1914, La Ciotat, P4 1689.

<sup>90</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Registre de mutation par décès, 3 Q 13/30, acte 15, folio 7.

du nom, de l'âge, de la date du décès, et du numéro du livre à souche des quittances.

Plumencien 2. cinq francs  
 2 vignes, quarantaine de Vallée de Coëtlan, de  
 Plumencien de deux francs  
 1 maison sur de Calvel, Plumencien  
 4. vignes, quarantaine de camp de la péguère  
 Plumencien de cinquante francs

a. b. 107. Neuf deux cent quatre francs  
 a. b. 107. Sur la sa Neuf cent sept francs  
 Affirmation de dévolution sur un  
 comparant à l'égard après l'aveu

N. 18  
 M. de Moutte  
 Jean François, décédé à  
 la ciotat le 3 février 1870

N. 18. N. 109.  
 N. 18. N. 110. N. 111. N. 112.  
 N. 18. N. 107. 108.

N. 18. affecté sur le partage  
 en un seul jour f. b. 1.

De Pierre Clément  
 M. Joseph Marie Sicaud  
 mandataire sur un mandatement à un  
 capitaine à St. Leger.

Lequel a déclaré que Jean François  
 Moutte à M. L. est décédé intestat à  
 70 ans, ayant pour héritiers ses enfants  
 1. le mandant,

2. Roger Marie François  
 Moutte  
 3. Victoire, épouse de  
 4. Douard Etienne

5. Victoire Gouvoard, sans part  
 qui est marié sous le régime de  
 avec Rosine Thibault Déruys ex g.

et M. Robert de la Cour  
 et meubles et objets mobiliers dévalus  
 évalués deux cents francs.

Registre de Mutation par décès, succession de Jean François Moutte, 1<sup>er</sup> août 1870, note en marge.

D-22491

De premier Août 1870.

M. le notaire Joseph Marie Laroche, successeur de M. de Beaumont, agissant comme  
mandataire suivant procuration à l'annexé de Jean Baptiste Louis Moutte  
caféin à St Cyr.

Lequel a déclaré que Jean François Moutte, propriétaire, ayant son  
domicile à St Cyr, est décédé intestat le trois février 1870, âgé de  
70 ans, ayant pour héritiers usucaputés et sa petite fille, qui sont:

- 1. le mandant,
- 2. Roger Marie François restaurantier à la Croix,
- 3. Victoire, épouse de Jean Baptiste Hervé à St Cyr,
- 4. Édouard Étienne Moutte, négociant à St Cyr.

5. Victoire Garivard, sans profession à St Cyr,  
qui est marié sous le régime de la communauté légale sans contrat  
avec Nozamine Christelle Démyris en que sa succession consiste en  
1. Mobilier de communauté

1. meubles et objets mobiliers détaillés dans l'état annexé à la présente et  
valeur deux cents francs 200.<sup>fr</sup>

2. une récompense de quatre mille francs due par le défunt en  
acquiescement de part et d'autre dans la communauté et  
employés en améliorations d'un immeuble à lui propre 4000.<sup>fr</sup>

Total 4200.<sup>fr</sup>

2. Immeubles de communauté à St Cyr sans affectés

1. maison à St Cyr, route de Sandol, d'un revenu de deux cents francs 200.<sup>fr</sup>

2. deux vergers, oliviers, arbres fruitiers en culture et de jardineries en  
culture de fleurs et légumes, d'un revenu de deux cents cinquante francs 250.<sup>fr</sup>

Total 450.<sup>fr</sup>

Capital 9000.<sup>fr</sup>

Totaux de la page.....  
Reports.....

Registre de mutation par décès, succession de Jean-François Moutte, datée du 1<sup>er</sup> août 1870, partie 1.

en son honneur, approuvé comme  
 de Jean-Baptiste Louis Moutte.

Moutte, propriétaire, âgé de  
 plus de quatre-vingt ans, âgé de  
 ses quatre filles, qui sont :

Mlle Marie à la Colton,  
 Mlle Sophie à St-Ger,  
 Mlle Angélique à St-Ger,  
 Mlle Marie à St-Ger,  
 en vertu de legs et sans conteste  
 l'ensemble consistant en :

l'Etat annexé à la présente en  
 2000.

deux parts de fusils en  
 la somme consistant en  
 de son propre — 2000.

Total — 4000.

et St-Ger sans affecter  
 aucun de deux cents francs 200.

facultés ou de jouissance en  
 cinquante francs — 250.

Total — 450.

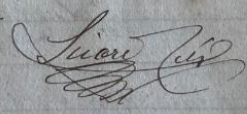
Copulés 2000.

TOTAUX de la page.....	322 40	48 57
Reports.....	192 40	28 87
TOTAUX.....	514 80	77 44

Registre de mutation par décès, succession de Jean-François Moutte, daté du 1<sup>er</sup> août 1870, partie 2.

DECLARATIONS DES MUTATIONS PAR DÉCÈS.

eront  
aque  
rgée  
do-  
o du  
re à

		DROITS D'ENREGISTREMENT			
		simple et c. sus.		décimes.	
		fr.	c.	fr.	c.
	Pour moitié pour la superficie	4500.			
	Moitié de la moitié du mobilier	2100.			
	Total revenus au décès	6600.			
	Lequel il y a lieu de déduire le montant de la somme payée	4000.			
	Acte	2600.			
a. 1%	Sur vingt-six francs de sommes propres.		26		390
	Une maison servant de café avec le matériel d'exploitation située à Hely, place Portalis, d'un revenu de quatre cents francs.	400.			
	Capital	8000.			
a. 1%	Sur quatre mille francs différence de la vente sans les frais de droit de comparaison réglés après la vente		80		120
					

Registre de mutation, succession de Jean-François Moutte, datée du 1<sup>er</sup> août 1870, partie 3.



et du numéro du livre à  
souche des quittances.

Vente de Quittance  
106. + 15. 910 + 20  
E. 122. 10  
Le 15/8

N. 16  
Bout

de la quelle

a 1/2 neu

une man

plus, plus

a 1/2 neu

affair

le compar

Registre de mutation, succession de Jean-François Moutte, datée du 1<sup>er</sup> août 1870, partie 4.

Transcription du registre de mutation par décès, succession de Jean-François Moutte, le 1<sup>er</sup> août 1870 :

En marge :

1. N° 15
2. S[ucces]sion de Moutte
3. Jean-François, décédé à
4. La Ciotat le 3 février 1870
5. s[ucces]sion F (?) 1 [...] n° 109
6. [...] n-7 n° 510 à 515 et 521
7. N° [...] n° 307-308
8. M[uta]tion effectuée sur le partage

Enregist[re]ment ce jour [...] 6. 4 [...]

1. Du premier août 1870
2. Le [...] Joseph Marie Sicard (?), huissier au Beausset agissant comme
3. mandataire suivant procuration ci annexée de Jean-Baptiste Pons Moutte
4. cafetier à S[ain]t-Cyr
5. lequel a déclaré que Jean-François Moutte, propriétaire, ayant son
6. domicile à S[ain]t est décédé *intestat* à La Ciotat le trois février 1870, âgé de
7. 70 ans, ayant pour héritiers ses enfants et sa petite-fille qui sont :
8. 1- le mandant [Jean-Baptiste Moutte]
9. 2- Roger Marius François, restaurateur (?) à La Ciotat
10. 3- Victorine, épouse de Jean-Baptiste Revest à S[ain]t-Cyr
11. 4- Edouard Etienne Moutte, négociant à S[ain]t-Cyr
12. 5- Victorine Gairoard, sans profession à S[ain]t-Cyr
13. qu'il était marié sous le régime de la communauté légale sans contrat
14. avec Nazarine Elisabeth Décugis et que sa succession consiste en
15. 1<sup>er</sup>. Mobilier de communauté.
16. 1<sup>ER</sup> Meubles et objets mobiliers détaillés dans l'état annexé à la présente et
17. évalué deux cent francs .....200 fr.
18. 2. Une récompense (?) de quatre mille francs due par le défunt
19. en acquittement de pareille somme prise dans la communauté et
20. employée en amélioration d'un immeuble à lui propre .....4000 fr.
21. Immeubles de communauté à S[ain]t-Cyr non affermés
22. 1. Une maison à S[ain]t-Cyr, route de Bandol d'un revenu de deux cent francs....200 fr.
23. 2. Terre en vigne, oliviers, arbres fruitiers avec [...] [...] dépendances au
24. quartier le Fauvenargue, revenu deux cent cinquante francs.....250 fr.
25. Total.....450 fr.
26. Capitul[at]ion..... 9000 fr.
27. Totaux de la page.....322 40 48 37
28. Report.....192 40 28 87
29. Totaux.....514 80 77 124
30. Dont la moitié pour la succession.....4500 fr.
31. De part de la moitié du mobilier.....2100 fr.
32. Total revenant au défunt..... 6400 fr.

33. De laquelle il y a eu lieu de déduire le montant de la récompense qu'il a payé..4000 fr.
34. Reste.....26 fr.
35. a. 1<sup>er</sup> item vingt-six franc
36. 2<sup>ème</sup> Immeubles propres :
37. Une maison servant de café avec le matériel d'exploitation située à
38. S[ain]t-Cyr, place Portalis, d'un revenu de quatre cent francs.....400 fr.
39. Capital.....8000 fr.
40. Et 1<sup>er</sup> Item quatre-vingt francs
41. Affirmant la déclaration dernière et véritable sous les présents déclarés
42. Le composant a signé après lecture.

Sicard

En marge :

Vu la quittance

106 + 1 [...] + 2

C[ot]e 122. 10

Jean-François Moutte, lors de son décès, avait une famille de quatre enfants vivants, les trois descendants qu'il a eu de Nazarine Elisabeth Décugis, Jean-Baptiste, dit Baptistin, Marie Victoire Elisabeth, dite Victorine et Edouard Etienne, et un des enfants, Roger Marius François Moutte de son premier lit. La cinquième héritière était sa petite-fille, Victorine Gairoard ayant la capacité successorale du fait de la représentation. En effet, dans le droit familial français, pour les successions, les petit-enfants peuvent venir en représentation de leurs parents si ceux-ci sont décédés avant leurs parents. Victorine ne portait pas le nom de Moutte, ce qui laisse supposer que son ascendance Moutte découle d'une branche féminine. L'hypothèse posée est que Victorine Gaivoard<sup>91</sup> était la fille de Barbe Rose Moutte. En effet, celle-ci était la seule fille de Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin à avoir atteint l'âge adulte<sup>92</sup>.

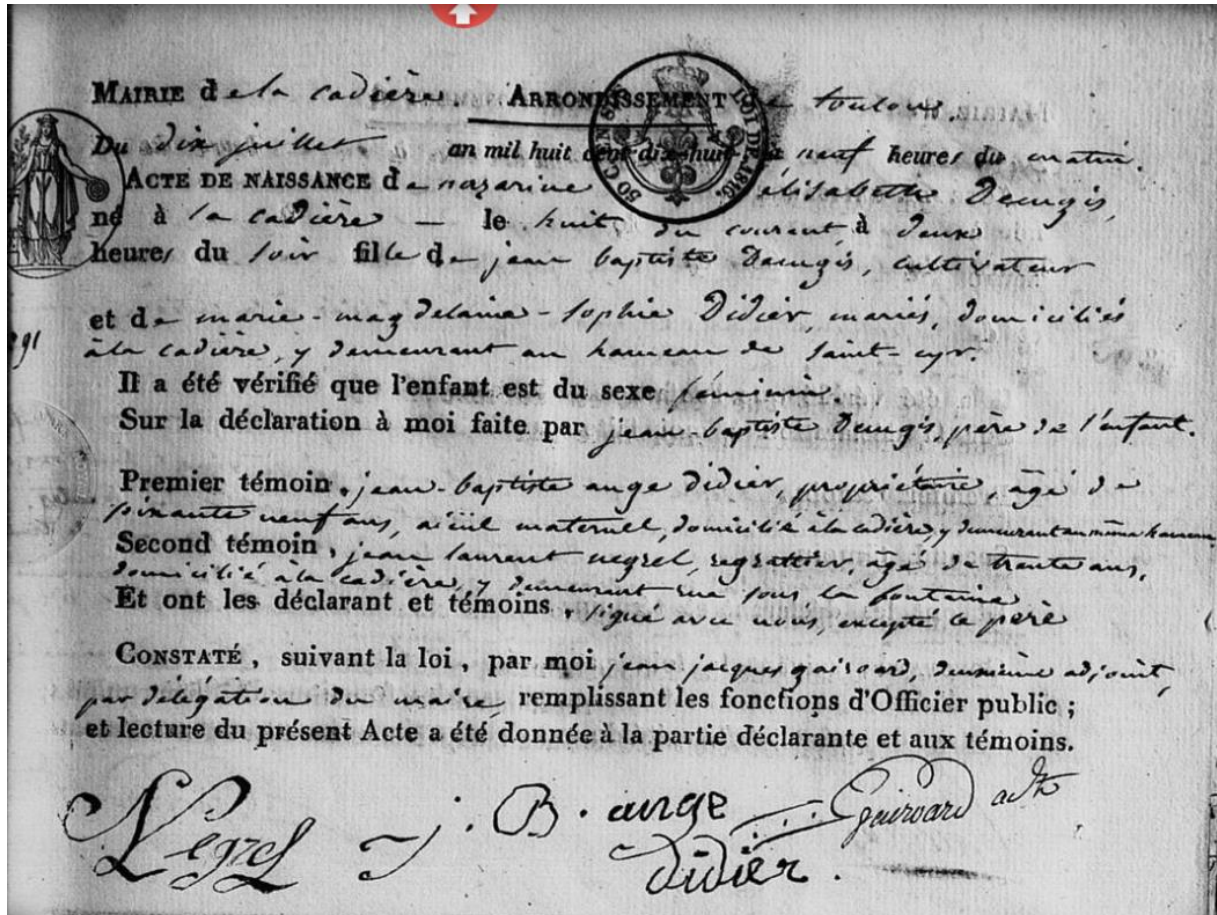
Le portrait réalisé de Jean-François Moutte nous permet de percevoir la vie d'un homme plutôt aisé financièrement, socialement très intégré dans la vie du village, de par sa profession de cafetier, et ayant une espérance de vie assez longue au regard de la période. Il a laissé des biens à sa famille ainsi que des revenus de rente de location d'immeubles. La dernière dépense réalisée sur ses biens de son vivant montre un homme qui a les moyens d'entretenir ses biens. Elle montre aussi le dynamisme d'un homme actif qui exerça sa profession presque jusqu'à sa mort.

<sup>91</sup> Le temps imparti pour réaliser le mémoire ne m'a pas permis de faire des recherches plus poussées sur les descendants du couple Jean-François Moutte et Marie Pascale Cauvin.

<sup>92</sup> Moutte Barbe Rose s'est mariée le 11 février 1846 à Saint-Cyr-sur-Mer avec Laurent Simon Gaivoard et est décédée le 20 décembre 1858, Archives Départementales du Var, registre d'état civil, 1843-1847, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC2768R1, pg 151 ; Archives Départementales du Var, registre d'état civil, 1856-1862, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC2770R1, pg192.

## 2. Nazarine Elisabeth Décugis

Nazarine Elisabeth Décugis est née le 8 juillet 1818<sup>93</sup> à La Cadière d'Azur, commune de rattachement du hameau de Saint-Cyr-sur-Mer jusqu'en 1825.



Acte de naissance de Nazarine Elisabeth Décugis, Archives Départementales du Var, Registre d'Etat civil 1812-182, La Cadière d'Azur, 7 E 29/22, pg. 273.

Transcription de l'acte de naissance de Nazarine Elisabeth Décugis :

1. Mairie de La Cadière, arrondissement de Toulon
2. Du dix juillet an mil huit cent dix-huit, neuf heures du matin.
3. Acte de naissance de Nazarine Elisabeth Décugis
4. Née à La Cadière le huit du courant à deux
5. Heures du soir, fille de Jean-Baptiste Décugis, cultivateur
6. Et de Marie Magdeleine Sophie Didier, mariés, domiciliés
7. A La Cadière, y demeurant au hameau de Saint-Cyr.

<sup>93</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1812-1822, La Cadière d'Azur, 7 E 29/22, pg. 293.

8. Il a été vérifié que l'enfant est de sexe féminin.
9. Sur la déclaration à moi faite par Jean-Baptiste Décugis, père de l'enfant.
10. Premier témoin Jean Baptiste Ange Didier, propriétaire, âgé de
11. Soixante-neuf ans, aïeul maternel, domicilié à La Cadière, demeurant au même hameau,
12. Second témoin Jean Laurent Négrel, regrattier<sup>94</sup>, âgé de trente ans
13. Domicilié à La Cadière, y demeurant rue Sous Le Fontaine (?)
14. Et ont, les déclarant et témoins, signé avec nous excepté le père
15. Constaté, suivant la loi, par moi, Jean Jacques Gaivoard, deuxième adjoint
16. Par délégation du maire remplissant les fonctions d'officier public,
17. Et lecture du présent acte donnée à la partie déclarante et aux témoins

Négrel J.

B. Ange Didier

Gaivoard [...]

Nazarine Elisabeth Décugis était la fille de Jean-Baptiste Décugis et de Marie Magdeleine Sophie Didier<sup>95</sup>, tous deux natifs de La Cadière, vivant au hameau de Saint-Cyr. Son père était cultivateur et en l'absence de précision dans l'acte, l'hypothèse est celle d'un travailleur sans terre, salarié probablement d'un domaine de la commune. L'un des témoins de l'acte de naissance était le grand-père maternel de Nazarine Elisabeth, Jean-Baptiste Ange Didier, lui-même propriétaire (ligne 10). Nazarine Elisabeth était native du hameau de Saint-Cyr. Le prénom de Nazarine est un prénom extrêmement rare, porté surtout autour du Bassin méditerranéen. Aujourd'hui complètement tombé en désuétude, les recherches n'ont pas permis d'en trouver la signification, l'étymologie ni l'origine.

Le 4 septembre 1838, à vingt ans, elle a épousé Jean-François Moutte, veuf de trente-huit ans ayant deux enfants de treize et onze ans. Les enfants du premier mariage vivront avec le couple de manière naturelle jusqu'à leur mariage. Ainsi, dès 1846, Barbe Rose Moutte, mariée, a disparu du foyer paternel. Roger Marius Moutte travaillait comme cuisinier avec son père au cabaret<sup>96</sup>. Il est parti du foyer paternel entre 1851 et 1856<sup>97</sup>. Les deux futurs époux n'ont pas signé de contrat de mariage. En 1839, elle a mis au monde son premier enfant, Jean-Baptiste Moutte<sup>98</sup>. Sur les recensements de la population, sa vie auprès de son époux se dessine. En 1841, son foyer est constitué de son époux, le chef de famille, des deux enfants de celui-ci, adolescents, et de son jeune fils, encore bébé. Le couple s'est installé place du Près, future place Portalis, dans l'immeuble du cabaret, probablement au-dessus de l'établissement. Son mariage la place dans une catégorie de la population qui vivait confortablement bien qu'étant rurale et paysanne. En 1842 et 1847, Nazarine Elisabeth a

---

<sup>94</sup> Regrattier : durant l'Ancien Régime : nom donné aux marchands qui vendaient au détail des fruits, des légumes et des épices, voir certaines fois le sel des greniers royaux.

<sup>95</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil 1812-1823, mariage, La Cadière d'Azur, 7 E 29/24, pg. 117.

<sup>96</sup> AD-83 1851 11 M 2/243, pg. 3.

<sup>97</sup> AD-83 1856 11 M 2/243, pg. 2.

<sup>98</sup> AD-83 2 MI EC2767R1, pg. 263.

donné naissance à deux autres enfants, Marie Victoire Elisabeth Moutte<sup>99</sup> et Edouard Etienne Moutte<sup>100</sup>. L'intervalle intergénéral entre les deux naissances peut amener à l'hypothèse de mort infantile ou juvénile, cependant la recherche dans les Tables Décennales<sup>101</sup> n'a rien donné. Entre 1841 et 1861, elle a vécu auprès de son époux, en élevant ses trois enfants. Il est important de noter la présence d'une domestique lors du recensement de 1856<sup>102</sup>. La période précède le décès de son époux est peu documentée.

En 1872<sup>103</sup>, Nazarine Elisabeth Décugis vivait chez sa fille Marie Victoire Elisabeth Moutte et chez son beau-fils, Pierre Jean Baptiste Fortuné Revest, rue du Pont, à Saint-Cyr-sur-Mer. Elle travaillait sans doute avec son beau-fils comme marchande de tissus. En 1876<sup>104</sup>, elle vivait toujours à la même adresse, comme voisine de sa fille, mais dans un logement différent avec son fils Edouard Etienne Moutte en tant que chef de famille et rentière. Elle a donc vécu jusqu'à la fin de sa vie auprès de ses enfants à Saint-Cyr-sur-Mer.

Nazarine Elisabeth Décugis est décédée le 17 juillet 1881 à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>105</sup>. Sa succession nous permet d'apprendre qu'elle est morte sans testament<sup>106</sup> et qu'elle a bénéficié d'un certificat d'indigence<sup>107</sup> daté du 11 juin 1882, document remis par la mairie à ses héritiers mais non conservé. Ce fait nous permet de comprendre qu'elle ne possédait aucuns biens propres et semble confirmé l'absence de bien hérité de ses parents. Ses héritiers désignés et déclarés étaient ses trois enfants, Jean-Baptiste Moutte, Marie Victoire Elisabeth Moutte et Edouard Etienne Moutte.

---

<sup>99</sup> AD-83 2 MI EC2767R1, pg 400.

<sup>100</sup> AD-83 2 MI EC2768R1, pg. 193.

<sup>101</sup> AD-83 T-D 1833-1842 12 M 1/135 ; AD-83 T-D 1843-1852 12 M 1/135.

<sup>102</sup> AD-83 1856 11 M 1/243, pg 2.

<sup>103</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population, 1872, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244, pg. 10.

<sup>104</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population, 1876, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244, pg 7.

<sup>105</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1878-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2774R1, pg. 179.

<sup>106</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des testaments et des donations

<sup>107</sup> Archives Départementales du var, Contrôle des actes et enregistrement, Table de successions et absences, 1875-1891, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau Le Beausset, 3 Q 1068, pg. 76.

## PARTIE. II LES ASCENDANTS DE JEAN-FRANÇOIS MOUTTE ET NAZARINE ELISABETH DECUGIS, CULTIVATEURS ET ARTISANS A LA CADIERE

Dans cette partie, nous allons remonter le temps sur trois générations pour découvrir les ascendants des deux époux étudiés.

### A. Présentation de la recherche



Photographie non datée de la commune de La Cadière d'Azur

La remontée de l'histoire de la famille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis a débuté par l'analyse de l'acte de mariage, datée du 4 septembre 1838<sup>108</sup> et par le traçage des parents des deux époux. Dans cette traversée des âges, la commune de référence des recherches est celle de La Cadière d'Azur, Saint-Cyr en étant un des hameaux. Les ancêtres du couple, peu mobiles, n'ont pas posés trop de problèmes au niveau de leur localisation, leurs traces étant assez simples à suivre. L'acte de mariage donne les noms des parents des deux époux et des informations sur leurs décès éventuels grâce à

<sup>108</sup> AD-83 2 MI EC2767R1, pg. 241.

l'utilisation des termes « feu »<sup>109</sup> ou « vivant profession ... ». Ainsi, les père et mère de Jean-François Moutte sont décédés ainsi que la mère de Nazarine Elisabeth Décugis. De plus, sur l'acte du premier mariage de Jean-François Moutte<sup>110</sup>, la date de décès de Pierre Antoine Moutte<sup>111</sup> est donnée dans les actes préliminaires du mariage. Une recherche dans les Tables Décennales<sup>112</sup> des années 1813-1822 sur la commune de La Cadière et dans les registres d'état civil ont permis de confirmer cette date. Pour la mère de Jean-François, Marie Reine<sup>113</sup> Trotobas, le décès a été trouvé grâce à la fourchette donnée par les dates des deux mariages de Jean-François Moutte, de 1823<sup>114</sup> et 1838<sup>115</sup>. En effet, Marie Reine était vivante lors du premier mariage de son fils et est mentionnée comme décédée lors du second mariage. En remontant dans les Tables Décennales, la date du décès a été découverte. Les actes de naissances ont été recherchés dans les Tables de 1700-1792<sup>116</sup> possédées par les Archives Départementales du Var. Ainsi, les Tables couvrent la quasi-totalité du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elles reprennent les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures et ont été probablement produites durant l'époque contemporaine, peut-être au XIX<sup>ème</sup> siècle. Malheureusement, malgré les recherches dans le registre paroissial à la date correspondante, l'acte de baptême de Marie Reine Trotobas n'a pas été découvert. Ce problème s'est reproduit à plusieurs reprises avec des actes référencés dans les Tables mais sans trace dans les registres paroissiaux, que ce soit par l'absence de l'acte voire carrément l'absence des années correspondantes<sup>117</sup>.

Pour des grands-parents et les arrière-grands de Jean-François Moutte, les actes de naissances de Pierre Antoine Moutte et de Marie Reine Trotobas ont donné les noms de la seconde génération ascendante. Avec les identités, un relevé systématique des actes de mariage de La Cadière, sur Généanet, a été trouvé. Ces relevés, très bien réalisés, possèdent un lien internet renvoyant directement à la page de la visionneuse des Archives Départementales du Var. Cette aide a été d'autant plus précieuse que la plus grande difficulté à dépasser pour trouver les ascendants est l'absence de sources à croiser et le peu de documents factuels produits. En effet, la classe paysanne, même possédant de petites propriétés cultivables n'est pas beaucoup représentée dans les archives. De plus, les informations n'ont pas toujours été conservées. Les mariages actés, j'ai pu découvrir la filiation des ascendants de Jean-François Moutte jusqu'aux arrière-grands-parents, à la troisième génération ascendante. Les actes de naissances et de décès ont ensuite été recherché dans les Tables de 1700-1792<sup>118</sup>. Les actes de naissance des années 1792-1802 ont

---

<sup>109</sup> AD-83 2 MI EC 2767R1, pg. 241, lg. 7, 8, et 18 de l'acte.

<sup>110</sup> Mariage le 4 février 1823 à La Cadière, AD-83 7 E 27/29 pg. 7.

<sup>111</sup> *Ibid.* lg. 19-20.

<sup>112</sup> Archives Départementales, Tables Décennales 1812-1822, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34, pg. 63.

<sup>113</sup> Dans les actes, le prénom peut être orthographié Reyne, selon une orthographe ancienne.

<sup>114</sup> AD-83 7 E 27/29, pg. 7.

<sup>115</sup> AD-83 2 MI EC 2767R1, pg. 241, lg. 10.

<sup>116</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 493 ; Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494 ; Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495.

<sup>117</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, La Cadière d'Azur, 7 E 29/14. L'année 1793 et une partie de l'année de 1794 ont disparu du registre paroissial.

<sup>118</sup> AD-83 1 MI EC 493 ; AD-83 1 MI EC 494 ; AD-83 1 MI EC 495.



été découverts grâce aux informations recueillies dans les actes et aux relevés de Généanet, qui bien que parfois très imprécis ont donné des pistes de recherches. Les investigations ont ensuite consisté en une lecture logique des registres paroissiaux. Les indications obtenues, succinctes, m'ont poussé à réaliser des recherches dans les actes notariés afin de donner plus de corps à leur histoire. Cette recherche s'est effectuée avec l'identification des notaires en fonction durant la période concernée puis avec la recherche dans les minutes notariales correspondantes<sup>119</sup>. Elles avaient pour but de trouver si possible des contrats de mariages en recherchant dans les mois précédant le mariage. Un contrat de mariage<sup>120</sup> a été trouvé entre Joseph Moutte et Madeleine Gamel, arrières grands-parents paternels de Jean-François Moutte. La recherche, concernant les testaments, n'a pas pu être réalisée faute de temps.

Trois blocages sont à signaler dans l'ascendance de Jean-François Moutte. Le premier est le décès de Pierre Antoine Moutte, père de Pierre Antoine Moutte et grand-père paternel de Jean-François Moutte, marin de profession, dont la date reste inconnue et non renseignée. Les recherches effectuées pour résoudre cette énigme ont suivies deux voies. La première voie à suivie la piste de la profession de marin<sup>121</sup> de Pierre Antoine Moutte. En effet, dans cette profession, des registres de matricules sont disponibles depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle pour tous marins. Cependant, les informations à ma connaissance n'ont pas permis de définir s'il était pêcheur ou marin dans la marine marchande ou militaire. Cependant l'hypothèse est celle de la profession de pêcheurs au vu des naissances du couple qui ne laissent pas apparaître de grands temps d'absence de la part de Pierre Antoine Moutte. Afin d'obtenir des informations, le Service historique de la Défense à l'antenne de Toulon pour la Marine a été contacté. Cependant, dans l'impossibilité de se rendre en salle de lecture pour cause de travaux, le conseil a été donné d'envoyer un courriel<sup>122</sup>, sans réponse. La seconde voie a constitué en une recherche dans le Contrôle des actes et enregistrement, dans les Tables de décès<sup>123</sup> sans résultat pertinent et utilisable. De plus, nous le verrons après, une difficulté supplémentaire est apparue avec la présence d'un homonyme dans sa propre fratrie.

Le second blocage concerne la date de naissance d'Anne Gavarry, aïeule de Jean-François Moutte, son arrière-grand-mère, mère de sa grand-mère paternelle. Le mystère, sans aucune piste, n'a pas été résolu. La recherche d'un contrat de mariage a été réalisé, avec un espoir d'indication mais sans succès.

Le troisième blocage était la découverte de la date de naissance de Thérèse Ducros, arrière-grand-mère de Jean-François Moutte, mariée à André Trotobas. La date a été

---

<sup>119</sup> Archives Départementales, actes notariés, Maitre Joseph Audiffren, 1710-1743, La Cadière d'Azur, 3 E 22/129 (1710-1718) ; 3 E 22/130 (1718-1723) ; 3 E 22/131 (1724-1733) ; Archives Départementales du Var, actes notariés, Maitre Joseph Etienne Audiffren, 1746-1770, La Cadière d'Azur, 3 E 22/144 (1746-1752); 3 E 22/145 (1752-1760).

<sup>120</sup> Archives Départementales du Var, actes notariés, Maitre Joseph Audiffren, 1710-1743, La Cadière d'Azur, 3 E 22/130 (1718-1723), contrat de mariage entre Joseph Moutte et Madeleine Gamel, daté du 21 janvier 1720.

<sup>121</sup> Archives Départementales du Var, registre paroissial 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 471.

<sup>122</sup> Annexe 4, courriel envoyé au SHD de Toulon.

<sup>123</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des décès 1791-1797, La Cadière d'Azur, 2 C art 443, Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table des décès, 1797-1811, La Cadière d'Azur, 3 Q art 2330.

découvert grâce à une recherche plus large sur le Var dans la base de relevés d'acte de Généanet sur la commune de Pourrières, dans le Var.

Les collatéraux de la branche Moutte ont été trouvés grâce aux Tables de l'Ancien Régime sans que le développement ne puisse être poussé à plus faute de temps avec la recherche des actes de décès.

De même, l'arbre des ascendants de Nazarine Elisabeth Décugis n'a pu être traité dans sa globalité. J'ai néanmoins structuré et nommé ses ascendants grâce aux actes de mariage<sup>124</sup> mais sans autre recherche. Cependant, les parents de Nazarine Elisabeth Décugis ont été traités, du fait des informations plus accessibles dans les archives. Ainsi, sa mère, Marie Magdeleine Sophie Didier est mentionnée comme décédée lors du mariage de sa fille<sup>125</sup> avec Jean-François Moutte. De plus, les recherches concernant la commune de La Cadière ont permis de découvrir, dans les fonds de la sous-préfecture de Toulon, un registre des ventes de La Cadière<sup>126</sup>, datant de 1812 à 1822 dans lequel on retrouve le grand-père maternel de Nazarine Elisabeth Décugis, Jean Baptiste Ange Didier.

Enfin, les recherches sur la commune de La Cadière, dont dépendait le hameau de Saint-Cyr, se sont heurtées à la difficulté d'accès aux services des archives. Ainsi, dans les Archives Départementales, aucun compoix relevant de La Cadière n'a été trouvé. Cependant, les archives préfectorales ont permis de découvrir le recensement des biens communaux de celle-ci avant le détachement de Saint-Cyr<sup>127</sup>. Les informations obtenues, avec la consultation du site de la commune de La Cadière<sup>128</sup>, avec les recherches dans les sites archivistiques de presses et dans les Archives Nationales permettent de jeter un regard sur l'histoire de cette commune, sur le contexte historique et le mode de vie. En effet, les ascendants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis nous font voyager dans le temps jusqu'au règne de Louis XIV<sup>129</sup>, dans les années 1680, dans une petite commune du Sud de la France, tournée vers la terre malgré sa proximité avec le littoral. Cette histoire se replace dans le monde paysans et artisanal, les Moutte s'étant spécialisés dans l'habillement avec la profession de tailleur d'habits.

---

<sup>124</sup> Relevés des actes de mariages de La Cadière d'Azur, Généanet.

<sup>125</sup> AD-83 2 MI EC2767R1, pg. 241.

<sup>126</sup> Archives Départementales du Var, Archive de la sous-préfecture de Toulon, arrêtés préfectoraux, 3 Z 151.

<sup>127</sup> Archives Départementales du Var, Archive de la sous-préfecture de Toulon, arrêtés préfectoraux, daté du 2 septembre 1819, 3 Z 151.

<sup>128</sup> Site de La Cadière d'Azur, <http://www.lacadieredazur.fr>.

<sup>129</sup> Louis XIV règne de 1643 à 1715 sur le royaume de France.

## B. San Céris, Saint-Cyr, hameau de La Cadière



Armoirie de La Cadière d'Azur, d'azur au tabouret d'or ; au chef cousu de gueule chargé d'un sautoir d'or. Archives Départementales du Var, salle de lecture.

L'histoire nous entraîne vers une autre commune, distante de 6 km, La Cadière. Ce village était une dépendance de l'abbaye Saint Victor de Marseille<sup>130</sup>, passée sous la seigneurie de celle-ci après une donation<sup>131</sup> de l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien<sup>132</sup> qui devient une de ses dépendances. Les traces de cette église, aujourd'hui simple chapelle en ruine, sont très anciennes. Une première construction est datée des VI<sup>ème</sup> ou VII<sup>ème</sup> et dont l'occupation du sol se poursuit, relevant même les premières inhumations dans la nef au XIV<sup>ème</sup> siècle<sup>133</sup>. Ainsi, la première trace de La Cadière, sous le nom de *Cathedra*<sup>134</sup> puis *Cadreira* en provençal, date du 31 octobre 977 dans un inventaire des biens de l'abbaye puis de nouveau, en 1099 dans un parchemin définissant cette donation. La Cadière connaît l'honneur de recevoir Charles IX, roi de France de 1560-1574, le 4 novembre 1564<sup>135</sup>.

En 1680, date de l'acte le plus ancien, la naissance de d'André Trotobas, aïeul de Marie Reine Trotobas, mère de Jean-François Décugis, le territoire de La Cadière était très étendu, possiblement en incluant, outre les hameaux de Saint-Cyr et Bandol, les territoires de

---

<sup>130</sup> L'abbaye de Saint Victor de Marseille est fondée au V<sup>ème</sup> siècle par Saint Jean Cassien, né vers 360 et mort en 435, moine et docteur de l'Eglise. L'abbaye est un centre religieux et culturel important, influençant durablement le monachisme occidental par la fusion qu'il avait réalisé entre les monachismes occidentaux (communautaire) et orientaux, solitaires, des Père du Désert.

<sup>131</sup> La Cadière est dirigée par une coseigneurie jusqu'en 1365 date à laquelle tout le territoire et ses droits sont attachés à l'abbaye de Saint Victor de Marseille, site de la commune de La Cadière, lacadieredazur.fr.

<sup>132</sup> Chapelle Saint-Côme-et-Saint-Damien, notice n° PA00081564, Base Mérimée, ministère français de la culture.

<sup>133</sup> Broecker Régine, *La Cadière d'Azur (Var), Prieuré de Saint-Côme-et-Saint-Damien, Archéologie médiévale*, tome 16, 1986, pg. 181-182.

<sup>134</sup> Cathedra signifiant « siège », « lieu de refuge » en référence à sa position sur un relief. Cependant, une autre explication toponymique est celle d'une référence à la culture de genévrier sur le territoire de la commune, Broecker Régine, *Aux origines du Castellet et de La Cadière (Var)*, 1987, Toulouse.

<sup>135</sup> Giraud de La Boulie H., *Notices sur la famille Giraud (de La Cadière du Var), et sur les familles de La Boulie, Portalis et Gaivoard (du Quercy et de la Provence)*, 1907, Avignon, Gallica.bnf.fr.

Ceyrestre et de La Ciotat<sup>136</sup>. Le pouvoir seigneurial était détenu par l'abbaye de Saint-Victor de Marseille mais la commune était dirigée par un conseil de huit membres, dont deux consuls et six conseillers<sup>137</sup>. Cette commune, tournée vers la culture de la terre, restera sous l'autorité de l'abbaye jusqu'en 1790, date de la fin des droits seigneuriaux et de la première élection d'un conseil municipal. A cette date, le territoire de la commune a déjà été amputé de son hameau de Bandol, devenu indépendant en 1749<sup>138</sup>. Les évolutions successives de son territoire étaient encore visibles en 1829 dans un arrêté préfectoral concernant le transfert de terre de Saint-Cyr à La Cadière<sup>139</sup>.

Cette explication de l'histoire de la commune nous permet de comprendre son organisation politique et sociale. La présence de grandes familles locales, propriétaires de nombreuses terres, dont les noms<sup>140</sup> se retrouve du Moyen Age à l'époque contemporaine comme baillis puis lieutenants de l'abbaye de Saint Victor, puis comme officiers locaux, tel que notaire royal<sup>141</sup>, ou comme consuls<sup>142</sup> et conseillers municipaux puis comme notaires<sup>143</sup> après la Révolution. Si les ascendants de Jean-François et de Nazarine Elisabeth Décugis ne semblent pas appartenir à ces familles ni occuper de fonctions particulières, certains noms se trouvent néanmoins dans l'arbre généalogique<sup>144</sup>, comme les Etienne<sup>145</sup>, les Giraud<sup>146</sup> ou les Gaivoard<sup>147</sup>. Cette analyse, pour la recherche spécifique que nous visons, a permis de définir les fonds notariaux dans lesquels effectuer les recherches sur les ascendants.

Le hameau de Saint-Cyr semble avoir une évolution démographique importante car dès 1725 l'église est créée tandis qu'en 1742<sup>148</sup> l'autorisation est donnée par l'abbaye Saint Victor de Marseille de créer un cimetière. Pour finir ce petit tour d'horizon, la peste de Marseille de 1720 à 1724 n'a pas touché la commune et ses hameaux. Le tableau enfin posé, nous allons étudier la généalogie ascendante des Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.

---

<sup>136</sup> Broecker Régine, *Aux origines du Castellet et de La Cadière (Var)*, 1987, Toulouse.

<sup>137</sup> Site de la mairie de La Cadière, lacadieredazur.fr.

<sup>138</sup> Site de l'office de Tourisme de La Cadière d'Azur, tourisme-lacadieredazur.fr.

<sup>139</sup> Archives Départementales du Var, Archives de la sous-préfecture de Toulon, 1825-1833, 3 Z 45, daté du 31 juillet 1829.

<sup>140</sup> Giraud de La Boulie H., *Notice sur la famille Giraud (de La Cadière du Var) et sur les familles de La Boulie et Portalis (du Quercy et de la Provence)*, 1907, Avignon, Gallica.bnf.fr.

<sup>141</sup> Archives Départementales, Fond notarial, Répertoire méthodique des notaires du Var.

<sup>142</sup> Giraud de La Boulie H., *op. cit.*

<sup>143</sup> Archives Départementales du Var, Fonds notarial, Maître Icard, La Cadière, contrat de mariage de Jean-Baptiste Moutte et d'Alix Rossoline Reygnier, 20 avril 1863, 3 E 104/65.

<sup>144</sup> Cf. annexe 6 : Arbre généalogique de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.

<sup>145</sup> Le nom de famille, orthographié aussi Estienne, était celui d'une famille de grand propriétaire de La Cadière, très importante dans le pays, et qui va donner au cours de l'histoire de la commune, plusieurs consuls à celle-ci. Giraud de La Boulie H., *Notice sur la famille Giraud (de La Cadière d'Azur) et sur les familles de La Boulie et Portalis (du Quercy et de la Provence)*, 1907, Avignon, Gallica.bnf.fr.

<sup>146</sup> Les Giraud ont occupé des charges et offices puis des fonctions importantes. Des Giraud étaient notaires à La Cadière durant la période étudiée, *Ibid.*

<sup>147</sup> Les Gaivoard vont aussi occuper des fonctions importantes de consuls et de notaires royaux. *Ibid.*

<sup>148</sup> Site de l'office de Tourisme de La Cadière, tourisme-lacadieredazur.fr.

## C. Présentation des ascendants de Jean François Moutte et de Nazarine Décugis, des parents aux arrière grands-parents et de leurs collatéraux

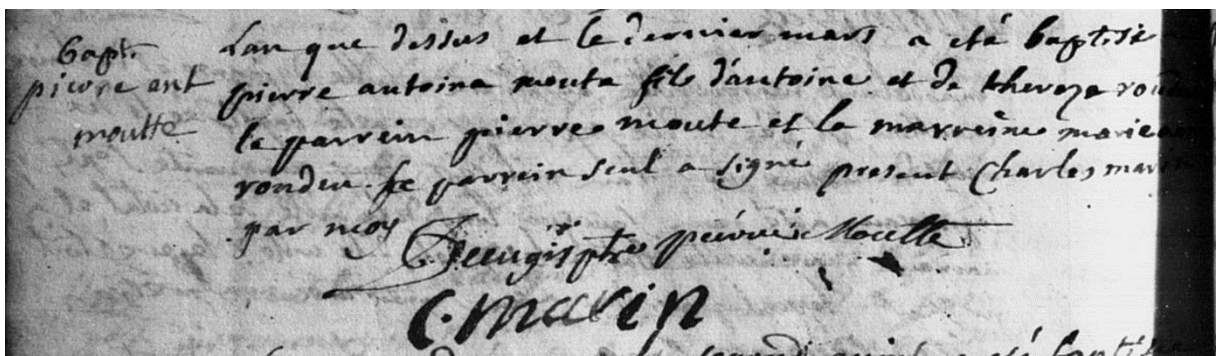
### 1. Les ascendants et les collatéraux de Jean-François Moutte

#### a. Les ascendants à la première génération, Pierre Antoine Moutte et Marie Reine Trotobas, les parents de Jean-François Moutte et ses collatéraux.

Jean-François Moutte était le fils de Pierre Antoine Moutte et de Marie Reine Trotobas, tous deux nés sous le règne de Louis XV.

Pierre Antoine Moutte est né le 30 mars 1757<sup>149</sup> à La Cadière<sup>150</sup> au début du Second Empire. Il était tailleur d'habits. Sa date de naissance a été trouvée après l'acte de décès, dont la date était mentionnée sur l'acte de mariage de Jean-François Moutte, son fils, et de Marie Pascale Cauvin<sup>151</sup>. Dans l'acte de décès, l'indication de l'âge approximatif a indiqué des années de recherches pour les registres paroissiaux, entre 1756 et 1761<sup>152</sup> avec une préférence hypothétique des années 1759-1760. De plus, ces indications ont été croisées avec les indications de dates de l'acte de mariage de ses parents<sup>153</sup>, une fois connu<sup>154</sup>.

Acte de baptême de Pierre Antoine Moutte, fils de Pierre Antoine Moutte et de Thérèse Rouden :



<sup>149</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 496.

<sup>150</sup> La Cadière semble prendre très tardivement l'appellation de La Cadière d'Azur, hors de la période historique étudiée.

<sup>151</sup> Mariage de Jean-François Moutte et de Marie Pascale Cauvin, 4 février 1823, La Cadière, AD-83 7 E 29/27, pg. 27.

<sup>152</sup> AD-83 7 E 29/11, années 1758 et 1759 consultées ; Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1779, La Cadière d'Azur, 7 E 29/12, les années 1760 et 1761 consultées.

<sup>153</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11 pg. 147.

<sup>154</sup> Les mariages de la branche ascendantes de Jean-François Moutte ont été trouvés à partir de déduction et de recherche orientée par Généanet, comme expliqué dans la présentation de la recherche.

Transcription acte de baptême de Pierre Antoine Moutte, 30 août 1757, La Cadière :

En marge :

Bapt[ême] Pierre Ant[oine]

Moutte

1. L'an que dessus et le dernier mars a été baptisé
2. Pierre Antoine Moutte, fils légitime d'Antoine et de Thérèse Rouden.
3. le parrain Pierre Moutte et la marraine Marie Anne
4. Rouden. Le parrain seul a signé présent Charles Mavin
5. par moy
6. Décugis [...], Pierre Moutte
7. C[harles] Mavin

Pierre Antoine est décédé le 19 février 1819<sup>155</sup> à La Cadière.

Marie Reine Trotobas est née le 31 décembre 1758<sup>156</sup> à La Cadière d'Azur. Son acte de baptême n'a pas été découvert malgré la recherche dans le registre paroissial<sup>157</sup>. Elle était la fille de Guillaume Trotobas et de Marguerite Cauvin. Elle est décédée le 16 août 1835<sup>158</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer.

Acte de décès de Marie Reine Trotobas, 16 août 1835, Saint-Cyr :

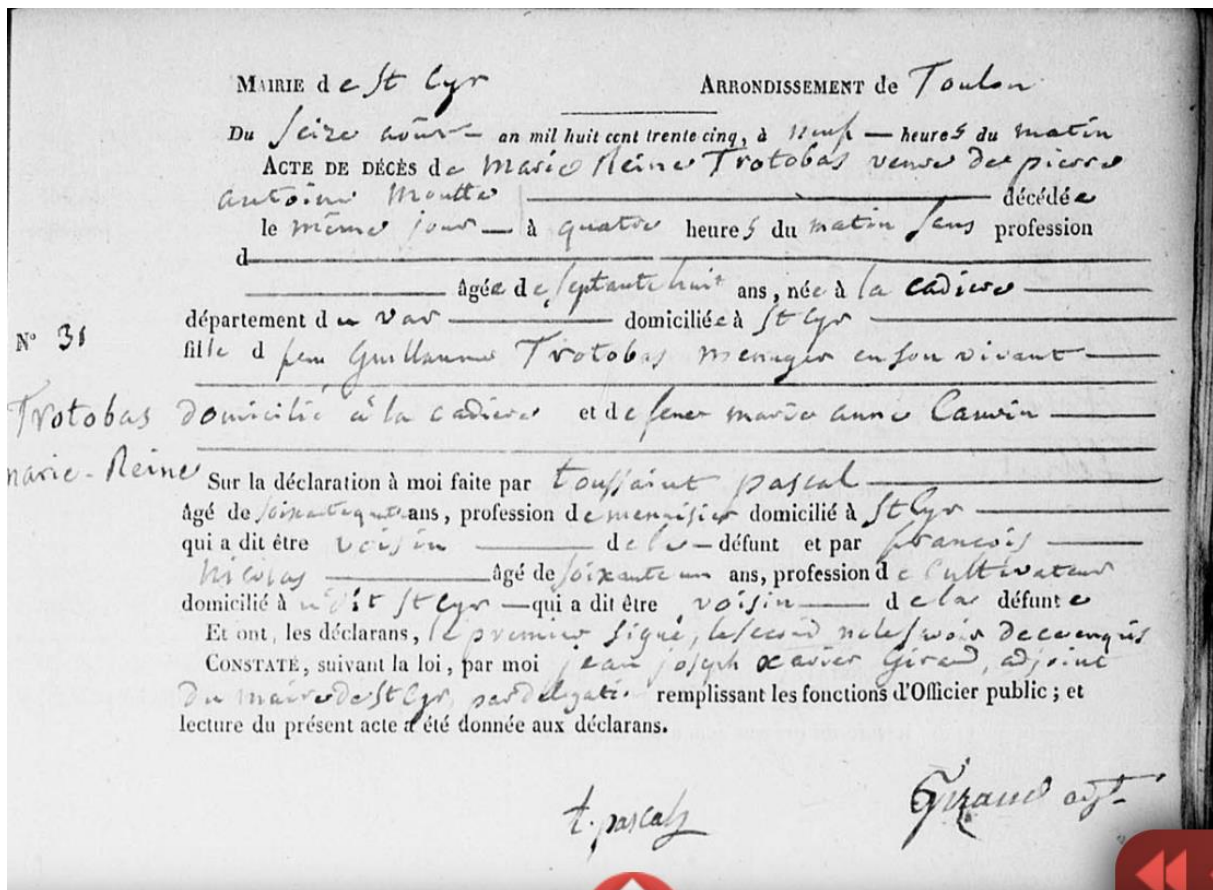
---

<sup>155</sup> Archives Départementales du Var, Tables décennales, 1813-1833, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34, pg. 63 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1812-1822, 7 E 29/25, pg. 226.

<sup>156</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière, 1 MI EC 495, pg. 25.

<sup>157</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière, 7 E 29/11.

<sup>158</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC2767R1, pg 113.



Transcription de l'acte de décès de Marie Reine Trotobas, 16 août 1735, Saint-Cyr-sur-Mer :

Marge :

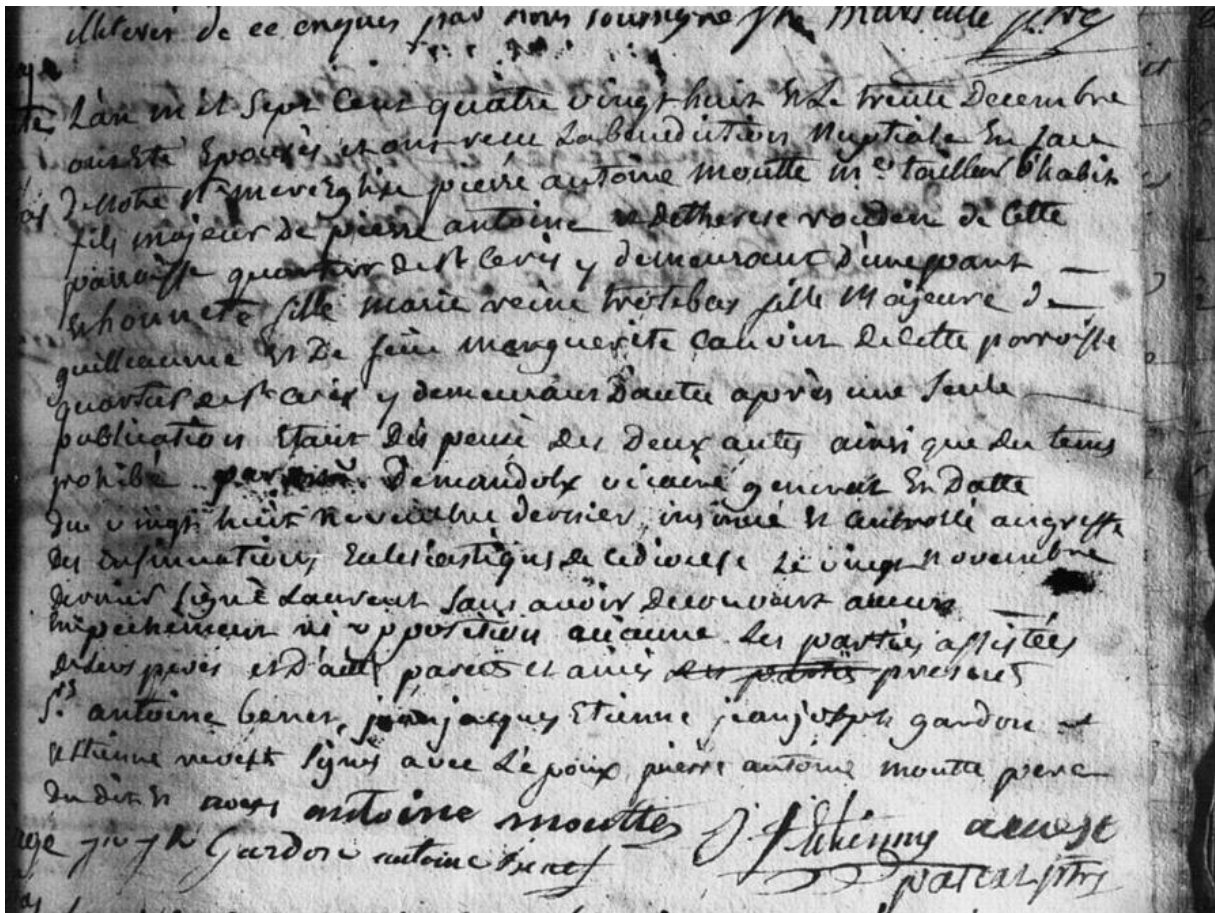
N° 31, Marie Reine Torobas

1. Mairie de S[ain]t-Cyr Arrondissement de Toulon
2. Du seize août mil huit cent trente-cinq à neuf heures du matin
3. Acte de décès de Marie Reine Trotobas, veuve de Pierre
4. Antoine Moutte, décédée
5. le même jour à quatre heures du matin, sans profession,
6. âgée de septante-huit ans, née à La Cadière,
7. département du Var, domiciliée à S[ain]t-Cyr
8. fille de feu Guillaume Trotobas, ménager de son vivant,
9. domicilié à La Cadière et de feu Marie Anne Cauvin.
10. Sur la déclaration faite à moi Toussaint Pascal,
11. âgé de soixante-quatre ans, profession de menuisier, domicilié
12. A S[ain]t-Cyr
13. Qui dit être un voisin de la défunte et par J[ean]-François
14. Nicolas, âgé de soixante ans, profession de cultivateur
15. domicilié dudit S[ain]t-Cyr, qui dit être voisin de la défunte.
16. Et ont, les déclarans, le premier signé, le second ne le savoir enquis.

17. Constaté, suivant la loi, par moi Jean Joseph Xavier Girand, adjoint
18. du maire de S[ain]t-Cyr par obligation remplaçant la fonction d'officier public, et
19. lecture du présent acte a été donné aux déclarans  
T[oussaint] Pascal  
Girand adj[oint]

Le couple s'est marié le 30 décembre 1788<sup>159</sup> sur la commune de La Cadière dans le Var. Les deux époux étaient du hameau de San Cérès<sup>160</sup>.

Acte de mariage de Pierre Antoine Moutte et Marie Reine Trotobas, 30 décembre 1788.



Transcription acte de mariage de Pierre Antoine Moutte et Marie Reine Trotobas, 30 décembre 1788 :

En marge :

Mariage Pierre Antoine Moutte Et Marie Reine Trotobas.

1. L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le trente décembre
2. Ont esté épousés étant reçu la bénédiction nuptiale enfans

<sup>159</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1780-1792, La Cadière d'Azur, 7 E 29/13, pg. 300.

<sup>160</sup> *Ibid*, lg. 6 à 8.



3. De notre s[ain]te mère esglise Pierre Antoine Moutte m[âitr]e tailleur d'habits,
4. Fils majeur de Pierre Antoine et de Thérèse Rouden de cette
5. Paroisse quartier San Céris y demeurant d'une part
6. Et honnête fille Marie Reine Trotobas, fille majeure de
7. Guillaune Trotobas et de feu Marguerite Cauvin de cette paroisse,
8. Quatier de S[ain]t Céris y demeurant d'autre [part] après
9. Une seule publication étant dispensé des deux autres ainsi que des terres (?)
10. Prohibées par demande du vicaire général en date
11. Du vingt-huit novembre dernier, insinué et autorisé au greffe
12. Des insinuations ecclésiastiques de La Cadière le vingt novembre
13. Dernier signé Laurent sans avoir découvert aucun
14. Empêchement ni apposé s[ig]ne aucun. Les partis assistés
15. De leurs pères et d'autres parents et amis présents
16. S[ieu]r Antoine Benet, Jean-Jacques Etienne, Jean-Joseph Gardone et
17. Etienne Revest signés par l'époux Pierre Antoine Moutte
18. p[rés]en[c]e
19. dudit et avec Antoine Moutte
20. J[ean]-J[acque]s Etienne
21. Joseph Gardone Antoine Benet [...] par [...]

Le couple a conné naissance à trois enfants :

- Marie Thérèse Moutte, née le 13 septembre 1792<sup>161</sup> à La Cadière, le 26 fructidor an IX du calendrier républicain et décédée le 19 novembre 1803<sup>162</sup> à La Cadière.

- Antoine Benonin Moutte, né le 23 mai 1796 à La Cadière, décédé à Saint-Cyr le 22 novembre 1878<sup>163</sup>. Marié le 15 avril 1822<sup>164</sup> à La Cadière, la date de sa naissance est apprise dans son acte de mariage, cependant, les recherches effectuées n'ont pas permis de découvrir l'acte<sup>165</sup>.

- Jean-François Moutte, le *de cujus*, né le 3 octobre 1800 à La Cadière et mort de 3 février 1870 à La Ciotat.

L'intervalle entre le mariage de Pierre Antoine Moutte et de Marie Reine Trotobas et la première naissance de Marie Thérèse Moutte semble amener à l'hypothèse de grossesse avec le possible décès de l'enfant sans que les recherches n'aboutissent.

<sup>161</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495, pg. 129.

<sup>162</sup> Archives Départementales du Var, Table Décennale, 1802-1813, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34, pg. 65 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1803-1805, La Cadière, 7 E 29/18, pg. 98.

<sup>163</sup> Archives Départementales du Var, Table décennales, 1873-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 MI EC 1/135, pg. 23.

<sup>164</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1812-1822, La Cadière d'Azur, 7 E 29/23, pg. 224.

<sup>165</sup> Archives Départementales du var, Registre d'état civil, 1794-1796, La Cadière d'Azur, 7 E 29/15. Les pages du registre de l'an III sont manquantes ; Registre d'Etat civil, 1793-1795, La Cadière d'Azur, 7 E 29/14.

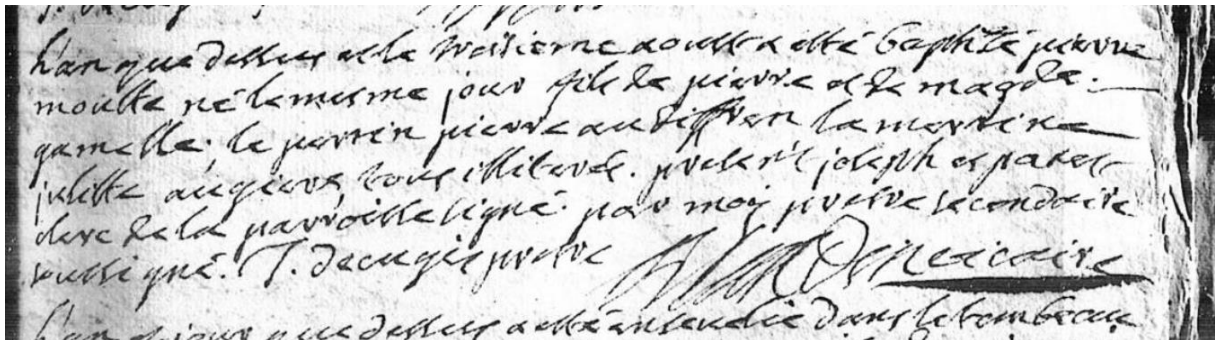
## b. La deuxième génération d'ascendants, les grands-parents de Jean-François Moutte et leurs enfants

### 1. Pierre Antoine Moutte et Thérèse Rouden et leurs enfants :

Jean-François Moutte était le petit-fils de Pierre Antoine Moutte et de Thérèse Rouden en ligne agnatique directe, parents de Pierre Antoine Moutte.

Pierre Antoine Moutte est né le 3 août 1735<sup>166</sup> à La Cadière, durant le règne de Louis XV. Il était le fils de Joseph Moutte et de Magdeleine Gamel. Pierre Antoine Moutte avait un homonyme dans sa fratrie en Pierre Antoine Moutte, son frère, né le 16 janvier 1731<sup>167</sup> à La Cadière, tous les deux étant simplement dénommés Pierre dans les actes. La recherche du bon ascendant a demandé de croiser les actes des archives, naissance et mariage<sup>168</sup>. En effet, Pierre Moutte, né en 1731 et dont aîné de Pierre Antoine Moutte a eu deux mariages, le premier en 1755 et le second en 1766 après le décès de sa première épouse.

Acte de naissance de Pierre Antoine Moutte, 3 août 1735 :



Transcription acte de baptême de Pierre Antoine Moutte, 3 août 1735 :

1. L'an que dessus et le troisième d'août a été baptisé Pierre
2. Moutte, né le mesme jour, fils de Pierre<sup>169</sup> et de Magde[leine]
3. Gamelle, le parrain Pierre Audiffren, la marraine
4. Julitte Augière, tous illétrés. Présent Joseph Espanet
5. Clerc de la paroisse signé par moy prêtre second a été

<sup>166</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 337.

<sup>167</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 256.

<sup>168</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 455 ; Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1779, La Cadière d'Azur, 7 E 29/12.

<sup>169</sup> L'acte comporte une erreur de prénom sur le père, ici prénommer Pierre à la place de Joseph cependant l'étude des autres actes montre qu'il s'agit de la même mère et du même père.

6. Soussigné. [...] Décugis, prêtre.

Sa date de décès reste inconnue<sup>170</sup>. L'hypothèse posée est celle d'un décès après le mariage de son fils Pierre Antoine avec Marie Reine Trotobas en 1756 car l'acte ne spécifie pas son état. Cette hypothèse est confirmée et précisée par la Table des décès<sup>171</sup> mentionnant le décès de son épouse de laquelle il a hérité. Sa profession était de matelot<sup>172</sup> ou de marin.

Thérèse Rouden est née le 10 septembre 1728<sup>173</sup> à La Cadière. Elle était la fille de François Rouden et d'Anne Gavary. Son acte a posé une petite difficulté lors de sa recherche. En effet, Thérèse Rouben a possédé un homonyme en sa sœur aînée Thérèse Rouden, née jumelle de Jacques Rouden en 1726<sup>174</sup> et tous deux décédés la même année. Elle est décédée le 3 juillet 1805<sup>175</sup> à La Cadière, soit le 13 messidor an XIII, au début de premier Empire. Son décès a été découvert grâce à la consultation des Tables des décès<sup>176</sup> dans le fonds de Contrôle des acte et enregistrement ainsi qu'avec le dépouillement des Tables décennales<sup>177</sup>.

Ils se sont mariés le 11 novembre 1756<sup>178</sup> à La Cadière. Une dot est mentionnée dans le Table des décès cependant la recherche dans les actes notariés<sup>179</sup> du contrat de mariage correspondant n'a pas abouti. Le couple a eu trois enfants découverts :

- Pierre Antoine Moutte, né le 30 mars 1757 et décédé le 19 février 1819 à La Cadière, père de Jean-François Moutte,
- Joseph François Moutte, né le 23 février 1764<sup>180</sup> à La Cadière,
- Pélagie Magdeleine Moutte, née le 13 mai 1766<sup>181</sup> à La Cadière.

---

<sup>170</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1792, La Cadière, 1 MI EC 493 ; Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière, 1 MI EC 495 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des décès, 1791-1797, La Cadière, 3 Q art 2330.

<sup>171</sup> AD-83 3 Q art 2330, pg. 41.

<sup>172</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 471-472.

<sup>173</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 199.

<sup>174</sup> Archives Départementales du Var, Tables 1700-1792, La Cadière d'Azur, 1 MIEC 494, pg. 177 ; Archives Départementales du Var, Tables 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494

<sup>175</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1803-1808, La Cadière d'Azur, 7 E 29/18, pg. 232.

<sup>176</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des décès, 1797-1811, La Cadière d'Azur, 3 Q art 2330, pg. 41.

<sup>177</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale 1802-1813, La Cadière, 12 M 1/34, pg. 68.

<sup>178</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, 7 E 29/11, pg. 471.

<sup>179</sup> Archives Départementales du Var, Fonds notarial, Maître Joseph Etienne Audiffren, 1752-1760, 3 E 22/145.

<sup>180</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495, pg. 44.

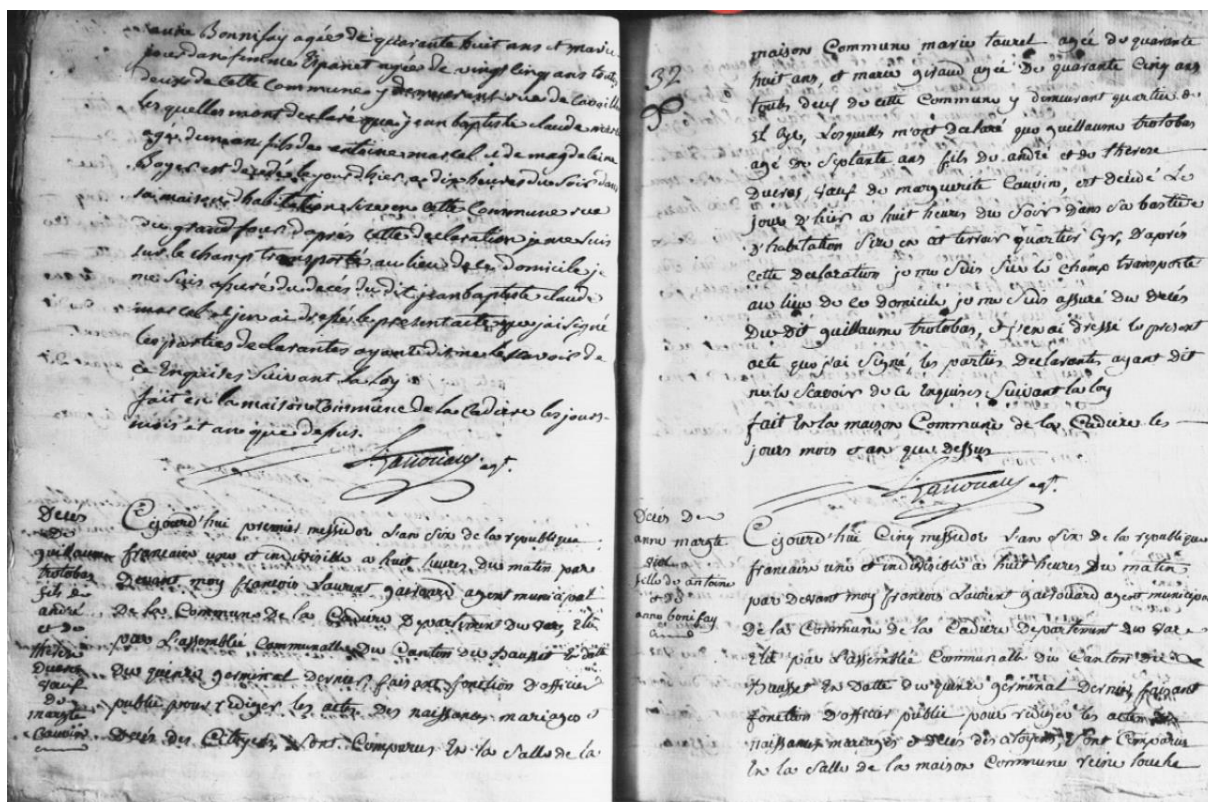
<sup>181</sup> *Ibid.*

## 2. Le couple Guillaume Trotobas et Marguerite Cauvin et leurs enfants

Guillaume Trotobas et Marguerite Cauvin étaient les grands-parents maternels de Jean-François Moutte, et donc les parents de Marie Reine Trotobas.

Né le 15 novembre 1727<sup>182</sup> sous le règne de Louis XV à La Cadière, Guillaume Trotobas était le fils d'André Trotobas et de Thérèse Ducros. Il est décédé le 17 juin 1798<sup>183</sup>, c'est-à-dire le 30 prairial an VI durant la période révolutionnaire du Directoire.

Acte de décès de Guillaume Trotobas, 17 juin 1798 :



Transcription de l'acte de décès de Guillaume Trotobas, 17 juin 1798 :

En marge :

Décès de Guillaume Trotobas, fils d'André et de Thérèse Ducros, veuf de Marguerite Cauvin.

1. Aujourd'hui, premier messior l'an six de la République
2. française une et indivisible à huit heures du matin par
3. devant moi François Laurent Gaivoard, agent municipal

<sup>182</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 182.

<sup>183</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1797-1799, La Cadière d'Azur, 7 E 29/16, pg. 172.

4. de la commune de La Cadière, département du Var, élu
  5. par l'assemblée communale du Canton du Beausset en date
  6. du quinze germinal dernier, fait [...] fonction d'officier
  7. public pour rédiger les actes des naissances, mariages et
  8. décès des citoyens. Sont comparus en la salle de la
  9. maison commune, Marie Taurel, âgée de quarante-
  10. huit ans et Marie Giraud, âgée de quarante-cinq ans,
  11. toutes deux de cette commune y demeurant quartier de
  12. S[ain]t-Cyr, lesquelles m'ont déclaré que Guillaume Trotobas
  13. Agé de septante ans, fils d'André et de Thérèse Ducros,
  14. veuf de Marguerite Cauvin, est décédé le
  15. jour d'hier à huit heure du soir dans sa bastide
  16. d'habitation sire ( ? ) en cet terroirs quartier Cyr, d'après
  17. cette déclaration, je me suis sur le champ transporté
  18. au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès
  19. dudit Guillaume Trotobas, et j'ai dressé le présent
  20. acte que j'ai signé, les parties déclarantes ayant dit
  21. ne pas le savoir de ce enquises. Suivant la loi
  22. fait à la maison commune de La Cadière les jours,
  23. mois et an que dessus.
- François Gaivoard.

Cet acte permet de percevoir légèrement la vie de Guillaume Trotobas lors de son décès. Il résidait à Saint-Cyr en 1798. La dénomination de Bastide pour le lieu d'habitation de Guillaume Trotobas semble indiquer que celle-ci se trouve en retrait du hameau d'habitation central de Saint-Cyr, autour de la Grande Rue et de l'Eglise. Une recherche a été réalisé dans le fonds de Contrôle des Actes et enregistrement, sur les Tables de décès<sup>184</sup> et les Tables des testaments<sup>185</sup>, afin de découvrir des indications supplémentaires. Guillaume Trotobas a laissé une succession à ses enfants avec la propriété d'une bastide à Saint-Cyr.

Marguerite Cauvin, fille d'André Cauvin et de Marie Nicolas, est née à La Cadière le 9 février 1728<sup>186</sup>, durant le règne de Louis XV. Elle est décédée le 4 novembre 1787<sup>187</sup>. La recherche de l'acte dans le registre paroissial<sup>188</sup> n'a pas abouti de même qu'une consultation des Tables des testaments<sup>189</sup>. Elle avait une sœur plus jeune de 11 ans portant le même prénom mais celle-ci, née en 1739<sup>190</sup>, était trop jeune pour pouvoir s'être mariée en 1751, date du mariage de Marguerite Cauvin et de Guillaume Trotobas.

---

<sup>184</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des décès, 1797-1811, La Cadière d'Azur, 3 Q art 2330

<sup>185</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des testaments, 1791-1822, La Cadière d'Azur, 2 C art 441,

<sup>186</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 188.

<sup>187</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495, pg. 261.

<sup>188</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1780-1792, La Cadière d'Azur, 3 E 2713.

<sup>189</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table des testaments, 1770-1806, 2 C art 440.

<sup>190</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 112.

Le couple s'est marié le 15 février 1751<sup>191</sup> à La Cadière d'Azur. Le couple de manière certaine et sourcée a eu quatre enfants.

Les enfants de Guillaume Trotobas et de Marguerite Cauvin :

- Marie Rose Trotobas, née le 26 avril 1753<sup>192</sup> à La Cadière,
- André Trotobas, né le 22 novembre 1754<sup>193</sup> à La Cadière,
- Thérèse Trotobas, née le 3 octobre 1756<sup>194</sup> à La Cadière,
- Marie Reine Trotobas, née le 31 février 1758 à La Cadière et morte à Saint-Cyr le 16 août 1835, mère de l'époux du couple de *de cujus* Jean-François Moutte.

### **c. La troisième génération d'ascendants, les arrières grands-parents de Jean-François Moutte et leurs enfants**

La troisième génération remonte au règne de Louis XIV en touchant les vingt dernières années du XVII<sup>ème</sup> siècle. A ce niveau de l'ascendance, il est central de se visualiser l'arbre généalogique de l'Homme. Ainsi, chaque individu possède quatre couples d'arrières grands-parents, deux du côté paternel et deux du côté maternel. Ainsi, la branche des ascendants à la troisième génération de Jean-François Moutte est composée de huit individus.

Jean-François Moutte était l'arrière-petit-fils de :

- Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, les parents de son grand-père paternel,
- François Rouden et Anne Gavary, les parents de sa grand-mère paternelle,
- André Trotobas et Thérèse Ducros, les parents de son grand-père maternel,
- André Cauvin et Marie Nicolas, les parents de sa grand-mère maternelle.

---

<sup>191</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg 113.

<sup>192</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495, pg. 25.

<sup>193</sup> *Ibid.*

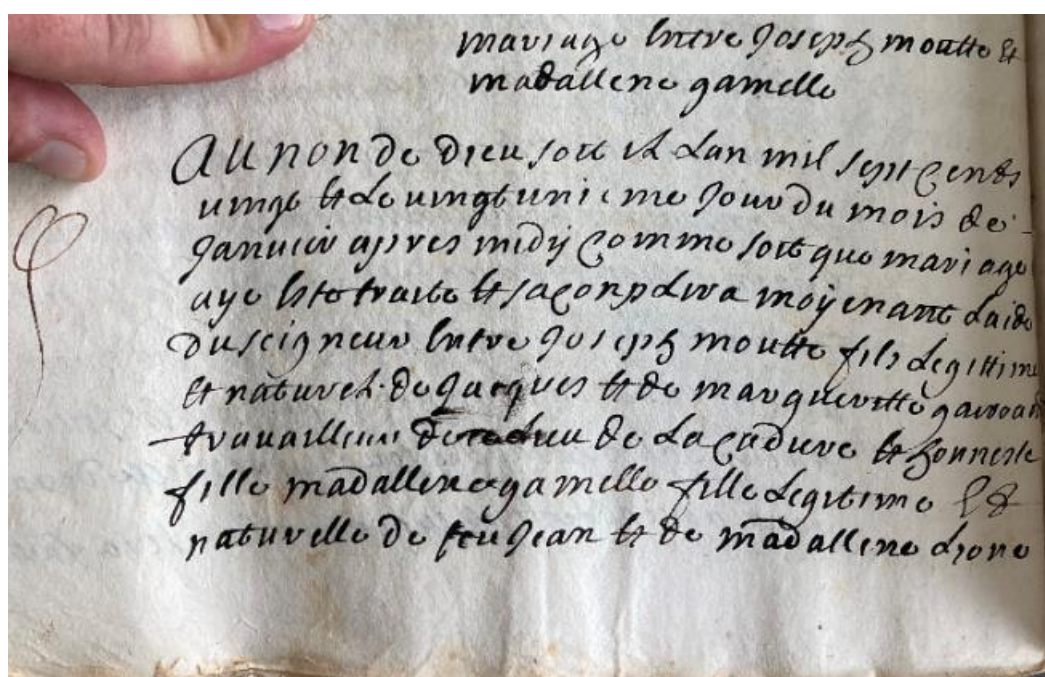
<sup>194</sup> *Ibid.*

## Le couple Joseph Moutte et Magdeleine Gamel et leurs enfants

Moutte Joseph, né à La Cadière le 5 février 1696<sup>195</sup>, était le fils de Jacques Moutte et Marguerite Gaivoard. Sa naissance amène à la fin du règne de Louis XIV. Il est décédé le 17 janvier 1760<sup>196</sup> à La Cadière.

Joseph Moutte a épousé le 1<sup>er</sup> février 1720<sup>197</sup> à La Cadière, Magdeleine Gamel, née le 10 février 1696<sup>198</sup> et décédée le 06 mai 1770<sup>199</sup> dans la même commune. Dans les registres de la période, l'orthographe de son nom et de son prénom n'étaient pas définies, ainsi nous trouvons son prénom sous la forme de « Madelaine », « Madellene », « Madallene » ou « Madeleine », tandis que son nom de famille pouvait être écrit « Gamelle ». Magdeleine était la fille de Jean Gamel et de Magdeleine Lionne. Lors de leur union, le couple a signé un contrat de mariage daté du 21 janvier 1720<sup>200</sup> chez Maître Audiffren Joseph, notaire royal à La Cadière.

Contrat de mariage de Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, 21 janvier 1720, La Cadière :



Contrat de mariage Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, 20 janvier 1720, partie 1.

<sup>195</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1669-1697, La Cadière d'Azur, 7 E 29/8, pg. 516.

<sup>196</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1799, La Cadière d'Azur, 7 E 29/12, pg. 5.

<sup>197</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 20/10, pg. 57.

<sup>198</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1669-1697, La Cadière d'Azur, 7 E 29/8, pg. 517.

<sup>199</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1779, La Cadière d'Azur, 7 E 29/12, pg. 285.

<sup>200</sup> Archives Départementales du Var, fonds notarial, maitre Joseph Audiffren, 1718-1723, 3 E 22/130.

De ce même lieu d'autre le devant de parties  
Hédiger en acte public de un accord verbal en cette  
cause pardevant nous no Royat en ce lieu de  
Lacadiere souzigne par isant les fermiers a  
la fin nomer les dits en deux personnes des  
quelz moult adint le aufoise d'entre Jacques  
son pere le d'adint madallene gamelle assisté  
de francois le bartzellemy gathel les freres  
le de la madallene donne sa mere le tous  
deux ensemble de plusieurs autres leurs  
parents le amis assemblez le convoquez  
pour honneur des vierges d'entre lesquels de deux  
que de un acceptation le stipulation intervenue  
intervenu ont promis le promettent de  
soy parant le lieu d'un d'autre le un  
le d'istime mariage quelluy faire le d'entre  
en face de nostre Heure de l'eglise catholique  
apostodique le romaine a la premiere  
• Requiesce de l'un de eux trainin don't  
promis le que le d'entre que la docc le  
le proye par un me des filles le affin que  
le dit moult par plus facilem ent sur portat  
les charges de ce parant mariage l'adint  
gamelle est elle meme constituée le assignee  
en dot le pour elle au dit moult son (ix) sous  
que se v'adieu le d'entre tous le esesuns les  
biens le d'entre parant le adint pour le  
recouvrement de quels elle a fait le constituée  
le dit moult son le pour pour du lieu que  
le sera le conceidre toutes qu'entre le que  
le necessaires le le faire le pour primo touc  
marry seut le dot de la docc de sa femme  
tous les quels d'entre le dit francois gamel  
sans pour d'entre qui pour de le bartzellemy  
son frere le avec mineur a promis de  
faire valloir jusques a la somme de trois  
cents livres le conjure les autres

Contrat de mariage Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, 20 janvier 1720, partie 2.



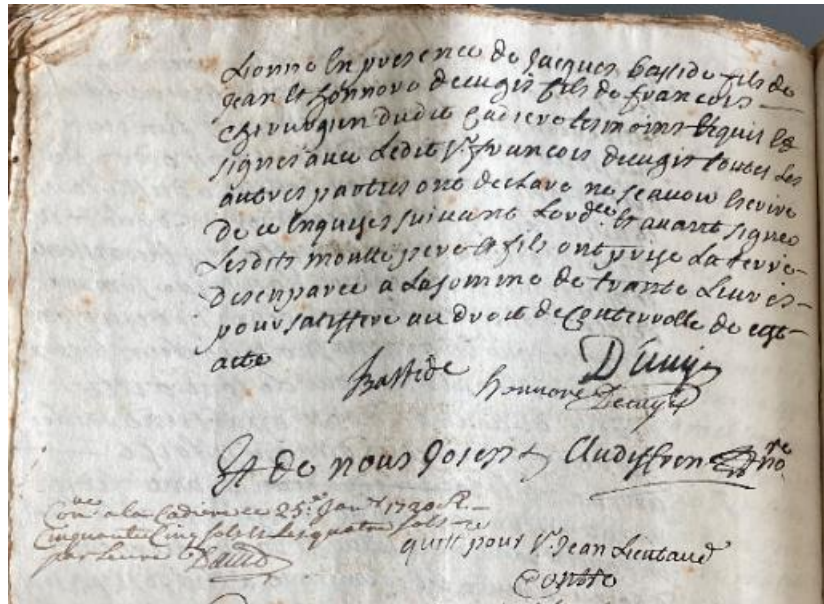


amub demerit nupciaue a comite de laquie  
se mo dedit moultre pere le fils Confessio de  
auoir tous p<sup>re</sup>sentement decc d'une part elle  
de cent quarante livres au p<sup>re</sup>s. le Legitimie  
uallens des p<sup>re</sup>sent de l'ad gamelle quils ont  
de l'ave d'auoir l'ndeur p<sup>re</sup>sent sur le p<sup>re</sup>s de  
deux mo<sup>is</sup> qui l'a l'eto faite auant les p<sup>re</sup>sent  
et cinquante livres des mains la p<sup>re</sup>sent de  
des francos deugis m<sup>re</sup> ch<sup>er</sup>ungien d'ad caduic  
et p<sup>re</sup>sent qui des a la bouisier du comite  
la p<sup>re</sup>sent de l'ad madallene dion m<sup>re</sup> que  
des francos le d'ad ellimie gamel les  
du p<sup>re</sup>sent dit qu'il l'uoit l'n main la p<sup>re</sup>sent  
obligo de la p<sup>re</sup>sent d'or du mariage des filles  
d'ad gamel pour l'eto du p<sup>re</sup>s d'un comite  
seve dans l'etiv<sup>er</sup> l'au p<sup>re</sup>sent de la p<sup>re</sup>sent  
la p<sup>re</sup>sent acq<sup>u</sup>is de l'ad liono l'et l'n un  
Louis d'or l'ent blane et auer monoy p<sup>re</sup>sent  
elle n'uevatio l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
faito au uide nous dit no l'et l'et l'et l'et l'et  
des deux sommes p<sup>re</sup>sent l'et l'et l'et l'et l'et  
cent nonante livres de laquelle p<sup>re</sup>sent l'et  
satisfait l'n ont quatre l'et l'et l'et l'et l'et  
gamel p<sup>re</sup>sent que l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
que p<sup>re</sup>sent demande no l'et l'et l'et l'et l'et  
app<sup>re</sup>sent d'nt l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
livres l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
constituo l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
luy que p<sup>re</sup>sent l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
de p<sup>re</sup>sent au d'nt moultre pere le fils dans  
ann<sup>er</sup> p<sup>re</sup>sent de ce p<sup>re</sup>sent l'et l'et l'et l'et  
app<sup>re</sup>sent d'nt l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
que p<sup>re</sup>sent l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
p<sup>re</sup>sent de l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et  
livres l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et l'et

Contrat De mariage Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, partie 4.

186  
De ceuow le dix Comeden quil promettra  
geux deo noceve le assureu l'interblemens la  
solidemere dun pour lautre. le lun deuo  
seul pour de tout sans division ny ordre de  
division le nono uno au beniffu d'icelle toue  
ce quil exigent le recouyent de da d'ice  
de voce d'icelle commone effe d'uy deo misme  
le assurent de apres aut la sud ice somme  
de cent nonante livres de cues li de sus soit  
en Coffres que en argens sur tous deus biens  
presans le aucun pour de toue alle.  
Vende ou aqny de d'voit appartendra le  
cas d'extinction qu'adieu ne p'larfe  
aviant le tout le contene ayant ledit  
moutte p'vo le p'vo mariage agreable de  
la cont'p'dation d'icelle li en avancement  
de p'vo a uide de des enjave audit p'vo son  
fils acceptant une partie de cevo l'interet  
qu'icelle quil p'vo de au ter vo d'uy cadere  
le cont'p'dation de p'vo non duement d'icelle li  
Cont'p'dation de p'vo cadere de la com'p'de  
d'icelle franche de tous aveages de d'icelle de p'vo  
le d'icelle d'uy alle jusqu' a ce qu'ad'uy p'vo  
l'interet de cevo autres p'vo d'icelle li  
de laquelle il le pourra p'vo de la p'vo  
p'vo d'icelle de ce au p'vo d'uy le en faire a son  
p'vo auow le p'vo le d'uy le p'vo de toute  
l'interet le p'vo l'interet tout quil p'vo d'icelle  
le de d'icelle de p'vo de p'vo au p'vo de  
que d'icelle de toute le p'vo au p'vo de  
de mariage de p'vo est obligé sans deus  
deus p'vo de le aucun deus moutte p'vo le  
de la solidemere commone deus soumis a tout  
court dont p'vo le d'icelle acte fait public  
audit cadere dans la maison de laquelle  
durant mariage se cond'icelle de d'icelle

Contrat de mariage Josph Moutte et Magdeleine Gamel, partie 5.



Contrat de mariage Joseph Moutte et Magdeleine Gamel, partie 6.

Transcription du contrat de mariage de Josephe Moutte et Magdeleine Gamel, 20 janvier 1720 :

En marge :

Mariage entre Joseph Moutte et Madallène Gamelle

1. Au nom de Dieu et l'an mil sept cent
2. vingt et le vingt-unième jour du mois de
3. janvier après midi comme soit que mariage
4. aye este traité (?) et [...] moyennant l'aide
5. du seigneur entre Joseph Moutte, fils légitime
6. et naturel de Jacques et Marguerite Gaivoard
7. travailleur des champs (?) de La Cadière et honneste
8. fille Madallène Gamelle, légitime et
9. naturelle de feu Jean et de Madallène Lione
10. de ce mesme lieu, d'autre et devant les partis
11. rédigés en acte public leur acords aux bas à cette
12. cause pardevant nous no[tai]re royal en ce lieu de
13. La Cadière sougsignés présent les tesmoins à
14. la fin només adteste et autorise dudit Jacques
15. Son père et laditte Madallène Gamelle assistée
16. de François et Barthélémy Gamelles frères
17. et de lad[ite] Madallène Lionne, sa mère et tous
18. deux ensembles de plusieurs autres leurs
19. parents et amis assemblés et convoqués
20. pour l'honneur des présents lesquels de leur
21. que deux aceptations et stipulations entreux

22. intervenants ont passés et promettent de  
23. soy prandre et recevoir l'un l'autre en vray  
24. et légitime mariage que luy faire et cellebrer  
25. en face de nostre S[ain]te mère l'Eglise catholique  
26. apostolique et romaine à la première  
27. réquisition de l'un d'eux [...] l'ont  
28. promis et juré et d'autant que la doct est  
29. le propre patrimoine des filles et affins que  
30. ledit Moutte [...] plus facilement ses parties (?).  
31. Les charges de ce présent mariage laditte  
32. Gamelle est elle mesme constituée et assignée  
33. en doct et pour elle audit Moutte son expoux  
34. que sera Dieu l'esdant tous et chescuns les  
35. biens et droits présens et advenir pour le  
36. recouvrement desquels elle a afit et constitué  
37. ledit Moutte son expoux pour du recu (?) quel  
38. en fera en concéder toutes quittance requise  
39. et nécessaire et en faire et jouir comme tout  
40. mary peut et doit de la doct de sa femme.  
41. Tous lesquels droits ledit François Gamel  
42. tant pour luy que pour led[it] Barthélémy  
43. son frère encore mineur a promis de faire valloir jusqu'à la somme de trois  
44. cent livres a ce compris [...] et  
45. amabdements [...] a compté de laquelle  
46. somme lesdits Moutte père et fils confessent d'en  
47. avoir tout présentement receu d'une part celle  
48. de cent quarante livres au prix et légitime  
49. valeur des [...] de lad[ite] Gamelle qu'ils ont  
50. déclaré d'avoir en leur pouvoir sur le prid de  
51. l'extime quy en este faite avant ses présentes  
52. et de cinquante livres des mains et propres deniers  
53. de S[ieu]r François Décugis, M[ait]re (?) [...] dudit Cadière  
54. [...] présent quy les a esboursées (?) du courant  
55. Expres tant de lad[ite] Madallène Lion mère que  
56. Desdits François et Barthélémy Gamel ses enfans  
57. Du premier lit qu'il avoit en main et seront  
58. Obligés de la payer lors du mariage des filles  
59. dud[it] feu Gamel pour reste du prix d'un coin de  
60. terre dans ce terroir et au quartier de La Coulette  
61. et par luy acquise de lad[ite] Lione et [...] en un  
62. louis d'or [...] [...] et autre monaye couvrent  
63. réelle numération et expédition en ayant  
64. este faite veu (?) de nous dit no[tai]re et tesmoins faisant  
65. ses deux sommes jointes ensemble celle de  
66. cent nonante livres de laquelle payée et  
67. satisfait en ont quitté et tenu quitte tant lesd[it]  
68. Gamel frères que ledit F[rançoi]s Décugis fonts promesse  
69. que plus demande ne leur sera faite à l'avent

70. à paine d'instherest et despent et les cents dix
71. livres restantes de [...] peyment de ladi[ite]
72. constitution ledit François Gamel tant pour
73. luy que pour son dit frère a promis et s'oblige
74. de payer aus dits Mouttes père et fils dans six
75. années prochaines de ce jourd'hui contables
76. à paines d'insthérest et despans avec cette condition
77. que pendant l'intervalle desquelles luy sera
78. permis de faire de peyments en parties
79. brisées (?) et pour n'en que le moindre soit quinze
80. livres lesd[it] Moutte seront obligés de les
81. recevoir et d'en concéder quitt[an]ce promettant
82. de ce reconaitre et assurer ensemblement et
83. sollidairement l'un pour l'autre d'eux
84. seul pour le tout sans division ny ordre de
85. disention renonsant au benefice de icelle tout
86. en quels exigeront et recouvreront de la doct
87. et droit d'icelle comme effet luy reconessent
88. t assurent des à présent la susditte somme
89. de cent nonante livres receues sy desus soit
90. en [...] que en argent sur tous leurs biens
91. présents et avenir pour le tout a elle
92. vendre ou aquis de droit apartiendra le
93. car de restitution qu'à Dieu ne plaise
94. arrivant et ayant ledit
95. Moutte père. Le prés[en]t mariage agréable et
96. en contemplation d'icelluy et avancement
97. dhoives [...] et disemparer audit Joseph son
98. fils en acceptant une partie de terre entière[men]t
99. [...] qu'il pocède au terroir dud[it] Cadière
100. et cartier du Pibernon (?) duement désigner et
101. [...] au livre cadastral de la comu[ne] t[ou]te dudit
102. lieu franche (?) de tous auverages de taille des partis
103. et [...] du passé jusque à ce jourd'huy peyra
104. sullement les autres impositions à l'avenir
105. de laquelle il en pourra prandre la pocession et
106. la jouissance dès aujourd'huy et en faire à son
107. plaisir et vallante et soubs (?) promesse de l'un
108. faire avoir et jouir et luy estre tenu de toute
109. [...] et garantir envers tous qu'il [...]
110. et de vendre [...] soubi (?) les mesme paines
111. que dessus et tout le contenu au susdit contrat
112. de mariage les parties ont obligé tous leurs
113. biens présents et avenir lesd[it] Moutte père et
114. fils solliderement comme desus soumis à toutes
115. cours l'ont juré et requis acte [...] et public
116. audit Cadière dans la maison de Jacques
117. Durant mesnager second mary de laditte

118. Lionne en présence de Jacques [...], fils de  
 119. Jean et honnore Decugis fils de François  
 120. [...] dudit Cadière tesmoins requis et  
 121. signés avec ledit S[ieu]r Franèse (?) Décugis toutes les  
 122. autres partis ont déclaré ne le savoir escrire  
 123. de ce enquis suivant [...] et avont signé  
 124. lesdits Moutte père et fils ont pris la terre  
 125. désenparées à la somme de trente livres  
 126. pour [...] au droit de [...] de este  
 127. acte.  
 128. J[ean]-Baptiste Décugis  
 129. Honnone Décugis  
 130. Et de nous Audriffren no[tai]re

En marge :

Com[mu]ne de La Cadière 25 janvier 1720 [...]

Cinquante-cinq sols et les quatres sols de par [...] [...].

Ce document nous renseigne sur les familles du jeune couple et sur sa situation financière. Il laisse entre apercevoir leur histoire avec plus de corps. Le couple s'est installé avec une dot constituée et garantie par à la fois la famille de Magdeleine Gamel, ses frères et sa mère, mais aussi, pour la clause de restitution sur les biens, de Joseph Moutte et de son père Jacques Moutte, garant de son fils. Les deux partis ont garanti la dot sur l'ensemble de leur bien. En effet, il semble que la dot provenait sur la part de la succession du défunt père de Magdeleine Gamel<sup>201</sup> qui lui revenait. De plus, un tiers intervenant a donné une somme d'argent comme dot à l'épouse. Le couple était en possession de terres non cultivées « désenparées » (lg. 125) afin de les cultiver pour subvenir au besoin du nouveau foyer. Les deux familles étaient propriétaires de terres sur la commune de la Cadière. La recherche sur les lieux cités n'a pu aboutir sans accès à des documents de cadastres de l'Ancien Régime, tel que les Compoix, afin de pouvoir retrouver la localisation des ces quartiers pour en retrouver la correspondance actuelle. Cependant, à la ligne 100, le quartier cité, Pibernon, aujourd'hui Pibarnon, est actuellement un domaine viticole très réputé des Côteaux du terroir de Bandols. Ce domaine est toujours situé sur la commune de La Cadière d'Azur.

Joseph Moutte et Magdeleine Gamel ont eu dix enfants :

- Joseph Moutte, né le 28 mai 1721<sup>202</sup> à La Cadière,
- Jean-Jacques Moutte, né le 23 juillet 1723<sup>203</sup> à La Cadière,
- Barthélémy Moutte, né le 24 mars 1725<sup>204</sup> à La Cadière.

<sup>201</sup> Lg. 55-59 du contrat de mariage.

<sup>202</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1751, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 122.

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> *Ibid.*

- Jacques Moutte, date de naissance non renseignée mais décédé à environ vingt mois en 1728<sup>205</sup>.
- Matthieu Moutte, né le 27 janvier 1727<sup>206</sup> à La Cadière,
- Jacques Moutte, né le 19 novembre 1728<sup>207</sup> à La Cadière,
- Pierre Antoine Moutte, né le 16 janvier 1731<sup>208</sup> à La Cadière,
- Jean-Joseph Moutte<sup>209</sup>, né le 20 octobre 1733 à La Cadière,
- Pierre Antoine Moutte, né le 1 janvier 1735 à La Cadière, grand-père paternel de Jean-François Moutte,
- Marie-Thérèse Moutte, née le 31 janvier 1740<sup>210</sup> à La Cadière et décédée le 10 mai 1742<sup>211</sup> dans la même commune.

---

<sup>205</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 251.

<sup>206</sup> AD-83 1 MI EC 494, pg. 122.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 256.

<sup>209</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière, 1 MI EC 494, pg. 172.

<sup>210</sup> *Ibid.*

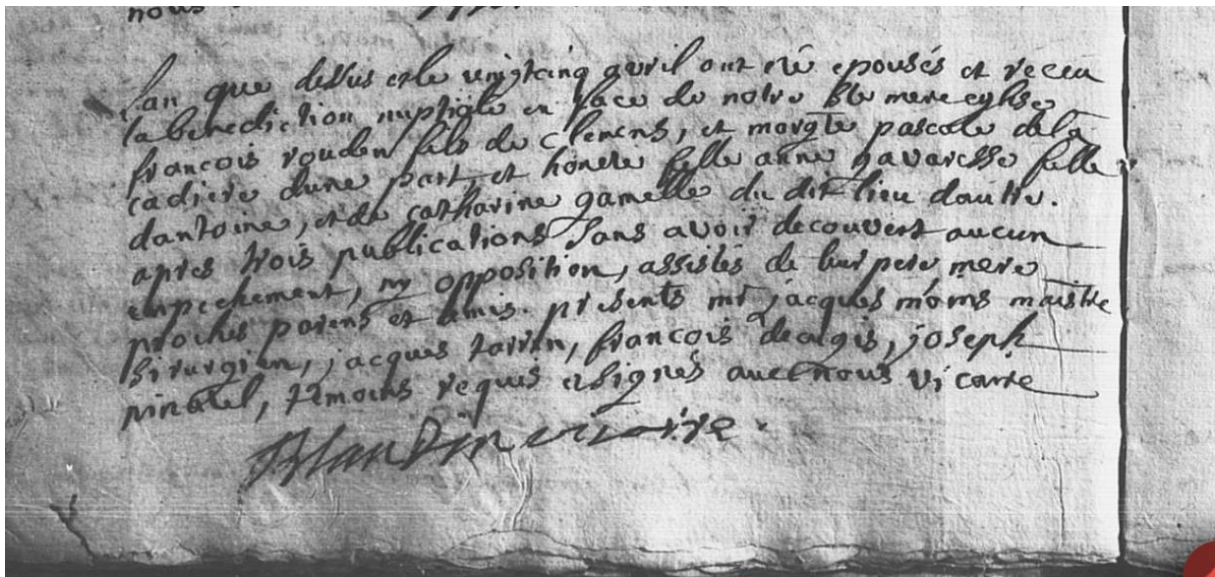
<sup>211</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière, 1 MI EC 494, pg. 241.



## Le couple François Rouden et Anne Gavary et leurs enfants

François Rouden et Anne Gavary se sont mariés le 25 avril 1713<sup>212</sup> à La Cadière.

Acte de mariage de François Rouden et d'Anne Gavary, 25 avril 1713 :



Transcription acte de mariage de François Rouden et de Anne Gavary :

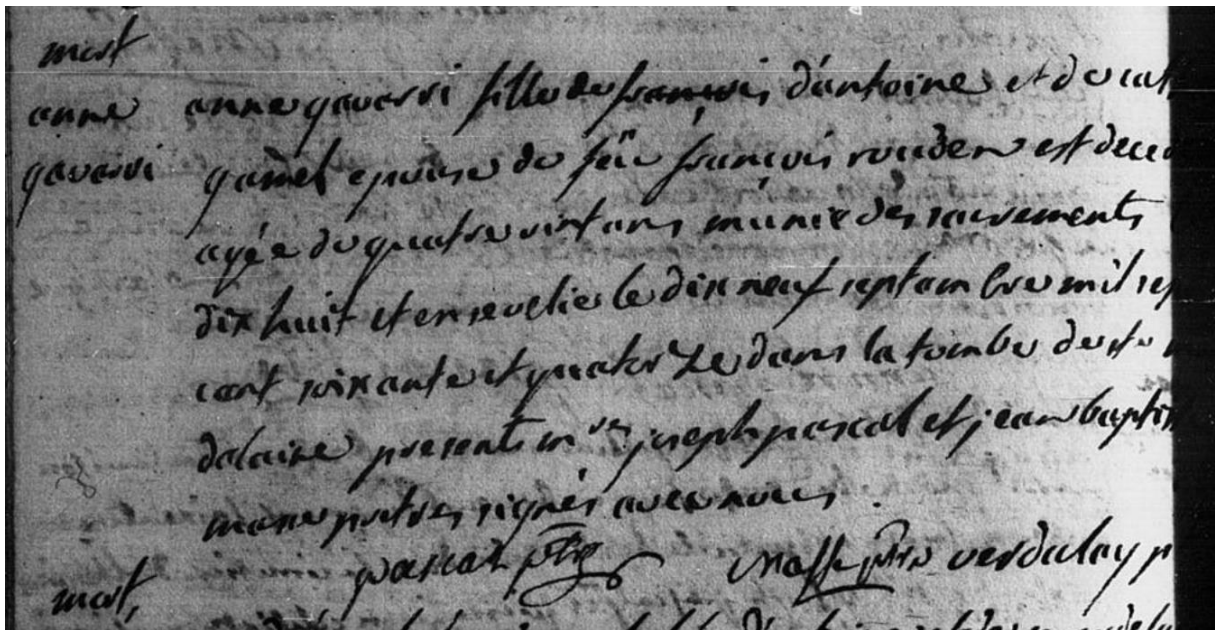
1. L'an que dessus et le vingt-cinq avril ont été épousés et receu
2. la bénédiction nuptiale en face notre S[ain]te mère Eglise
3. François Rouden, fils de Clemens et Marg[ueri]te Pascal de La
4. Cadière d'une part et honête fille Anne Gavaresse, fille
5. d'Antoine et de Catherine Gamelle du dit lieu Dorittes (?)
6. après trois publications sans avoir découvert aucun
7. empêchement ny opposition, assistés de leur père et mère,
8. proches parents et amis présents m[onsieu]r Jacques Moins, maistre
9. chirurgien, Jacques Jarrin, François Décugis, Josphe
10. Pinatel témoins requis et signés avec nous vicaire.  
[...] Vicaire.

<sup>212</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1708-1711, La Cadière d'Azur, 7 E 29/9, pg. 113.

François Rouden, fils de Clément Rouden et de Marguerite Pascal, est né à La Cadière le 19 septembre 1689<sup>213</sup> et est décédé le 25 juin 1735<sup>214</sup> dans le même village. Sa date de décès a été obtenu grâce au croisement des informations découvertes dans les actes de mariages de ses descendants<sup>215</sup>, dans lesquels il était acté de son décès avec un décès avant 1741, et des Tables de l’Ancien Régime<sup>216</sup>.

Anne Gavary était la fille d’Antoine Gavary et Catherine Gamelle. Son nom de famille a connu plusieurs formes d’orthographe différentes comme « Gavaresse », « Gavarrri ». Sa date et son lieu de naissance reste sans renseignement. Elle est décédée le 18 septembre 1774<sup>217</sup> à La Cadière d’Azur. L’hypothèse posée au vu des informations données par son acte de décès, son âge lors de celui-ci, est celle d’une naissance vers 1690-1695.

Acte de sépulture d’Anne Gavary, 18 septembre 1774 :



Transcription acte de sépulture d’Anne Gavary, 18 septembre 1774 :

En marge :

Mort Anne Gavarrri

<sup>213</sup> Archives Départementales du Var, Table 1659-1699, La Cadière d’Azur, 1 MI EC 492, pg. 44.

<sup>214</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d’Azur, 7 E 29/10, pg. 395.

<sup>215</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d’Azur, 7 E 29/11, pg. 183, mariage de Jacques Rouden, frère de Thérèse Rouden en 1746 ; Archives Départementales du Var, 1740-1759, La Cadière d’Azur, 7 E 29/11, pg. 39, mariage de Claire Rouden en 1741, sœur de Thérèse Rouden.

<sup>216</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d’Azur, 1 MI EC 494, pg. 197.

<sup>217</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1792, La Cadière d’Azur, 1 MI EC 493, pg. 359 ; Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1779, La Cadière d’Azur, 7 E 29/12, pg. 407.

1. Anne Gavarrî, fille de français d'Antoine et de Catherine
2. Gamel, épouse de feu François Rouden, est décédée,
3. âgée de quatre-vingt ans munie des sacrements
4. dix-huit et ensevelie le dix-neuf septembre mil septante
5. cent soixante-quatorze dans la tombe de s[ieu]r [...]
6. Delaisse (?), présents m[essieu]rs Joseph Pascal et Jean-Baptiste
7. Masse, prêtre, signés avec nous,  
Pascal Jos[ep]h,  
Masse J[ean]-B[aptis]te,  
[...] prêtre.

François Rouden et Anne Gavary ont eu onze enfants :

- Claire Rouden, née le 24 mai 1714<sup>218</sup> à La Cadière,
- Marie-Anne Rouden, née le 4 février 1716<sup>219</sup> à La Cadière,
- François Rouden, né le 21 septembre 1717<sup>220</sup> et mort le 1<sup>er</sup> février 1721<sup>221</sup> à La Cadière,
- Louis Rouden, né le 23 novembre 1719<sup>222</sup> à La Cadière,
- Barbe Rouden, née le 13 avril 1724<sup>223</sup> et décédée le 3 avril 1747<sup>224</sup> à La Cadière,
- Jacques Rouden, né le 28 janvier 1726<sup>225</sup> et décédé le 23 août 1726<sup>226</sup> à La Cadière, frère jumeau de Marie-Thérèse Rouden,
- Marie-Thérèse Rouden, née le 28 janvier 1726<sup>227</sup> et décédée le 14 octobre 1726<sup>228</sup> à La Cadière, sœur jumelle de Jacques Rouden,
- Thérèse Rouden, née le 10 septembre 1728 à La Cadière et décédée le 2 juillet 1805 dans la même commune, grand-mère paternelle de Jean-François Moutte,
- Magdelaine Rouden, née le 29 août 1730<sup>229</sup> à La Cadière,
- Antoine Rouden, né le 23 mai 1733<sup>230</sup> à La Cadière,
- Jacques Rouden, né le 24 janvier 1736<sup>231</sup> à La Cadière.

---

<sup>218</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 81.

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 153.

<sup>222</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 81.

<sup>223</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 126.

<sup>224</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 245

<sup>225</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 126.

<sup>226</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 153.

<sup>227</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 126.

<sup>228</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 153.

<sup>229</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 126.

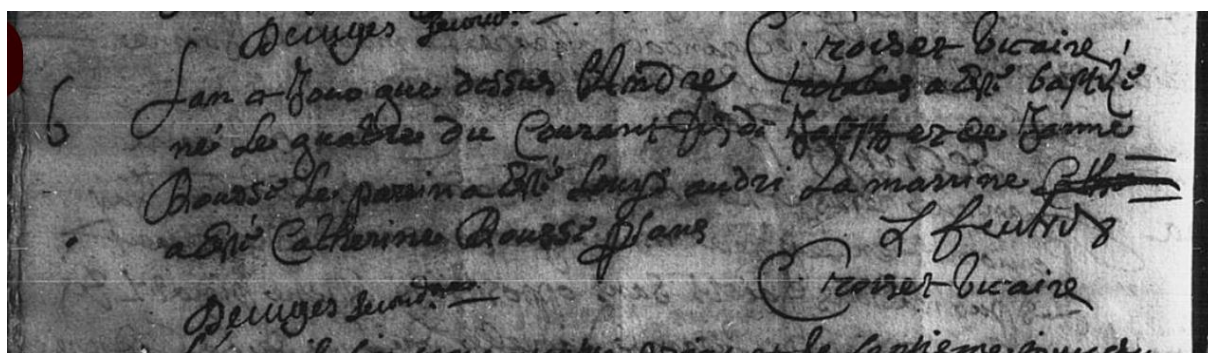
<sup>230</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 177.

<sup>231</sup> *Ibid.*

## Le couple André Trotobas et Thérèse Ducros et leurs enfants

Trotobas André, né le 4 janvier 1680<sup>232</sup> à La Cadière, était le fils de Joseph Trotobas et de Jeanne Rousse.

Acte de baptême d'André Trotobas, 4 janvier 1680 :



Transcription acte de baptême d'André Trotobas, 4 janvier 1680 :

En marge :

B[aptême]

1. L'an et jour que dessus André Trotobas a esté baptisé
2. né le quatre du courant, fils de Joseph et de Janne
3. Rousse. Le parrain a esté Louys Audri. La marraine
4. Catherine Rousse, pr[és]ans.

L[...] Ventre

Crorret (?) vicair

[...] second[ai]re.

André Trotobas est mort le 6 mai 1756<sup>233</sup> à La Cadière.

Thérèse Ducros, son épouse, est né le 16 juin 1681<sup>234</sup> à Pourrières, dans le département du Var, situé à 8 km en face de Trets, entre Aix-en-Provence et Saint-Maximin, au pied de la Sainte-Victoire, à la limite entre les Bouches-du-Rhône et le Var. Elle est la fille de Joseph Ducros et de Jeanne Roche. Les recherches effectuées sur la famille Moutte ont montrés une présence importante d'individus portant ce nom dans la commune de Pourrières. Ce mariage hors de La Cadière, rare pour les membres de l'ensemble de la lignée,

<sup>232</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1669-1697, La Cadière d'Azur, 7 E 29/8, pg. 247.

<sup>233</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 471.

<sup>234</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1679-1732, Pourrières, 7 E 101/3, pg. 31.

semble confirmer un lien entre les Moutte localisés dans centre-Var et la famille saint-cyrienne. En effet, la distance entre les deux villages semble trop importante pour que cette union soit le fait d'une rencontre entre les deux futurs époux sans intervention de la famille ou sans des liens de connaissance. Elle est décédée le 2 octobre 1757<sup>235</sup> à La Cadière, village dans lequel elle s'était mariée et installée après son mariage.

André Trotobas et Thérèse Ducros se sont unis le 4 février 1704<sup>236</sup> à La Cadière d'Azur. Ils ont eu dix enfants :

- Joseph Trotobas, né le 11 janvier 1705<sup>237</sup> à La Cadière,
- Barthélémy Trotobas, naissance non renseignée et décédé le 1<sup>er</sup> août 1708<sup>238</sup> à La Cadière,
- François Trotobas, né le 20 février 1709<sup>239</sup> à La Cadière,
- Claire Trotobas, né le 23 février 1715<sup>240</sup> à La Cadière,
- Magdelaine Trotobas, née le 22 mars 1717<sup>241</sup> et décédée le 27 octobre 1718<sup>242</sup> à La Cadière,
- Magdelaine Trotobas, née le 24 février 1719<sup>243</sup> à La Cadière,
- Jeanne Trotobas, née le 18 juin 1721<sup>244</sup> à La Cadière,
- Marguerite Trotobas, date de naissance non renseignée et décédée le 17 juin 1723<sup>245</sup> à La Cadière,
- Marie-Magdelaine Trotobas, née le 24 février 1723<sup>246</sup> à La Cadière,
- Guillaume Trotobas, né le 15 novembre 1727 et mort le 17 juin 1798 à La Cadière, grand-père maternel de Jean-François Moutte.

---

<sup>235</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 471.

<sup>236</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1704-1706, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 490, pg. 9.

<sup>237</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 32.

<sup>238</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 59.

<sup>239</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 32.

<sup>240</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 89.

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 105.

<sup>243</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 89.

<sup>244</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 128.

<sup>245</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 155.

<sup>246</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 128.

## Le couple André Cauvin et Marie Nicolas et leurs enfants

André Cauvin et Marie Marguerite Thérèse Nicolas se sont unis le 17 mai 1725<sup>247</sup> à La Cadière.

André Cauvin était le fils de Pierre Cauvin et de Constance Cauvin. Il est né le 17 mars 1700<sup>248</sup> dans la paroisse de Saint-Julien à Marseille.

Acte de baptême d'André Cauvin, 17 mars 1700 :



Transcription de l'acte de baptême d'André Cauvin, 17 mars 1700 :

1. L'an mil sept cent et le dix-sept[ième] mars
2. a este (?) baptisé par moy-mê[me] André Cauvin,
3. fils légitime de Pierre et de Constance Cauvine
4. sa mère. Son parr[ai]n André Sordon, sa mar[ai]ne Margueritte Guicharde, lesquels ont dit ne savoir escrire de ce requis.
5. [...]

Il est décédé le 16 mars 1765<sup>249</sup> à La Cadière. André Cauvin, bien que natif de Marseille, semble appartenir à une famille dont certaines branches vivaient à La Cadière depuis plusieurs générations, Cauvin étant un nom présent dans les actes de baptême, mariage et sépulture sur toute la période étudiée.

<sup>247</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 134.

<sup>248</sup> Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Registre paroissial, 1700, Baptême, 201 E 2006, pg. 5.

<sup>249</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 495, pg. 203.

Marie Marguerite Thérèse Nicolas est née le 7 février 1705<sup>250</sup> à La Cadière. Elle était la fille de Jean Nicolas et d'Anne Gras. Elle est décédée dans le même village le 17 mars 1760<sup>251</sup>.

Le couple a eu dix enfants :

- Pierre Cauvin, né le 26 juin 1726<sup>252</sup> à La Cadière,
- Marguerite Cauvin, née le 9 février 1728 à La Cadière et décédée le 4 novembre 1787 à dans la même commune. Marguerite Cauvin était la grand-mère maternelle de Jean-François Moutte,
- Louis Cauvin, né le 10 novembre 1729<sup>253</sup> à La Cadière,
- Anne Rosalie Cauvin, née le 2 octobre 1731<sup>254</sup> à La Cadière,
- Jean André Cauvin, né le 27 février 1734<sup>255</sup> à La Cadière,
- Jean Baptiste Cauvin, né le 17 novembre 1735<sup>256</sup> à La Cadière,
- Marguerite Cauvin, née le 20 février 1739<sup>257</sup> à La Cadière,
- Antoine Cauvin, né le 19 février 1741<sup>258</sup> à La Cadière,
- Jacques Cauvin, né le 6 décembre 1743<sup>259</sup> à La Cadière,
- Anne Cauvin, née le 27 juillet 1747<sup>260</sup> à La Cadière.

---

<sup>250</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1704-1706, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 490, pg. 54.

<sup>251</sup> Archives Départementales du Var, Table 1751-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 493, pg. 337.

<sup>252</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 112.

<sup>253</sup> *Ibid.*

<sup>254</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 162.

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> *Ibid.*

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> Archives Départementales du Var, Table 17500-1750, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 494, pg. 205.

<sup>259</sup> *Ibid.*

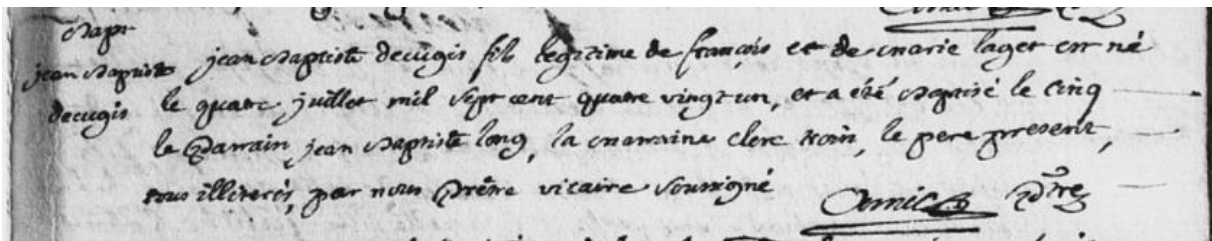
<sup>260</sup> *Ibid.*

## 2. Les ascendants de Nazarine Elisabeth Décugis

### a. La première génération d'ascendants, Jean-Baptiste Décugis et Marie Magdeleine Sophie Didier, les parents de Nazarine Elisabeth Décugis

Nazarine Elisabeth Décugis était la fille de Jean-Baptiste Décugis et de Marie Magdeleine Sophie Didier. Jean-Baptiste Décugis est né à La Cadière le 4 juillet 1781<sup>261</sup>.

Acte de baptême de Jean-Baptiste Décugis :



Transcription acte de baptême de Jean-Baptiste Décugis :

En marge :

Bapt[ême] Jean Baptiste Décugis

1. Jean Baptiste Décugis, fils légitime de François et de Marie Lager est né
2. le qtre juillet mil sept cent quatre-vingt-un, et a été baptisé le cinq.
3. Le parrain Jaen Baptiste Long, la marraine Clere [...], le père présent
4. tous illétrés, par nous prêtre vicaire soussigné  
[...] Prê[tre]

Il est décédé le 30 avril 1869<sup>262</sup> à Saint-Cyr sur Mer. Les Tables de successions et absences dans le Contrôle des actes et enregistrement permettent d'apprendre que Jean-Baptiste Décugis avait une succession<sup>263</sup> à léguer cependant le document renvoi à un numéro de sommier douteux sans autre information.

<sup>261</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1780-1792, La Cadière, 7 E 29/13, pg. 52.

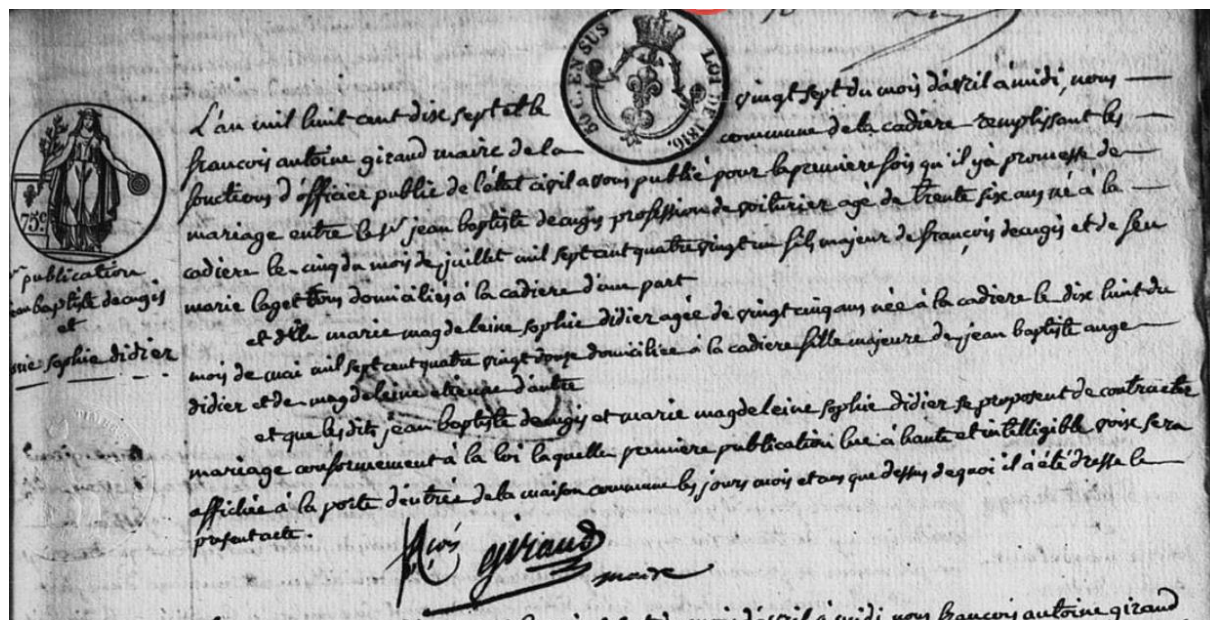
<sup>262</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1868-1872, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2772R1, pg. 77.

<sup>263</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, 1864-1875, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1067, pg. 71.



Le 13 mai 1817<sup>264</sup>, il a épousé Marie Magdeleine Didier, née le 18 mai 1792<sup>265</sup> à La Cadière et décédée à Saint-Cyr-sur Mer le 19 août 1835<sup>266</sup>.

Première publication des Bans pour le mariage de Jean-Baptiste Décugis et Marie Magdeleine Sophie Didier, le 27 avril 1817<sup>267</sup> à La Cadière :



Transcription acte de la première publication des bans du mariage de Jean-Baptiste Décugis et de Marie Magdeleine Sophie Didier :

En marge :

1<sup>ère</sup> publication Jean-Baptiste Décugis et Marie Magdeleine Sophie Didier

1. L'an mil huit cent dix-sept et le vingt-sept du mois d'avril à midi, nous
2. François Antoine Giraud maire de commune de La Cadière remplissant les
3. fonctions d'officier public de l'état civil avons publié pour la première fois qu'il y a promesse de
4. mariage entre s[ieu]r Jean Baptiste Décugis, profession de voiturier, âgé de trente-six ans, né à la
5. Cadière le cinq du mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-un, fils majeur de François Décugis et de feu

<sup>264</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1812-1822, La Cadière d'Azur, 7 E 29/24, pg. 117.

<sup>265</sup> Archives Départementales du Var, Table 1700-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 493, pg. 177.

<sup>266</sup> Archives départementales du Var, Table décennale 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 18 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1, pg. 115.

<sup>267</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1812-1822, La Cadière d'Azur, 7 E 29/24, pg. 109 ; la seconde publication des bans se trouve sur la même page.

6. Marie Laget, tous domiciliés à La Cadière d'une part.
7. Et h[onnê]te Marie Magdeleine Sophie Didier, âgée de vingt-cinq ans, née à La Cadière le dix-huit du
8. mois de mai mil sept cent quatre-vingt-douze, domiciliée à La Cadière, fille majeure de Jean Baptiste Ange
9. Didier et de Magdeleine Etienne d'autre.
10. Et les dits Jean Baptiste Décugis et Marie Magdeleine Sophie Didier se proposent de contracter
11. mariage conformément à la loi, la quelle première publication lue à haute et intelligible voix sera
12. affichée à la porte d'entrée de la maison commune les jours, mois et an que dessus, de quoi il a été dressé le
13. présent acte.  
Fr[an]çois Giraud, maire.

Jean Baptiste Décugis exerçait la profession de voiturier lors de son mariage en 1817. En 1838, lors de l'union de sa fille Nazarine Elisabeth Décugis, il était charretier et lors de son décès dans la Table des successions et absences, il est noté comme ménager.

## **b. La seconde génération d'ascendants, les grands-parents de Nazarine Elisabeth Décugis**

### **Jean François Décugis et Marie Augustine Laget**

Jean François Décugis et Marie Augustine Laget se sont unis le 28 octobre 1777<sup>268</sup> à La Cadière d'Azur. Ils étaient les parents de Jean-Baptiste Décugis, le père de Nazarine Elisabeth Décugis et donc ses grands-parents paternels. Dans l'acte de mariage<sup>269</sup> de celui-ci, Jean-François Décugis est mentionné comme décédé. Il est donc décédé avant 1817. Le même acte permet de savoir que Marie Augustine Laget était toujours en vie en 1817.

### **Jean-Baptiste Ange Didier et Madeleine Thérèse Etienne**

Jean-Baptiste Ange Didier et Madeleine Thérèse Etienne étaient les grands-parents maternels de Nazarine Elisabeth Décugis. Ils étaient les parents de Marie Magdeleine Sophie Didier. Ils se sont mariés le 10 janvier 1792<sup>270</sup> à La Cadière. Jean-Baptiste

---

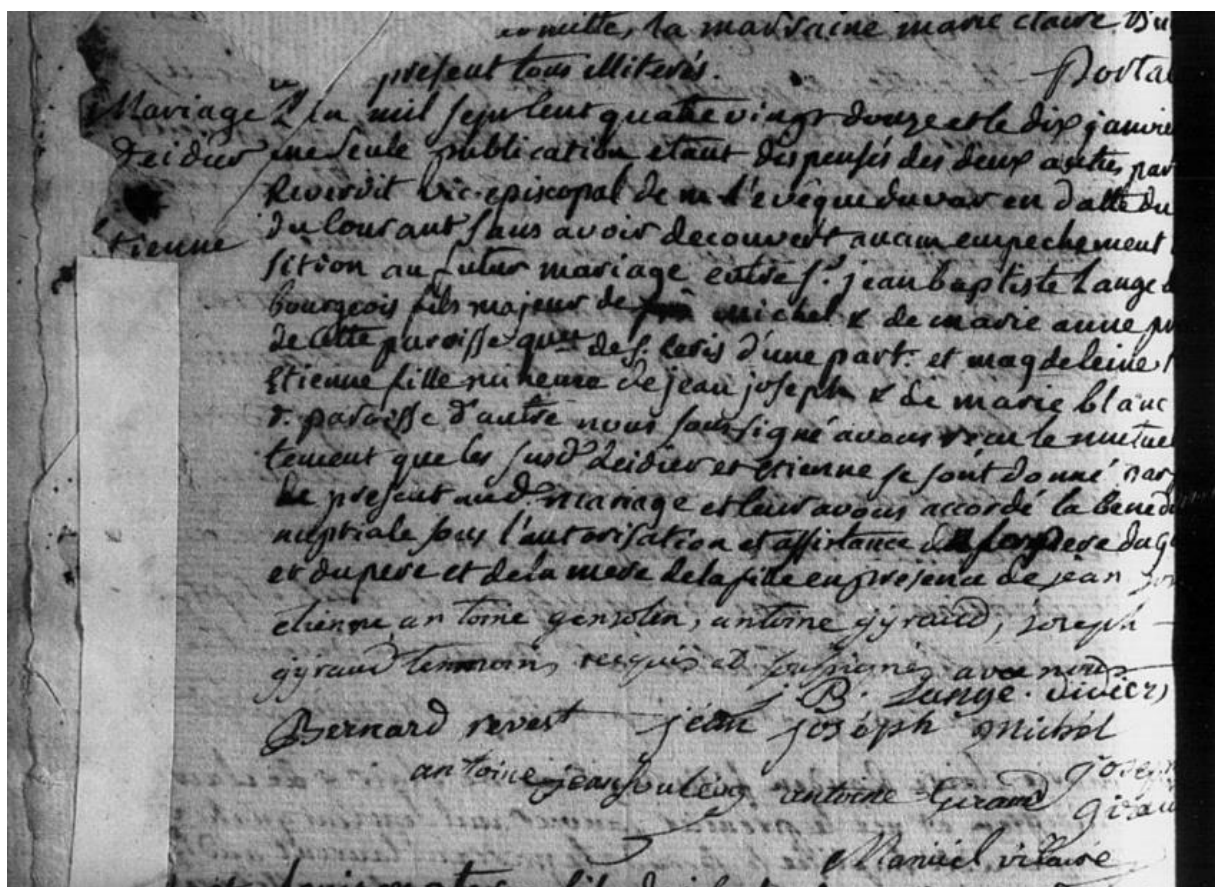
<sup>261</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1760-1779, La Cadière d'Azur, 7 E 29/12, pg. 489.

<sup>269</sup> AD-83 7 E 29/24, pg. 117.

<sup>270</sup> Archives Départementales, Table 1700-1792, La Cadière d'Azur, 1 MI EC 493, pg. 243 ; Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1780-1792, La Cadière d'Azur, 7 E 29/13, pg. 431.

Ange Didier était un cultivateur-propriétaire. Une trace de Jean Baptiste Ange Didier a été trouvée dans les archives de la sous-préfecture de Toulon sur un document émanant de la mairie de La Cadière et inventariant les ventes immobilières sur la commune entre 1812 et 1821<sup>271</sup>. Ce document permet d'apprendre de Jean Baptiste Ange a acheté en 1819 une terre, sur la commune de La Cadière. De plus, Jean Baptiste Ange Didier était un des témoins au mariage de Nazarine Elisabeth Décugis et de Jean-François Moutte en 1838<sup>272</sup>. De plus, Madeleine Thérèse Etienne était vivante lors du mariage de Marie Magdeleine Sophie Didier et de Jean Baptiste Décugis en 1817<sup>273</sup>.

Acte de mariage de Jean Baptiste Ange Didier et de Madeleine Thérèse Etienne, le 10 janvier 1792 :



<sup>271</sup> Archives Départementales du Var, Archives de la sous-préfecture de Toulon, 3 Z 151.

<sup>272</sup> AD-83 2 MI EC 2767R1, pg. 241.

<sup>273</sup> AD-83 7 E 27/24, pg. 117.

## Transcription acte de mariage de Jean Baptiste Ange Didier et de Madeleine Thérèse Etienne :

En marge :

Mariage Didier-Etienne

1. L'an Mil sept cent quatre-vingt-douze et le dix janvier,
2. Une seule publication étant dispensée des deux autres par [...]
3. recu (?) dit vic[aire] de m[onseigneur] l'archevêque du Var en datte du [...]
4. du courant sans avoir découvert aucun empêchement ni oppo-
5. sition au futur mariage entre s[ieu]r Jean Baptiste Lange Didier,
6. bourgeois, fils majeur de Michel et de Marie Anne Prévost
7. de cette paroisse, qu[arti]er de San Ceris d'une part. Et de Magdeleine Thérèse
8. Etienne, fille mineure de Jean Joseph de Marie Blanc de la-
9. d[ite] paroisse d'autre. Nous soussigné avons recu le mutuel consen-
10. tement que les susd[its] Didier et Etienne se sont donnés par acte (?)
11. de présent aud[it] mariage et leur avons accordé la bénédiction
12. nuptiale sous l'autorisation et assistance du [...] père du garçon
13. et du père et de la mère de la fille en présence de Jean [...]
14. Etienne Gensolin (?), Antioie Giraud, Jacques
15. Giraud, tesmoins requis ad signés avec nous,  
B[aptiste] Lange Didier, Bernard Revest, Jean Joseph Michel, Antoine jean Souleing (?), Antoine Giraud, Joseph Giraud.

Dans ce document, Jean Baptiste Ange est nommé comme bourgeois, résident au quartier de San Ceris. Cette mention donne deux indications précises sur Jean Baptiste Ange Didier à savoir une situation sociale avantageuse avec une certaine aisance financière mais aussi une preuve concrète de la présence de la famille sur le hameau de San Cérés.

### **c. La troisième génération d'ascendants, les arrières grands-parents de Nazarine Elisabeth Décugis**

Nazarine Elisabeth Décugis avait pour arrière-grands-parents du côté paternel :

- Jean-Jacques Décugis et Gabrielle Massel,
- Jean Laget et Marguerite Giraud.

Ses grands-parents du côté maternel étaient :

- Michel Didier et Anne-Prévost,
- Jean Joseph Etienne et Marie Françoise Blanc.

## **Jean Jacques Décugis et Gabrielle Massel**

Jean Jacques Décugis et Gabrielle Massel étaient les parents de Jean-François Décugis, le grand-père paternel de Nazarine Elisabeth Décugis. Ils se sont mariés le 5 février 1731<sup>274</sup> à La Cadière. Jean Jacques Décugis est mentionné comme décédé au mariage en 1777.

## **Jean Laget et Marguerite Giraud**

Jean Laget et Marguerite Giraud étaient les parents de Marie Augustine Laget, la grand-mère paternelle de Nazarine Elisabeth Décugis. Ils se sont unis à La Cadière le 21 février 1745<sup>275</sup>. Les deux parents de Marie Augustine Laget étaient en vie lors du mariage de leur fille en 1777.

## **Michel Didier et Marie Anne Prévost**

Michel Didier et Marie Anne Prévost étaient les parents de Jean Baptiste Ange Didier, le grand-père maternel de Nazarine Elisabeth Décugis. Ils se sont mariés à la Cadière le 21 novembre 1742<sup>276</sup>. Ils étaient tous les deux vivant lors du mariage de Jean Baptiste Ange, leur fils en 1792.

## **Jean Joseph Etienne et Marie Françoise Blanc**

Jean Joseph Etienne et Marie Françoise Blanc étaient les parents de Magdeleine Etienne, la grand-mère maternelle de Nazarine Elisabeth Décugis. Ils se sont unis le 8 novembre 1767<sup>277</sup> à La Cadière d'Azur. Tous deux étaient vivant au mariage de leur fille en 1792. Jean Joseph Etienne était laboureur.

---

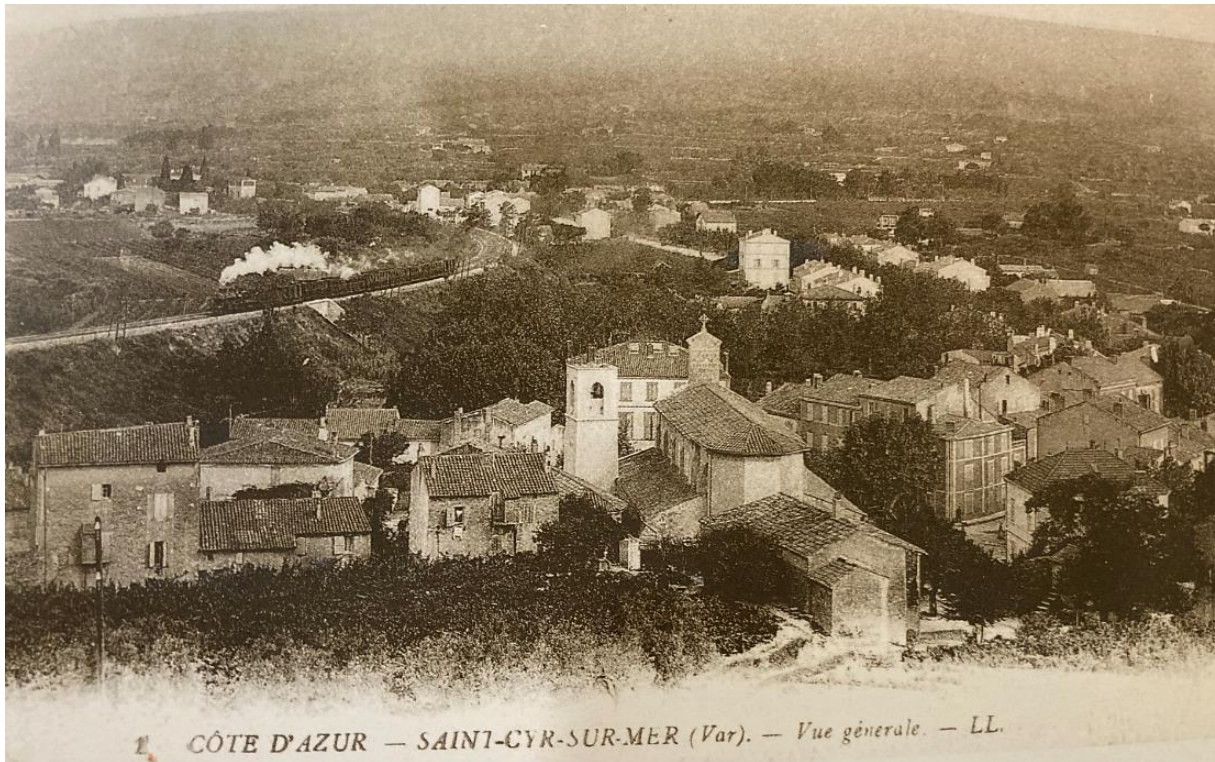
<sup>274</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1718-1739, La Cadière d'Azur, 7 E 29/10, pg. 258.

<sup>275</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 131.

<sup>276</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial, 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 73.

<sup>277</sup> Archives Départementales du Var, Registre paroissial 1740-1759, La Cadière d'Azur, 7 E 29/11, pg. 62.

### PARTIE III. LES DESCENDANTS DE JEAN-FRANÇOIS MOUTTE ET ET NAZARINE ELISABETH DECUGIS



Photographie de Saint-Cyr-sur-Mer, vue générale, avec passage du train, début du XX<sup>ème</sup> siècle.

#### A. Présentation de la Recherche

La recherche sur les descendants du couple de *de cujus* Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis a débuté grâce aux données collectées lors des recherches sur les *de cujus* notamment lors des recherches pour découvrir leur date de décès et les documents touchant à leurs successions. En effet, la consultation des Recensements de la population<sup>278</sup> ainsi que la consultation des Tables de mutation par décès<sup>279</sup> dans le Contrôle des actes et enregistrement ont permis de recueillir un ensemble d'informations sur la vie familiale de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis. Ainsi, nous avons découvert que le couple a eu trois enfants, tous trois nés à Saint-Cyr-en-Provence et tous trois

<sup>278</sup> AD- 83 1841 11 M 2/243 pg. 2 ; AD-83 1846 11 M 2/243 pg. 2 ; AD-83 1851 11 M 2/243 pg. 3 ; AD-83 1856 11 M 2/243 ; AD-83 1861 11 M 2/244 pg. 2 ; AD-83 1872 11 M 2/244 pg. 2.

<sup>279</sup> AD- 83 3 Q 1330 folio 7 acte 15.

vivant en 1870<sup>280</sup> lors du décès de leur père Jean-François Moutte ainsi qu'en 1881<sup>281</sup> lors du décès de Nazarine Elisabeth, leur mère. Les trois enfants du couple s'appelaient :

- Jean-Baptiste Pons Moutte, né en 1839<sup>282</sup>,
- Marie Victoire Elisabeth Moutte, née en 1842<sup>283</sup>,
- Edouard Etienne Moutte, né en 1847<sup>284</sup>.

Les dates de naissances des enfants ont été défini grâce au croisement des âges donnés dans les Recensements de la population et à une recherche dans les Tables Décennales<sup>285</sup>. Sur les mêmes archives, une recherche pour découvrir la naissance possible d'enfants morts prématurément a été réalisé sans n'en découvrir aucuns. Cependant, la dénomination généraliste de « mort-né », retrouvée tout au long de la recherche, ne permet pas de savoir avec exactitude si d'autres enfants sont nés de l'union de Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis.

Les actes de mariages<sup>286</sup> ont ensuite été cherché, toujours avec l'aide des recherches précédentes. Les Recensements de la population<sup>287</sup> ont fourni une indication de date aux départs du foyer paternel des enfants ainsi qu'une possible localisation géographique et une présentation du nouveau foyer puis une recherche dans les Tables décennales<sup>288</sup> ont donné les dates des mariages. Ainsi, deux des enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis se sont mariés, Jean-Baptiste Pons Moutte et Marie Victoire Elisabeth Moutte tandis que Edouard Etienne Moutte semble être resté célibataire. Les actes de mariages ont permis de réunir les informations concernant les conjoints, avec toujours le même procédé de recherche. Afin de préciser le contexte des unions, une recherche dans les Tables de contrats<sup>289</sup> de mariages a été effectuée ainsi que dans les Tables des testaments et

---

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table de successions et absences, 1875-1881, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1068, pg. 76.

<sup>282</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1, pg. 263.

<sup>283</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1, pg. 400.

<sup>284</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1843-1852, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2768R1, pg. 193.

<sup>285</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 8, Archives Départementales du Var, Table décennale, 1843-1852, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 9.

<sup>286</sup> Acte de mariage de Jean-Baptiste Moutte, 5 mai 1863, Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1869, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg 22 ; Acte de mariage de Marie Victoire Elisabeth Moutte, 26 août 1862, Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1856-1862, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2770R1, pg. 401.

<sup>287</sup> AD-83 1861 11 M 2/244, pg. 2 ; AD-83 11 M 2/244, pg. 2, pg. 3, pg. 10 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1876, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244, pg. 7 ; Archives Départementales du var, Recensement de la population 1881, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 2 M 2/244, pg. 7-8.

<sup>288</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1853-1862, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 19 ; Archives Départementales du Var, Table décennale 1863-1872, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 15 ; Archives Départementales du Var, Table décennale, 1873-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/134 ; Archives Départementales du Var, Table décennale, 1883-1892, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135.

<sup>289</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table des contrats de mariage, 1845-1865, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau du Beausset, 3 Q art 1055, pg. 80.

des donations<sup>290</sup>. Un contrat de mariage<sup>291</sup> ainsi que la trace d'une donation entre époux ont été découverte entre Jean-Baptiste Moutte et sa femme Alix Rossoline Reygnier, sans autre résultat.

Les dates de décès ont posé plus de problèmes. En effet, si l'obstacle principal des recherches sur les ascendants a été le peu d'archives et de sources, le handicap principal de la recherche des descendants a été celui de la mobilité géographique. Ainsi, à partir des enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis, les membres de la famille vont se déplacer selon les unions matrimoniales ou le travail. Cependant, chaque début de recherche a débuté avec l'hypothèse de Saint-Cyr-sur-Mer comme lieu de vie.

Le décès de Jean-Baptiste Moutte<sup>292</sup>, premier enfant du couple de *de cujus*, a été découvert après des recherches dans les Recensements de la population<sup>293</sup> jusqu'en 1911, les Tables décennales<sup>294</sup> de 1906 à 1922<sup>295</sup>, puis dans les Tables de successions et absences<sup>296</sup> toujours à partir de 1906.

Le second enfant de Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis, Marie Victoire Elisabeth Moutte est décédée à Toulon<sup>297</sup>. Sa localisation et la date de son décès ont causé un problème quant à leurs découvertes. En effet, après une recherche dans les Recensements de la population<sup>298</sup>, dans les Tables décennales<sup>299</sup> et dans les Tables de successions et absences<sup>300</sup> ainsi que dans les Registres d'état civil<sup>301</sup> et toutes les hypothèses de recherches menant à

---

<sup>290</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table des testaments, 1825-1865, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q art 1057 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, 1845-1890, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau Le Beausset, 3 Q art 1058.

<sup>291</sup> Archives Départementales du Var, Fonds notariaux, contrat de mariage, 20 avril 1863, Maître Icard Louis Victor, La Cadière d'Azur, 3 E 104/65.

<sup>292</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1923-1932, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E\_117\_18, pg. 121.

<sup>293</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1886, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/245, pg. 6 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1891, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/245, pg. 4 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1896, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/245, pg. 11 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1901, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/245, pg. 4 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1906, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/245, pg. 14 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population, 1911, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311, pg. 6.

<sup>294</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale 1903-1912, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135 ; Archives Départementales du Var, Table décennale 1913-1922, 12 M 1/135 ; Archives Départementales du Var, Table décennale 1923-1932, Saint-Cyr-sur-Mer, 8 E 860.

<sup>295</sup> La Table décennale 1923-1932 a un problème de numérisation.

<sup>296</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des acte et enregistrements, Table des successions et absences, 1911-1923, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau du Beausset, 3 Q 1070 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, 1923-1939, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau du Beausset, 3 Q 1071, pg. 129.

<sup>297</sup> AD-83 3 Q 1070, pg. 148.

<sup>298</sup> AD-83 11 M 2/245 1891 pg. 5 ; AD-83 11 M 2/245 1896 pg. 9.

<sup>299</sup> AD-83 12 M 1/135, 1883-1892 ; AD-83 12 M 1/135, 1893-1902 ; AD-83 12 M 1/135 1903-1912 ; AD-83 12 M 1/135 1913-1922 ; AD-83 8 E 860 1923-1932.

<sup>300</sup> AD-83 3 Q 1068 ; AD-83 3 Q 1069 ; AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table de successions et absences, 1940-1951, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau du Beausset, 3 Q 1072,

<sup>301</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1898-1902, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/13 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1903-1907, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/14 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1908-1912, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/15 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1913-1917, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E\_117\_16.



des impasses et restant sans réponse, le parti a été pris de rechercher des informations de façon plus indirectes par les actes de mariage de ses deux filles, connues grâce aux Recensements de la population. L'acte de mariage de sa fille cadette<sup>302</sup>, Claire Juliette Joséphine Revest, unie à un toulonnais, a permis d'ouvrir la piste d'un déménagement sur Toulon à la suite du mariage de celle-ci, possiblement suivie de sa fille aînée, Augustine Françoise Revest. Une fois la localisation possible de son décès défini, une nouvelle recherche dans les Tables décennales<sup>303</sup> et dans les Tables de successions et absences<sup>304</sup> ont été lancées sur Toulon, sans résultat dans un premier temps. La réponse est venue de la consultation des Hypothèques, dans le Répertoire alphabétique<sup>305</sup> des noms et dans les Relevés de formalités<sup>306</sup>. En effet, une même occurrence, sous la dénomination de Marie Joséphine Victoire Moutte, a été découverte dans les trois archives, les Tables de successions et absences, les répertoires alphabétiques des noms et prénoms et dans les Relevés de formalité. La conclusion qu'il s'agissait de la même personne a été faite grâce aux noms et prénoms de son époux ainsi que grâce à la concordance des âges et des dates. De plus, la demande de l'acte de décès de Marie Victoire Elisabeth Moutte sous son nom de naissance au service de l'état civil de Toulon à échouer<sup>307</sup>, ce qui permet de formuler l'hypothèse d'une nouvelle civilité.

Le troisième enfant de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis, Edouard Etienne Moutte, a aussi posé un problème, non résolu faute de temps, pour trouver sa date et son lieu de décès. En effet, présent avec sa mère à Saint-Cyr-sur-Mer lors de la vieillesse de celle-ci dans les Recensements de la population<sup>308</sup>, il semble ne s'être jamais marié<sup>309</sup>. Après 1886, sa trace dans les recensements s'arrête. Les recherches sur la date de son décès, dans un premier temps sur une hypothèse d'une mort à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>310</sup>, puis d'une mort dans l'environnement proche des communes de La Cadière d'Azur<sup>311</sup>, La Ciotat, Le Beausset, n'ont pas abouti. Les recherches dans les Tables de successions et absences<sup>312</sup> car il avait hérité des biens de son père, avec l'hypothèse d'un mariage et d'une descendance puis

---

<sup>302</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1898-1902, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/13, pg. 74.

<sup>303</sup> Archives Départementales du Var, Table décennales, 1913-1922, Toulon, 12 M 1/193, pg. 13.

<sup>304</sup> AD-83 3 Q 1070, pg. 148.

<sup>305</sup> Archives Départementales du Var, Hypothèques, Conservation de Toulon, Répertoire alphabétique des noms et prénoms, vol 31, Saint-Cyr-sur-Mer, pg. 6.

<sup>306</sup> Archives Départementales du Var, Hypothèques, conservation de Toulon, Relevé de formalité, 1798-1955, vol. 178, case 146, 4 Q 1130, pg. 51 ; Archives Départementales du Var, Hypothèques, conservation de Toulon, Relevé de formalité, 1798-1955, vol. 287, case 186, 4 Q 1238, pg. 50.

<sup>307</sup> Annexe 5 : Réponse du service d'état civil de la ville de Toulon à la demande de copie de l'acte intégral de Marie Victoire Elisabeth Moutte.

<sup>308</sup> AD-83 11 M 2/244 1876, pg. 7.

<sup>309</sup> AD-83 11 M 2/244 1881, pg. 7-8 ; AD-83 11 M 2/244 1886.

<sup>310</sup> AD-83 12 M 1/135 1873-1882 ; AD-83 11 M 1/135 1883-1892.

<sup>311</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale 1873-1882, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34 ; Archives Départementales du Var, Table décennale 1883-1892, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34.

<sup>312</sup> AD-83 3 Q 1068 ; AD-83 3 Q 1069 ; AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table de successions et absences, 1940-1951, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1072.

d'un déménagement, ainsi que des recherches dans les matrices cadastrales<sup>313</sup> n'ont rien donné. Des recherches dans les Hypothèques, dans le Répertoire alphabétique des noms et prénoms<sup>314</sup> ainsi que dans les Relevés de formalités<sup>315</sup>, ont fourni une nouvelle piste, celle d'un départ hors de la métropole pour la colonie française d'Algérie à Oran. Sur cette base, des recherches ont été réalisées sur le site des Archives d'Outre-Mer<sup>316</sup> sans résultats. Le déplacement sur le site des Archives d'Outre-Mer n'a pu être effectué. Il semble néanmoins que Edouard Etienne Moutte est pu vivre une partie de sa vie à Oran, en Algérie, après le décès de sa mère, et ces déplacements pourraient s'expliquer par sa profession de négociant en vin. La piste du décès d'Edouard Etienne Moutte reste donc ouverte.

Les recherches concernant des documents et des sources retraçant la vie professionnelle et l'histoire privée de Jean-Baptiste Pons, Marie Victoire Elisabeth et Edouard Etienne n'ont donné que peu de résultat. En effet, Jean-Baptiste Pons Moutte avait repris l'établissement de restauration-café de son père, Place Portalis à Saint-Cyr-sur-Mer et les documents d'archives le concernant sont donc aux archives municipales de Saint-Cyr-sur-Mer. De plus, la recherche d'acte notariés concernant ceux-ci n'a pu aboutir faute de temps.

Les trois enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis trouvés avec leur conjoints, la recherche a peu descendre d'une génération. Dans un premier temps, les recherches sur Edouard Etienne Moutte ont abouti à l'hypothèse d'une absence de descendance, bien qu'un mariage tardif hors de la métropole soit envisageable.

Pour Jean-Baptiste Pons Moutte, les recensements<sup>317</sup> ont donné des axes importants dans la recherche. Le couple qu'il a formé avec Alix Rossoline Reynier a donné naissance à trois enfants :

- Antoinette Elisabeth Moutte, née en 1864<sup>318</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer,
- Joseph Roger Moutte, né en 1876<sup>319</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer,
- Jules Moutte, né le 10 février 1881<sup>320</sup> et décédé à l'âge de cinq mois le 4 août 1881<sup>321</sup>.

Le grand écart d'âge entre les deux aînés a poussé à une recherche vers d'autre naissance entre 1864 et 1876 sans n'en trouvé aucunes traces.

---

<sup>313</sup> Archives Départementales du Var, Cadastre, Matrice cadastrale, 1831-1914, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 PP 1290, partie I ; Archives Départementales du Var, Matrices cadastrales, 1831-1914, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 PP 1291, partie. II.

<sup>314</sup> AD-83 4 Q 0876, pg. 72.

<sup>315</sup> Archives Départementales du Var, Hypothèques, Relevé de formalité, 1798-1955, conservation de Toulon, 4 Q 1271, vol. 319, pg. 148.

<sup>316</sup> Archives Nationales d'Outre-Mer, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>.

<sup>317</sup> AD-83 11 M 2/244 1876, pg. 7.

<sup>318</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1867, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg. 60.

<sup>319</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1873-1877, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2773R1, pg. 179.

<sup>320</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1878-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2774R1, pg. 150.

<sup>321</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1878-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2774R1, pg. 180.

Sur les mêmes bases de documents, Marie Victoire Elisabeth Moutte a eu deux enfants de son union avec Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest :

- Augustine Françoise Revest, née en 1863<sup>322</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer,
- Claire Juliette Joséphine Revest, née en 1866<sup>323</sup> à La Cadière d'Azur.

Les actes de naissances des petits enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis ont été trouvés rapidement avec une recherche dans les Registres d'état civil sur les bases des informations acquises dans les Recensements de la population. Les dates des mariages ont suivi le même modèle de recherche. Les actes de décès ont de nouveau posé un obstacle, toujours lié à la mobilité géographique. Les recherches ont suivi le même processus de déduction avec une recherche dans les Recensements de la population,<sup>324</sup> dans les Tables décennales<sup>325</sup> et dans les Tables de successions et absences<sup>326</sup>, dans les actes notariés et dans les Hypothèques<sup>327</sup>. Les dates et lieux du décès d'Augustine Françoise Moutte restent malgré toutes les recherches<sup>328</sup> et les hypothèses formulées non renseignées.

Les renseignements sur la vie des différents descendants de Jean-François Moutte n'ont pu être obtenus ou développés faute à la fois de temps et d'accessibilité aux archives. En effet, le rôle central de la famille, tenant des établissements de convivialité et de sociabilité de la commune qu'étaient les cabarets et cafés, n'a pu être renseigné ainsi que les modalités et les évolutions que ces établissements ont connues. L'impossibilité d'accéder aux archives municipales a été un handicap qui a perlé l'ensemble de la recherche. De plus, le temps a aussi fait défaut pour obtenir des informations cachées dans les fonds notariaux.

Les recherches sur le développement de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer ont été menées, toujours sans l'accès aux archives communales, avec des ouvrages spécialisés et les Archives Nationales.

---

<sup>322</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1867, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg. 14.

<sup>323</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1867, La Cadière d'Azur, 7 E 29/34, pg. 181.

<sup>324</sup> AD-83 12 M 2/245 1901 pg. 7 ; AD-83 12 M 2/245 1906 pg. 49 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1911, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311, pg. 12 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1921, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311, pg. 11 ; Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1926, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311.

<sup>325</sup> AD-83 12 M 1/135 1893-1902 ; AD-83 12 M 1/135 1903-1912 ; AD-83 12 M 1/135 1913-1922 ; AD-83 8 E 860.

<sup>326</sup> AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table de successions et absences, 1951-1957, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1073.

<sup>327</sup> AD-83 4 Q 0876 vol. 31, pg. 65-74.

<sup>328</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale 1903-1912, La Cadière d'Azur, 13 M 1/34 ; Archives Départementales du Var, Table décennale 1913-1922, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34 ; AD-83 3 E 860.

## B. Saint-Cyr-sur-Mer, une commune dynamique et touristique

— 2212 —

N° 50552. — DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (contresigné par le président du Conseil, ministre de l'intérieur) portant que la commune de Saint-Cyr (canton du Beausset, arrondissement de Toulon, département du Var) portera à l'avenir le nom de *Saint-Cyr-sur-Mer*. (Paris, 21 Décembre 1907.)



Certifié conforme :

Paris, le 29<sup>e</sup> Juin 1908.

*Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice et des Cultes,*

ARISTIDE BRIAND.

\* Cette date est celle de la réception du *Bulletin* au Ministère de la Justice.

Décret du changement de nom de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer, datée du 21 décembre 1907.

La commune de Saint-Cyr-sur-Mer, appelée Saint-Cyr-en-Provence de 1838 à 1907<sup>329</sup>, date à laquelle elle prend son nom actuel, va connaître un important développement durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, suivant la vague de croissance et de progrès techniques accompagnant la Révolution Industrielle. L'année des vingt ans de l'ainé de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis, le 28 mai 1859, la ligne de chemin de fer Marseille-Toulon était ouverte de manière régulière pour une exploitation commerciale. Débutée en 1852<sup>330</sup> dans un projet plus large de liaison entre Lyon et l'Italie<sup>331</sup>,

<sup>329</sup> Annexe 7 : « Loi n° 50552 du 21 décembre 1907 », *Bulletin des lois de la République française*, 1<sup>er</sup> semestre 1908, Imprimerie nationale, Paris, 1908, Gallica.bnf.fr, pg. 940. Ce nom reflète la position littorale de Saint-Cyr-sur-Mer et différencie la commune de l'arrière-pays varois.

<sup>330</sup> Loi n° 4252 du 8 juillet 1852 relative au chemin de fer Lyon à Marseille, Paris, Imprimerie nationale, x, vol. 10, n° 558, 1852, Gallica.bnf.fr, pg. 105-125.

<sup>331</sup> « Décret n° 6874 - Décret impérial relatif à l'exécution, 1° d'un chemin de fer de Toulon à la frontière d'Italie, avec embranchement sur Draguignan ; 2° d'un embranchement de Privas à la ligne de Lyon à Avignon, et du prolongement dudit embranchement jusqu'à Crest : 3 août 1859 », *Bulletin des lois de l'Empire Français*, Paris, Imprimerie impériale, xl, vol. 14, n° 725, 1859, Gallica.bnf.fr, pg. 515-518.

le trajet choisi pour cette ligne de transport ferroviaire longe le littoral, passant par La Ciotat, pôle industriel important de construction maritime avec son arsenal et ses chantiers navals de la Compagnie des messageries maritimes, ainsi que par Saint-Cyr-en-Provence et son Golfe des Lecques. Ce trajet a été choisi au détriment de celui passant par Cuges-les-Pins et par La Cadière afin de desservir une plus grande zone de densité de population ainsi que La Ciotat et son industrie. La gare de Saint-Cyr-en-Provence a été une des douze gares construites sur le trajet de la ligne de chemin de fer<sup>332</sup>, inaugurée le 13 mai 1859<sup>333</sup>. Le transport ferroviaire, facteur et acteur de l'industrialisation, était une priorité de développement des territoires<sup>334</sup>, permettant des gains de temps de transports très importants et rendant accessible les régions périphériques et les reliant à la capitale Paris. Ce gain de temps va s'avérer central dans le développement du commerce et de l'industrie et le réseau de chemin de fer très dense va être construit sur le territoire français pour son aménagement et sa cohésion. L'accessibilité de la côte méditerranéenne par ce nouveau mode de transport, le climat très doux et la beauté des paysages vont rapidement attirer les touristes mais aussi permettre une exportation des produits locaux comme le vin. Ainsi, dès juillet 1859, le succès commercial de la ligne de chemin de fer était au rendez-vous et quinze mille civils ont fait le déplacement des 67 km que duraient le trajet de Marseille à Toulon en deux heures trente de temps<sup>335</sup>.



<sup>332</sup> Palau François, Palau Maguy, *Le rail de France*, Tome II, 1858-1863, Imprimerie Gautiers-Villars, Paris, 1995.

<sup>333</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *Saint-Cyr-Les-Lecques de 1900 à 1970*, 2000.

<sup>334</sup> « Décret n° 8190 - Décret impérial qui déclare d'utilité publique l'établissement de la section du chemin de fer de Toulon à Nice, comprise entre le Var et Nice : 22 août 1860 », *Bulletin des lois de l'Empire Français*, Paris, Imprimerie impériale, xl, vol. 16, n° 848, 1860, Gallica.bnf.fr, pg. 781-782.

<sup>335</sup> Palau François, Palau Maguy, *Le rail de France*, Tome II, 1858-1863, Imprimerie Gautiers-Villars, Paris, 1995.

Le tourisme allait rapidement se développer avec une activité hivernale et estivale. Les riches bourgeois ou les familles nobles venaient sur la côte en villégiature afin de profiter du climat et des paysages. Dès les années 1860, Saint-Cyr-en-Provence connaissait un nouvel essor et est devenu une station balnéaire réputée. Ainsi, Alphonse de Lamartine avait qualifié au début du XIX<sup>ème</sup> siècle la baie des Lecques de « baie de Naples en miniature »<sup>336</sup>, la décrivant comme une des plus belles baies du littoral français méditerranéen avec sa magnifique plage de sable fin et de dunes de mil huit cent mètres de long, posée au creux du Golf d'Amour, entre La Ciotat et La Madrague.



Photographie Saint-Cyr-sur-Mer, plage des Lecques, début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi, en 1910, dans un guide touristique édité par le syndicat d'initiative de Toulon, Les Lecques étaient décrits comme une des attractions de Toulon et ses environs, et étaient déjà très fréquentés<sup>337</sup>. Ainsi, des services de transports ont été proposés aux voyageurs. Les déplacements des arrivants à la gare étaient gérés par de nombreuses diligences qui amenaient les voyageurs sur leurs lieux de résidences.

<sup>336</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *opus cit.*

<sup>337</sup> *Toulon et ses environs, guide illustré du touriste, du baigneur et de l'hivernant, le littoral du Var, Côte d'Azur*, Syndicat d'initiative de Toulon, 1910, Toulon, Gallica.bnf.fr, pg. 29.



Photographie Saint-Cyr-sur-Mer, La Gare, attente des diligences pour transporter les voyageurs, datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Ce dynamisme se retrouve dans le développement du quartier de La Gare<sup>338</sup>, avec ses commerces et ses habitations, construits sur d'anciens champs d'olivier<sup>339</sup>. Le village s'est agrandi avec de nombreuses constructions, notamment des maisons bourgeoises construites proches de la gare ferroviaire.

Le village de Saint-Cyr-sur-Mer va passer de 53 maisons en 1825 à 664 maisons lors du Recensement 1931, date à laquelle Joseph Marius Moutte, petit-fils de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis était toujours vivant, résidant à Saint-Cyr-sur-Mer. Ainsi, sa population va passer de 1300 habitants en 1825 à 2312 habitants en 1931. Saint-Cyr-sur-Mer a connu durant la période étudiée une forte croissance démographique et urbaine, visible dans le développement du bâti et des infrastructures communales comme la construction de nouveaux locaux pour l'école communale, obligatoire depuis 1881, entre 1887 et 1902<sup>340</sup> qui comportait 5 classes à son inauguration allant de la maternelle à l'âge de 13 ans. De 1865 à 1867<sup>341</sup>, l'église Saint-Cyr-Sainte-Julitte est construite à la place de l'ancienne chapelle, et le 24 novembre 1880, le lieu de culte est consacré. En 1910, la nouvelle façade de la mairie et son esplanade, créée à la place de l'ancien presbytère, sont réalisés<sup>342</sup>. En 1913, la Place Portalis était restaurée pour obtenir sa forme actuelle avec la mise en place

<sup>338</sup> Archives Départementales du Var, Cadastre napoléonien, Saint-Cyr-sur-Mer, 1830, AC\_112\_02, feuillet 1.

<sup>339</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *opus cit.*

<sup>340</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *Saint-Cyr-Les-Lecuques de 1900 à 1970*, 2000.

<sup>341</sup> Site de la mairie de Saint-Cyr-sur-Mer, [saintcyrurmer.com](http://saintcyrurmer.com).

<sup>342</sup> Bartoli Yves, *Autrefois Saint-Cyr*, Tome II, A.P.P.L, novembre 1989.

de la mini statue de la liberté, haute de 2m50 et recouverte d'une fine couche d'or, offerte par Anatole Ducros, riche propriétaire parisien ayant une luxueuse résidence à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>343</sup>, à l'occasion de l'installation du premier réseau d'eau potable.

La réputation touristique de la commune, outre la beauté de sa nature et la douceur de son climat, était du à la présence de vestige gallo-romain datant du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> siècle après Jésus Christ, et à une légende, celle de la cité engloutie de Tauroentum<sup>344</sup>. Ainsi, ce site archéologique, rare par sa situation<sup>345</sup>, était un lieu prisé par les érudits. De nombreuses publications de sociétés scientifiques en ont retracé l'histoire et les différentes campagnes de fouilles archéologiques<sup>346</sup>. Le 15 juin 1926<sup>347</sup>, le site archéologique de *Tauroentum*<sup>348</sup>, connu dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, est classé par arrêté préfectoral comme Monument Historique et est devenu un site protégé.

Le développement touristique, facteur de richesse, n'était pas la seule activité économique et commerciale de la commune qui produisait du vin et de l'huile d'olive, avec une petite activité de pêche, dans les hameaux des Lecques et de La Madrague, et de maraichage. Ainsi, la commune était considérée comme plutôt aisée, accueillante et dynamique. En 1925, les paysans viticulteurs vont se regrouper pour fonder la coopérative viticole de Saint-Cyr<sup>349</sup> afin de mettre en commun la production du vin. Le développement économique, démographique et urbain de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer a duré sur toute la période et en 1947, date de l'acte le plus récent de cette recherche, la petite commune rurale et viticole était devenue une station balnéaire réputée, avec des établissements d'hôtellerie luxueux, des campings et des lieux de détente multiples prêts à accueillir les nombreux touristes descendants dans le sud pendant les congés payés, mis en place en 1936 sous le gouvernement du Front Populaire. Cette situation géographique idyllique et la très grande plage de sable fin, l'une des plus importantes de la Côte d'Azur, ont permis un très fort accroissement des richesses des familles locales. Cependant, celles-ci sont restées dans un mode de fonctionnement paysan.

---

<sup>343</sup> *Ibid.*

<sup>344</sup> *Taureis* en grec, site muséedetauroentumsaintcyrsumer.fr.

<sup>345</sup> Les *villae* romaines sont installées dans les terres, ce qui fait du site de *Tauroentum* un site archéologique rare, site saintcyrsumer.fr.

<sup>346</sup> Giraud Magloire, *Nouvelle étude sur Saint-Cyr-en-Provence, archéologie et numismatique, Bulletin de la société académique du Var*, Toulon, 1870, Gallica.bnf.fr.

<sup>347</sup> Site pop.culture.gouv.fr.

<sup>348</sup> *Tauroentum* : site archéologique d'une ancienne villa gallo-romaine, *Tauroentums*. La légende raconte l'histoire d'un navire phocéén, dont la proue était sculptée d'un taureau, échoué dans la baie des Lecques après la chute de Phocée, prise par les Perses de Cyrus le Grand en 526 avant Jésus Christ et dont les survivants auraient fondé une cité du nom de *Taureis*, active entre le V<sup>ème</sup> et le III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ. Elle aurait été engloutie par les flots au III<sup>ème</sup> avant Jésus Christ. Cependant aucunes traces archéologiques n'est venue étayer cette légende. Du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> après Jésus Christ, une villa gallo-romaine, la *villa Maritima*, occupe le site qui est abandonné au III<sup>ème</sup> siècle après Jésus Christ, suite à un éboulement du terrain et à la fin de la *Pax Romana*, et dont il reste les ruines préservées par un musée, *opus cit.*

<sup>349</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *opus Cit.*



## **C. Présentations des descendants, enfants et petits-enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.**

Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis ont eu trois enfants : Jean-Baptiste Moutte, Marie Victoire Elisabeth Moutte, Edouard Etienne Moutte.

### **1. Jean-Baptiste Moutte, son épouse Alix Rossoline Reygnier, ses enfants, Antoinette Elisabeth Moutte et Joseph Marius Moutte.**

Jean-Baptiste Pons Moutte était l'ainé du couple Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis. Il est né le 11 mai 1839<sup>350</sup> à Saint-Cyr-en-Provence. Il a passé son enfance avec ses parents dans un logement dans l'immeuble du cabaret, Place du Près devenue Place Portalis<sup>351</sup>. Il y vivait dans un premier temps avec les enfants du premier mariage de son père, Roger Marius Moutte et Rose Barbe Moutte, puis avec sa sœur et son frère. Son enfance s'est passée dans des conditions de vie confortables, comme le montre la présence d'une domestique<sup>352</sup>, Reinard Rose, dans le foyer familial en 1856 lors du Recensement de la population. En 1861<sup>353</sup>, à l'âge de 23 ans, il vivait avec ses parents, sans emploi précisé ni fonction, à la différence de son demi-frère aîné, Roger Marius Moutte, qui avait travaillé avec son père comme cuisinier<sup>354</sup>. Ainsi, il n'est pas certains qu'il ait commencé à travailler avec son père avant la reprise de l'établissement de restauration lors de la retraite de celui-ci mais la logique tend vers la conclusion d'une collaboration professionnelle entre le père et le fils au cabaret. De plus, lors de son mariage en 1863, il était mentionné comme profession cabaretier<sup>355</sup>. Ainsi, Jean-Baptiste Moutte a repris l'affaire de son père à la retraite de celui-ci entre 1861<sup>356</sup>, date du dernier recensement dans lequel Jean-François Moutte apparaît comme actif professionnellement et 1863, date de son mariage.

---

<sup>350</sup> AD-83 12 M 1/135 1833-1842 pg. 8 ; AD-83 2 MI EC 2767R1 pg. 263.

<sup>351</sup> AD-83 11 M 2/243 1841 pg. 2 ; AD-83 11 M 2/243 1846 pg. 2 ; AD-83 11 M 2/243 1851 pg. 3 ; AD-83 11 M 2/243 1856 pg. 2 ; AD-83 11 M 2/244 1861 pg. 2.

<sup>352</sup> AD-83 11 M 2/243 1856 pg. 2.

<sup>353</sup> AD-83 11 M 2/244 1861 pg. 2.

<sup>354</sup> AD-83 11 M 2/243 1851 pg. 3.

<sup>355</sup> Archives Départementales du var, Registre d'état civil, 1863-1867, publication des bans, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg. 22 et 24.

<sup>356</sup> AD-83 11 M 2/244 1861 pg. 2.

Le 21 avril 1863<sup>357</sup>, il a épousé Alix Rossoline Reygnier, née à Saint-Cyr-en-Provence le 16 septembre 1842<sup>358</sup> et décédée dans la même commune le 2 février 1928<sup>359</sup>, fille de Jean Antoine Reygnier et de Virginie Julitte Dispard. Lors de son union avec Alix Rossoline Reygnier, Jean-Baptiste Moutte et celle-ci ont souscrit un testament qui a consisté en une donation entre époux daté du 11 novembre 1863<sup>360</sup>. Ils ont établi un contrat de mariage<sup>361</sup> daté du 20 avril 1863.

Table des contrats de mariage, 1845-1865, Saint-Cyr-sur-Mer<sup>362</sup> :

The image shows a page from a 'Table des Contrats de mariage' for Saint-Cyr-sur-Mer, covering the years 1845-1865. The table is organized into several columns: 'NOM', 'PRÉNOM', 'PROFESSION', 'DEMEURE', 'NOM de l'ÉPOUX', 'NOM de l'ÉPOUSE', 'NATURE et SITUATION DES OBJETS IMMOBILIERS', 'VALEUR des OBJETS IMMOBILIERS', 'INDICATION de la CONVENTION', 'DATE des CONTRATS de mariage', 'NOM des PARTIES qui les ont faits', 'DATE de l'ENREGISTREMENT', and 'OBSERVATIONS'. The entries are handwritten in cursive. One entry is clearly legible: Moutte Jean-Baptiste, cultivateur, Saint-Cyr, married to Alix Rossoline Reygnier, née à Saint-Cyr-en-Provence, on April 20, 1863. The value of the property is listed as 1030 francs.

Transcription Table des contrats de mariages, 1845-1865, contrat du 20 avril 1863 :

Moutte Jean-Baptiste Pons cul[tiva]teur S[ain]t-Cyr Reygnier Alix Rossoline 43 548 20 avril 1863 [maître] Icard 28 avril 1863.

Dans ce document, et contrairement au contrat de mariage, à la publication des bans et à l'acte de mariage, la profession donnée pour Jean-Baptiste Pons Moutte était de cultivateur. Ainsi, Jean-Baptiste Moutte, tout comme son père Jean-François Moutte qui était cultivateur avant d'ouvrir le cabaret, ont continué à cultiver la terre qu'ils possédaient sur la commune de Saint-Cyr et sur la commune de La Cadière<sup>363</sup>. Jean-Baptiste Moutte a apporté un gros apport au ménage dans les objets mobiliers qui représentaient une forte somme d'argent. Dans le contrat de mariage<sup>364</sup>, l'accord portait sur une dot en numéraire de 1030 francs apportée par Alix Rossoline Reygnier et la constitution d'un trousseau pour le ménage à la charge du futur époux, que l'on retrouve dans le récapitulatif donné par la table des contrats

<sup>357</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1863-1872, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 15 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1867, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg. 34.

<sup>358</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 10 ; Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1, pg. 400.

<sup>359</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1923-1932, 7 E\_117\_18, pg. 254.

<sup>360</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table des testaments, 1845-1890, Saint-Cyr-sur-Mer, bureau Le Beausset, 3 Q art 1058, pg. 131 et pg. 154.

<sup>361</sup> AD-83 3 Q art 1055 pg. 80 ; AD-83 3 E 104/65.

<sup>362</sup> AD-83 3 Q art 1055, pg. 80.

<sup>363</sup> Archives Départementales du Var, Matrice des propriétés foncières bâties et non bâties, 1831-1914, Cadastre, Saint-Cyr-sur-Mer, 3PP1291, folios 631-1242, pg. 300.

<sup>364</sup> AD-83 3 E 104/65.

de mariage citée. Comme toute les dots, sa restitution était assurée par une garantie sur les biens de l'époux<sup>365</sup>. L'union était donc basée sur une séparation des biens propres, excluant le régime légal de la communauté des biens, ce qui pourrait expliquer la présence d'une donation entre époux par testament.

Entre 1872 et 1911, dans les recensements de la population, Jean-Baptiste Moutte était cafetier à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>366</sup>. Ces documents permettent d'apprendre que le couple et leurs enfants ont vécu entre 1876 et 1886 dans un autre logement que celui du café, Rue du Pont, où ils étaient voisins de la sœur cadette de Jean-Baptiste Moutte, Marie Victoire Elisabeth Moutte. Le couple avait une vie plutôt aisée et Jean-Baptiste Moutte est qualifié tantôt de propriétaire et tantôt de cafetier. Ainsi, il semble avoir eu des revenus tirés de plusieurs actifs différents, comme des rentes obtenues grâce à la location de terres à des fins agricoles<sup>367</sup>.

Jean-Baptiste Moutte est décédé le 27 février 1924<sup>368</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Une référence dans les Tables de successions et absences<sup>369</sup> a conduit à une recherche infructueuse dans les registres de mutations.

Jean-Baptiste Moutte et son épouse Alix Rossoline Reygnier ont eu trois enfants :

- Antoinette Elisabeth Moutte,

- Joseph Roger Moutte,

. Jules Moutte<sup>370</sup>, né le 10 février 1881<sup>371</sup> et décédé le 4 août 1881<sup>372</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer.

### **a. Antoinette Elisabeth Moutte**

Antoinette Elisabeth Moutte est née le 15 mars 1864<sup>373</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Elle était le fille de Jean-Baptiste Moutte et la petite-fille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis. Elle a vécu avec ses parents jusqu'à son mariage avec Louis Polycarpe Taurelle, le 21 avril 1898<sup>374</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Ils ont signé un contrat de

---

<sup>365</sup> AD-83 3 E 104/65, article 3.

<sup>366</sup> AD-83 11 M 2/244 1872 pg. 2 ; AD-83 11 M 2/244 1876 pg. 7 ; Archives Départementales du Var, Recensement 1881, Saint-Cyr-sur-Mer, 11 M 2/244, pg. 7 et 8 ; AD-83 11 M 2/245 1886 pg. 6 ; AD-83 11 M 2/245 1891 pg. 4 ; AD-8 11 M 2/245 1896 pg. 11 ; AD-83 11 M 2/245 1901 pg. 4 ; AD-83 11 M 2/245 1906 pg. 14 ; Archives Départementales du Var, Recensement 1911, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311, pg. 6.

<sup>367</sup> AD-83 3PP1291 pg. 300.

<sup>368</sup> AD-83 7E\_117\_18, pg. 21.

<sup>369</sup> AD-83 3 Q 1071, pg. 129.

<sup>370</sup> Jules Moutte est décédé à l'âge de cinq mois et ne sera ni reporté dans le corps de texte ni pas développé.

<sup>371</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1878-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2774R1, pg. 150.

<sup>372</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1878-1882, 2 MI EC 2774R1, pg. 180.

<sup>373</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, 1863-1867, 2 MI EC 2771R1, pg. 60.

<sup>374</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'état civil, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/13, pg. 23.

mariage<sup>375</sup>. Son époux, veuf<sup>376</sup>, était le fils de Joseph Paul Taurel et de Marie Magdeleine Bliou. Son époux était un natif de la commune et était employé<sup>377</sup> lors de son mariage, sans autre précision. Cependant, dans l'acte de mariage, une précision indique, à la ligne 8, que celui-ci résidait sur Marseille. Cette information a laissé supposer qu'Antoinette Elisabeth Moutte avait pu déménager sur Marseille à la suite de son union. Néanmoins, entre 1901 et 1911<sup>378</sup>, le foyer qu'elle forme avec son époux puis ses enfants résidait à Saint-Cyr-sur-Mer. Grâce aux Hypothèques<sup>379</sup>, un déménagement du couple est acté sur Marseille. Cependant, une détérioration des numéros de report pour le Registre des formalités a bloqué la recherche d'information.

Antoinette Elisabeth est décédée le 20 janvier 1922<sup>380</sup> à Toulon. La date et le lieu de décès ont posé des difficultés de recherche. En effet, une des hypothèses de départ, celle d'un décédé sur la ville de Marseille<sup>381</sup>, s'est avérée erronée. Une première recherche, centralisée dans le Var, son département de naissance et lieu de résidence d'une partie de sa famille, menée par le biais des Table décennales de Saint-Cyr-sur-Mer<sup>382</sup> et de de La Cadière<sup>383</sup>, des Tables de successions et absences de Saint-Cyr-sur-Mer<sup>384</sup>, puis, par le jeu des coïncidences<sup>385</sup>, dans les Tables décennales de Toulon<sup>386</sup>, ont montré qu'Antoinette Elisabeth avait fini sa vie dans le Var, dans la ville de Toulon, pour une raison inconnue. Cependant, il faut remarquer que sa tante Marie Victoire Elisabeth Moutte et sa cousine Claire Juliette Joséphine Revest vivait dans cette ville.

---

<sup>375</sup> Archives Départementales du Var, fonds notariaux, Répertoire méthodique des notaires, maître Isnard Gabriel, 1893-1904, La Cadière d'Azur, 3 E 104/133.

<sup>376</sup> AD-83 7 111/13 pg. 23, lg. 3 et 4.

<sup>377</sup> AD-83 7 E 117/13, pg. 23, lg. 7.

<sup>378</sup> AD-83 11 M 2/245 1901 pg. 7.

<sup>379</sup> Archives Départementales du Var, Hypothèque, Répertoire alphabétique des noms et des prénoms, 1931-1955, vol 31, pg. 69.

<sup>380</sup> Etat civil/Archives municipale de la ville de Toulon, Registre d'états civils, acte 121, 20 janvier 1922, copie acte de décès intégrale n°000121/1922.

<sup>381</sup> Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Table décennale 1902-1912, décès, M, Marseille, 201 E TD 4.

<sup>382</sup> AD-83 12 M 1/135 1903-1912 ; AD-83 12 M 1/135 1913-1922 ; AD-83 8 E 860 1923-1932.

<sup>383</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1902-1912, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34 ; Archives Départementales du Var, Table décennale, 1913-1922, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34 ; AD-83 8 E 860 1923-1932.

<sup>384</sup> AD-83 3 Q 1069 ; AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; AD-83 3 Q 1072 ; Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table de successions et absence, 1952-1957, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1073.

<sup>385</sup> La recherche sur Marie Victoire Elisabeth, fille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis a eu pour conclusion inattendu la découverte de la date et du lieu de décès sur la commune de Toulon en permettant de trouver une occurrence du nom de Elisabeth Antoinette Moutte.

<sup>386</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1913-1922, Toulon, décès, 12 M 1/193, pg. 38.

## b. Joseph Roge Moutte



Photographie Saint-Cyr-sur-Mer, quartier de la Gare, Café de la Gare, début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Joseph Roger Moutte était le second enfant de Jean-Baptiste Moutte et d'Alix Rossoline Reygnier, le petit-fils du couple de *de cujus* Jean-François Moutte et Nazarine Elisabeth Décugis. Il était le frère d'Antoinette Elisabeth Moutte. Il est né le 26 mai 1876<sup>387</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Il a douze ans de moins que sa sœur. Son enfance s'est passée auprès de ses parents. Le 11 juillet 1901<sup>388</sup>, il a épousé à Saint-Cyr-sur-Mer Mélanie Marie Antoinette Reygnier. Elle était la fille de François Antoine Reygnier et de Marie Léonie Sidore. Elle exerçait la profession de couturière dans la commune de Saint-Cyr-en-Provence, dont elle était native. Agés tous les deux de vingt-quatre ans lors de leur union, ils étaient majeurs. Néanmoins, l'acte de mariage montre que le futur marié, dans le respect du droit, devait encore avoir le consentement de ses parents. Ainsi, un acte respectueux, datant du 3 juin 1901<sup>389</sup>, chez maître Onésine Rimbeaud a dû être produit par celui-ci afin que le mariage puisse se faire<sup>390</sup>. Cet acte implique un désaccord entre le fils et ses parents au sujet de sa

<sup>387</sup> Archives Départementales du Var, Table décennales 1873-1882, Saint-Cyr-sur-Mer, 12 M 1/135, pg. 7 ; AD-83 2 MI EC 2773 pg. 179.

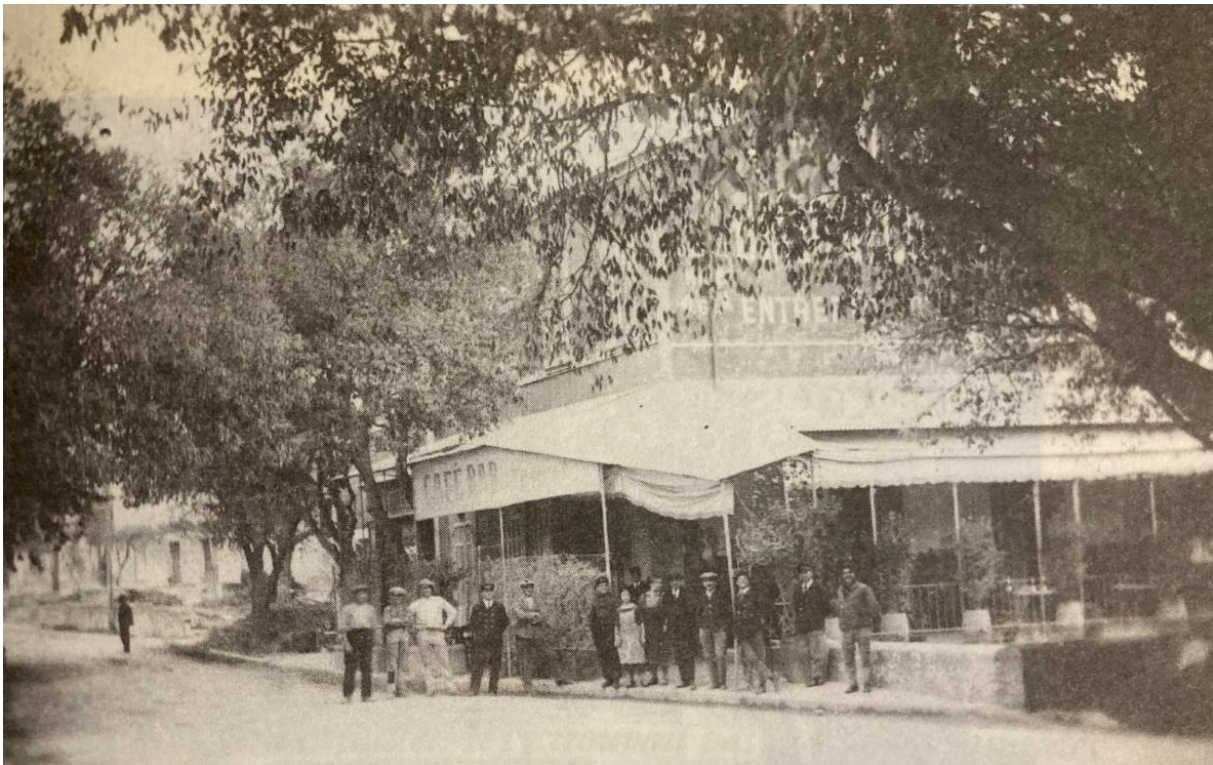
<sup>388</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1898-1902, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/13, pg. 163.

<sup>389</sup> Archives Départementales du Var, Fonds notariaux, Répertoire méthodique des notaires du Var, maître Rimbaud Onésine, 1875-1910, 3 E 92/92.

<sup>390</sup> AD-83 7 E 117/13 pg. 152, lg. 37-47.

relation et de sa future union. De plus, les parents de Joseph Roger Moutte, Jean-Baptiste Pons Moutte et Alix Rossoline Reygnier ne sont pas inscrits sur l'acte de mariage et n'étaient pas présents lors de la cérémonie. La recherche sur l'existence d'un contrat de mariage n'a donné aucun résultat.

Lors de son mariage, Joseph Roger Moutte était déjà cabaretier<sup>391</sup>. Il n'a pas repris l'établissement de son père, qui était lui-même toujours cabaretier Place Portalis mais il a ouvert un établissement Quartier de la Gare, à Saint-Cyr-sur-Mer. Ce café, nommé actuellement *Café du Commerce*, existe toujours au même emplacement. Ainsi, en 1906<sup>392</sup>, il vivait au quartier de la Gare avec sa famille.



Photographie Saint-Cyr-sur-Mer, quartier de la Gare, Café de la Gare, 1930.

De nombreuses anecdotes sur le *Café « Moutte »*, le *Café de la Gare*, sont encore connues aujourd'hui. Ainsi, l'histoire raconte que la première projection d'un film muet, le premier baby-foot, le premier réfrigérateur vendant des sucettes glacées, le premier poste télévision en noir et blanc ainsi que la premier P.M.U se seraient faits au *Café de la Gare*<sup>393</sup>. C'est aussi dans ce lieu de sociabilité que la décision auraient été prise par les viticulteurs de Saint-Cyr de créer leur coopérative en 1925. Le quartier était très animés et dynamiques. Un second café, qui existe aussi toujours, et quelques commerces, installés au pied de l'allée menant à la gare, faisaient de ce quartier un « faubourg » du village de Saint-Cyr. Dans les Matrices

<sup>391</sup> AD-83 7 E 117/13 pg. 179, lg. 8.

<sup>392</sup> AD-83 12 M 2/245 pg. 49.

<sup>393</sup> Bartoli Yves, Saurin Claude, *Saint-Cyr-Les-Lecques, de 1900 à 1970*, 2000.

cadastrales<sup>394</sup>, la recherche effectuée n'a pas pu permettre de définir la date de l'ouverture du Café. De même, étude du Relevé de formalité des Hypothèques<sup>395</sup> n'a pu être réalisé en raison de la détérioration du support.

En 1931<sup>396</sup>, le couple est installé Place Portalis et avait donc déménagé du Quartier de la Gare. Joseph Roger Moutte est décédé le 28 février 1937<sup>397</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer.

## **2. Marie Victoire Elisabeth Moutte, son époux Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, ses enfants, Augustine Françoise Revest et Claire Julie Joséphine Revest**

Marie Victoire Elisabeth Moutte, dite Victorine, était le second enfant de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis. Elle est née le 29 septembre 1842<sup>398</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Présente dans le foyer familial en 1861<sup>399</sup>, elle a épousé le 26 août 1862<sup>400</sup> Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, dit Baptistin, marchand de tissus<sup>401</sup>, sans contrat de mariage<sup>402</sup>.

Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, fils de Jean Joseph Cérès Revest et de Clémentine Olympie Couarde<sup>403</sup>, est né le 1 août 1840<sup>404</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer et est mort le 3 février 1903<sup>405</sup>. Le lieu du décès de celui-ci, renseigné dans la Table des successions et absences<sup>406</sup> consultée pour découvrir la date de son décès ne mène à aucun acte. Une mention manuscrite indiquant « prév[enu] de sa mort le » (?) au dessus de la date et les recherches dans les Tables décennales<sup>407</sup> semble indiquer que le lieu exact du décès n'est pas connu, ni

---

<sup>394</sup> Archives Départementales du Var, Matrices Cadastreales, 1914-1955, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 PP 1294, folio 915, pg. 222.

<sup>395</sup> Archives Départementales du Var, Hypothèques, Répertoire alphabétique des noms et des prénoms, 1931-1955, Saint-Cyr-sur-Mer, 4 Q 0876, pg. 72.

<sup>396</sup> Archives Départementales du Var, Recensement de la population 1931, Saint-Cyr-sur-Mer, 6 M 311, pg. 2.

<sup>397</sup> AD-83 3 Q 1071, pg. 142 ; Archives Départementales du Var, registre d'états civils, 1933-1939, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E\_117\_19.

<sup>398</sup> AD-83 12 M 1/135 1833-1842 pg. 8 ; AD-83 2 MI EC 2767R1 pg. 400.

<sup>399</sup> AD-83 11 M 2/244 1861 pg. 2.

<sup>400</sup> AD-83 12 M 1/135 1853-1862 pg. 19 ; Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1856-1862, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2770R1, pg. 401.

<sup>401</sup> AD-83 2 MI EC 2770R1 pg. 401 lg. 6.

<sup>402</sup>

<sup>403</sup> Dans l'acte de mariage, il est notifié que le lieu de décès de ses parents était inconnu, AD-83 2 MI EC 2770R1 pg. 401 lg. 32-38.

<sup>404</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1833-1842, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2767R1, pg. 308.

<sup>405</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Table de successions et absences, 1892-1911, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1069, pg. 175.

<sup>406</sup> AD-83 3 Q 1069, pg. 175, lg. 9.

<sup>407</sup> AD-83 12 M 1/135 1893-1902 ; AD-83 12 M 1/135 1903-1912.

possiblement la date exacte de celui-ci. Dans le Registre de mutation par décès<sup>408</sup>, sur sa fiche, la mention « décédé » est rayée et remplacée par la mention manuscrite « disparu ».

Fiche de mutation par décès, succession de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest :

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.

SUCCESSION de M. *Revest (Pierre Jean Baptiste Fortuné)*

Le *soi-disant* *Revest (Augustine Françoise)*

agissant en qualité de *Heritière*

declare que M. *Revest (Pierre Jean Baptiste Fortuné)*

âge de *soixante trois ans*

époux de *Mad<sup>e</sup> Marie Victoire Elisabeth Moutte*

exerçant la profession de *rentier*

domicilié à *Saint Leger*

est *disparu*

depuis plus de *vingt ans*

*Le 25 juillet 1903 enregistré le 13/8/19*

En outre les biens meubles, immeubles et de tous autres que le défunt des héritiers et donataires. — Analyser les dispositions testamentaires et les clauses du contrat de mariage. — Désigner les biens dépendant de l'hérédité (1<sup>er</sup> biens appartenant de la communauté, 2<sup>es</sup> biens appartenant en propre à l'auteur de la succession).

*M. Revest laisse comme héritier:*

1<sup>er</sup> La déclarante.

2<sup>e</sup> *Mad<sup>e</sup> Claire Juliette Josephine Revest, épouse majeure sans profession de M. Louis Marius Gabriel Gies, rentier, avec lui domicilié et demeurant à Toulon, cours d'Appel n<sup>o</sup> 7.*

*Le Deputé délégué laisse de plus son épouse: Mad<sup>e</sup> Marie Victoire Elisabeth Moutte, actuellement domiciliée à Toulon, mais elle a renoncé à son droit d'usufruit légal sur le quel des biens composant la succession de son mari suivant acte reçu par M<sup>e</sup> de Casaux Crozet, notaire à Saint Leger, le vingt juillet mil neuf cent trois de dite dame commune en biens avec M. Revest pour s'être marié sans contrat à Saint Leger le dix sept août mil huit cent quatre vingt dix neuf, vingt trois mil huit cent soixante deux.*

*De plus Mad<sup>e</sup> Revest a été déclarée séparée de biens d'avec son mari par jugement du tribunal de la Seine en date du vingt huit mai mil huit cent soixante dix huit, mais aucune liquidation de communauté n'est intervenue entre elle et son mari.*

Table des décès, vol. 169, fol. 140/141

Compte des mutations et reprises

Ville	Chiffre
18	202 +
18	209 +

9

Ne pas écrire dans cette colonne

Fiche de mutation par décès, succession de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest.

<sup>408</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrement, Registre de mutations par décès, succession du 25 juillet 1903, 3 Q 1358.



COLONNE à remplir par LE JUGE-LIQUIDATEUR		COLONNE RESERVEE AU RECEVEUR
Valeur en capital et intérêts - capital des biens immobiliers		
1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Biens composant la communauté ayant existé entre M <sup>r</sup> et M <sup>me</sup> Revest.		
1 <sup>re</sup>	Une maison sise à Saint Gyr, rue du Pont à la vieille fontaine élevée de deux étages élevée sur rez de chaussée. Elle est d'un revenu brut annuel de mille cinquante francs et d'un capital, au dernier vingt de Vingt et un mille francs ci	21.000
2 <sup>e</sup>	Un fonds de commerce de dragées et nouveautés exploité à Saint Gyr dans la dite maison d'une valeur de Vingt Mille francs (prix moyennant lequel il a été vendu à M <sup>r</sup> Binet) ci	20.000
Total des biens composant la dite communauté		
	Quarante et un mille francs ci	41.000
dont la moitié représentée les		
biens composant la succession à M <sup>r</sup> Revest soit		
	Vingt mille cinq cents francs ci	20.500
et qui passent de sa part sous ladite communauté.		
Biens propres		
La déclarante affirme sincère et véritable sous les peines de droit la présente déclaration contenue en deux pages et approuvée sous ce qui suit		
1 <sup>re</sup>	Une maison très petite sise à Saint Gyr quatrième rue du Pont à Le Beaumont la vieille fontaine. Elle est élevée d'un étage sur rez de chaussée et se trouve en face de la maison ci-dessus désignée. Elle appartient en propre au défunt pour l'avoir recueilli dans la succession de son père. Elle est d'un revenu brut de soixante quinze francs et d'une valeur de quinze cents francs au dernier vingt ci	1500
Total des biens déclarés: Vingt deux mille francs ci		22.000
La déclarante affirme sincère et véritable sous les peines de droit la présente déclaration contenue en deux pages et approuvée sous ce qui suit		
A. Revest Le Beaumont, le 17 juillet 1903.		

Fiche de mutation par décès, succession de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, partie 2.

Transcription de la fiche de mutation par décès de la succession de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest :

1. Administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre
2. Formule de déclaration de mutation par décès
3. Succession de M[onsieur] Revest (Pierre Jean Baptiste Fortuné)
4. La soussignée Revest (Augustine Françoise)

5. agissant en qualité de héritière
6. déclare que M[onsieur] Revest (Pierre Jean Baptiste Foruné)
7. âgé de soixante-trois ans
8. époux de Mad[am]e Marie Victoire Elisabeth Moutte
9. exerçant la profession de néant
10. domicilié à Saint-Cyr
11. est ~~décédé~~ à disparu
12. depuis plus de vingt ans  
note en marge sur les même lignes :
  10. [...] de possession des biens de valeur
  11. par acte de [...] m[âîtr]e Lenard du  
12.2 février 1903 enregistré le 13 f[évrier]. 5109
13. M[onsieu]r Revest laisse comme héritiers :
14. 1° la déclarante
15. 2° Mad[am]e Claire Julitte Joséphine Revest, épouse majeure
16. sans profession de m[onsieu]r Louis Marius Guès, rentier,
17. avec lui domicilié et demeurant à Toulon, cours Lafayette n[umér]o 7.
18. Le disparu laisse de plus son épouse Mad[am]e Marie Victoire
19. Elisabeth Moutte, actuellement domiciliée à Toulon, mais celle-ci à
20. renoncer à son droit d'usufruit légal sur le quart des biens composant la
21. succession de son mari suivant acte reçu par m[âîtr]e de Raoulx
22. Crozet, notaire à Saint-Cyr, le vingt juillet mil neuf cent trois.
23. Ladite dame commune en biens avec m[onsieu]r Revest pour s'être
24. mariée sans contrat à Saint-Cyr le
25. vingt-six août mil huit cent soixante-deux.
26. De plus, Mad[am]e Revest a été déclaré séparée de biens d'avec
27. son mari par jugement du tribunal de la Seine en date du vingt-trois
28. mai mil huit cent soixante-dic-huit, mais aucune liquidation de communauté
29. n'est intervenu entre elle et son mari.
30. Biens composant la communauté ayant existé
31. entre m[onsieu]r et mad[am]e Revest :
32. 1° Une maison sise à Saint-Cyr, rue du Pont à la vieille
33. fontaine élevée de deux étages au rez-de-
34. chaussée.
35. Elle est d'un revenu brut annuel de mille cinquante
36. francs et d'un capital, au denier vingt de vingt et
37. un mille francs ci.....21000
38. 2° Un fond de commerce de draperie et
39. nouveautés exploité à Saint-Cyr dans la
40. dite maison d'une valeur de vingt mille
41. francs (prix myennant lequel il a été vendu
42. à m[onsieu]r Bénet ci.....20000
43. Total des biens composant la dite communauté
44. Quarante et un mille franc ci.....41000
45. dont la moitié représente les
46. biens composant la succession de m[onsieu]r Revest soit
47. vingt mil cinq cent francs ci.....20500
48. et qui proviennent de sa part dans ladite communauté.

49. Biens propres :
50. 1° Une maison très petite sis Saint-Cyr
51. Rue du Pont à la vieille fontaine.
52. Elle est élevée d'un étage au rez-de-chaussée et se trouve en
53. face de la maison au dessus dessignée. Elle appartient en propre
54. au défunt pout l'avoir recueillie dans la succession de son
55. père. Elle est d'un revenu brut de soixante-quinze francs et d'une
56. valeur de quinze cent francs au denier vingt ci.....1500
57. Total des biens déclarés : vingt-deux mil francs ci.....22000
58. La déclarante affirme sincère et véritable sous les peines de droit, la présente
59. Déclaration contenue en deux pages et approuvée, trente-
60. Neufs mots rayés nuls.
61. Le Beauset, le 23 juillet 1903.  
A[ugustin]e Revest.

Ce document montre que le couple avait une certaine aisance. Ce document semble confirmer la thèse d'un déménagement à Toulon de Marie Victoire Elisabeth Moutte et de sa fille ainée à la suite du mariage de la fille cadette. Marie Victoire Elisabeth Moutte a laissé toute la succession à ses filles.

Le couple a vécu ensemble, de manière certaine, de 1862 à 1872<sup>409</sup>, date du dernier recensement dans lequel Pierre Jean-Bapastiste Fortuné Revest est présent auprès de sa femme et de ses enfants. En 1866<sup>410</sup>, à la naissance de leur seconde fille, Claire Julie Joséphine Revest, le couple résidait à La Cadière. Durant leur vie commune, Marie Victoire Elisabeth Moutte et son époux ont accueilli Nazarine Elisabeth Décugis, veuve depuis 1870, qui résidait chez eux en 1872<sup>411</sup>. A partir cette période, le couple s'est séparé avec le départ de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, qui semble avoir disparu du domicile conjugal. Cette information est confirmée dans l'acte de mariage de Claire Juliette Joséphine Revest avec la mention de l'absence du père depuis vingt-quatre ans<sup>412</sup>, datant son départ vers 1875. Ce même document nous permet d'apprendre qu'un contact existé, rompu quatre ans avant le mariage de celle-ci<sup>413</sup>. Dans l'ensemble des documents étudiés pour Marie Victoire Elisabeth Moutte, la mention de son statut d'épouse est notée. Cette information a permis de s'orienter vers une séparation de corps car un divorce l'aurait supprimé. Cette hypothèse est confirmée avec le refus de la succession de la communauté des biens de Marie Victoire Elisabeth, toujours légalement épouse et donc héritière de son époux. Le jugement de séparation a été prononcé à La Seyne sur Mer, Tribunal de Toulon, dans le Var, le 23 mai 1878<sup>414</sup>. Une recherche dans les archives de la Justice civile de Toulon<sup>415</sup> n'a donné aucun résultat. Les causes du départ n'ont pas été déterminée.

<sup>409</sup> AD-83 11 M 2/244, pg. 10.

<sup>410</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1863-1867, La Cadière d'Azur, 7 E 29/34, pg. 181.

<sup>411</sup> *Ibid.*

<sup>412</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1898-1902, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E\_117\_13, pg. 74, lg. 42.

<sup>413</sup> *Ibid.*

<sup>414</sup> AD-83 3 Q 1358.

<sup>415</sup> Archives Départementales du Var, Justice, Justice civile, Toulon, 1878, 3 U 20/104.

Après le départ de son époux, entre 1872<sup>416</sup> et 1876<sup>417</sup>, Marie Victoire Elisabeth Moutte s'est trouvée avec ses deux enfants à charge. Pour le recensement de 1886<sup>418</sup>, elle vivait avec son frère cadet Edouard Etienne Moutte comme chef de famille. A partir de 1891 et jusqu'en 1901, la présence de Marie Victoire Elisabeth Moutte à Saint-Cyr est confirmée par les recensements de la populations<sup>419</sup>. Durant cette période, elle exerçait la profession de marchande ou négociante de tissus puis de nouveautés comme chef de famille. Après 1901, sa trace se perd. L'hypothèse est celle d'un départ à Toulon suite au mariage de sa fille cadette, Claire Julie Joséphine Revest en 1899<sup>420</sup> avec un toulonnais.

Marie Victoire Elisabeth est décédée le 18 février 1919<sup>421</sup> à Toulon, sous une civilité différente. En effet, née Marie Victoire Elisabeth Moutte, elle est enregistrée dans de nombreux actes datant de la fin de sa vie sous les prénoms de Marie Victoire Joséphine Moutte ou Marie Joséphine Victoire Moutte<sup>422</sup>. La complexité de la recherche s'est densifiée avec l'enregistrement de son décès sous son nom d'épouse et sous son surnom de Victorine, c'est-à-dire Victorine Revest. L'ensemble des sources étudiées pour résoudre cette égnime ne sont pas citées dans ce mémoire car beaucoup se sont avérées inutiles. L'acte de décès de Marie Victoire Elisabeth Moutte, demandée aux Archives municipales de Toulon, sous l'identité de sa naissance<sup>423</sup> n'a rien donné et la même demande pour l'autre nom n'a pu être effectuée faute de temps<sup>424</sup>.

De son union avec Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest, Marie Victoire Elisabeth a eu deux filles :

- Augustine Françoise Revest,
- Claire Juliette Joséphine Revest.

### **a. Augustine Françoise Revest**

Augustine Françoise Revest était la fille aînée de Marie Vitoire Elisabeth Moutte et de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest. Elle était la petite-fille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.

---

<sup>416</sup> AD-83 11 M 2/244 1872 pg 10.

<sup>417</sup> AD-83 11 M 2/244 1876 pg. 7.

<sup>418</sup> AD-83 11 M 2/244 1886 pg. 8.

<sup>419</sup> AD-83 1 M 2/245 1891 pg. 8 ; AD-83 11 M 2/245 1896 pg 9 ; AD-83 11 M 2/245 1901 pg. 7.

<sup>420</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1898-1902, Saint-Cyr-sur-Mer, 7 E 117/13, pg. 74.

<sup>421</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1913-1922, Toulon, 12 M 1/193, pg. 13.

<sup>422</sup> Cette occurrence se trouve dans le Répertoire alphabétique des noms et prénoms dans les Hypothèques mais aussi dans les Tables de successions et absences, dont les références ont déjà été citée dans la partie de présentation de la recherche sur les descendants.

<sup>423</sup> Annexe 5 : Réponse à la demande de copie de l'acte intégral de Marie Victoire Elisabeth Moutte.

<sup>424</sup> Un changement des modalités des demandes d'actes intégraux de décès en ligne pour la ville de Toulon a rendu inutilisable le formulaire de demande en ligne utilisé pour la première demande sous l'identité de Marie Victoire Elisabeth Moutte qui nécessite maintenant une demande par courrier.

Augustine Françoise Revest est née à Saint-Cyr sur Mer le 10 octobre 1863<sup>425</sup>. En 1901, lors du recensement<sup>426</sup>, elle vivait avec sa mère, à l'âge de vingt-sept ans. Les recherches effectuées pour découvrir un éventuel mariage dans les Tables décennales de Saint-Cyr-sur-Mer<sup>427</sup> et de La Cadière d'Azur<sup>428</sup> ainsi que le Répertoire des droits scellés<sup>429</sup> n'ont abouti à aucunes réponses.

En 1903, lors du décès de son père, Augustine Françoise Revest s'est occupé de la déclaration de succession de celui-ci<sup>430</sup>. Cependant, après cette date, sa trace se perd. L'hypothèse d'un décès ayant été vérifié parallèlement à celle d'un mariage, la thèse la plus probable est celle d'un dénégement à Toulon, à la suite du mariage de sa sœur, tout omme sa mère. Elle y aurait vécu avec sa mère puis seule. Les recherches pour découvrir la date de son décès sont restées infructueuses. Les Tables de successions et absence<sup>431</sup> et les Hypothèques<sup>432</sup> ont aussi été étudiées.

## **b. Claire Juliette Joséphine Revest**

Claire Juliette Joséphine Revest était la fille de Pierre Jean-Baptiste Fortuné Revest et de Marie Victoire Elisabeth Moutte. Elle était la petite-fille de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.

Elle est née le 19 février 1866<sup>433</sup> à La Cadière d'Azur. Entre 1866 et 1872<sup>434</sup>, elle est revenue avec sa famille à Saint-Cyr-sur-Mer, où elle a passé son enfance. Le 17 août 1899<sup>435</sup>, elle a épousé à Saint-Cyr-sur-Mer, Louis Marius Guès, né à Toulon le 11 mai 1859<sup>436</sup>, sans profession, fils de Jean Aurile Audibert Guès et de Eléonore Anne Louis. Les deux époux n'ont souscrits aucuns contrats de mariages. L'absence de son père, dont la résidence était inconnue, est relevée lors du mariage dans la justification de l'absence de consentement du père mais aussi de l'acte respectueux<sup>437</sup>. Un acte de notoriété a du être délivré à la future épouse<sup>438</sup>. L'acte de notorité, relevant des témoignages recueillis par l'officier public, a pour but de contaster un fait par la « commune renommée ». Dans le cas de Claire Juliette

---

<sup>425</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1863-1867, Saint-Cyr-sur-Mer, 2 MI EC 2771R1, pg. 14.

<sup>426</sup> AD-83 11 M 2/245 1901 pg. 7.

<sup>427</sup> AD-83 12 M 1/135 1893-1902 ; AD-83 12 M 1/135 1903-1912.

<sup>428</sup> Archives Départementales du Var, Table décennale, 1893-1902, La Cadière d'Azur, 12 M 1/34 ; AD-83 12 M 1/34 1903-1912 ; AD-83 12 M 1/34 1913-1922.

<sup>429</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Répertoire des droits scellés, 1865-1930, 3 Q art 1076.

<sup>430</sup> AD-83 3 Q 1358.

<sup>431</sup> AD-83 3 Q 1069 ; AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; AD-83 3 Q 1072 ; AD-83 3 Q 1073.

<sup>432</sup> AD-83 4 Q 1076 vol. 31 pg. 65-72.

<sup>433</sup> AD-83 7 E 29/34 pg. 181.

<sup>434</sup> AD-83 11 M 2/244 pg. 7.

<sup>435</sup> AD-83 7 E 117/13 pg. 74.

<sup>436</sup> Archives Départementales du Var, Registre d'états civils, 1859-1859, naissance, Toulon, 7 E 146\_241, pg. 255.

<sup>437</sup> AD-83 7 E 117/13 pg. 74 lg. 40-48.

<sup>438</sup> *Idem.* lg. 39.

Joséphine Revest, cet acte a du servir pour justifier de sa filiation, donc de sa légitimité, et de sa réputation.

Elle est décédée le 3 janvier 1947<sup>439</sup> à Toulon, ville dans laquelle elle est allée vivre après son mariage. Les Tables de successions et absences<sup>440</sup> ont montré l'existence d'une successions sans que la recherche correspondante ne puisse être effectuée faute de temps.

### 3. Edouard Etienne Moutte

Edouard Etienne Moutte était le troisième enfants de Jean-François Moutte et de Nazarine Elisabeth Décugis.

Edouard Etienne Moutte est né le 11 juillet 1847<sup>441</sup> à Saint-Cyr-sur-Mer. Après avoir vécu son enfance avec ses parents, son frère et sa sœur. Après son départ du domicile de ses parents, il a vécu comme célibataire à Saint-Cyr-sur-Mer<sup>442</sup>, exerçant la profession de négociant ou de marchand de vin. Ce métier était directement lié à l'activité de sa famille dans le fonctionnement des cafés au XIX<sup>ème</sup> siècle car ceux-ci étaient en lien direct avec les producteurs. De plus la famille possédait encore des terres agricoles<sup>443</sup>. En 1876<sup>444</sup>, il vivait avec sa mère retraitée. Après le décès de celle-ci, Edouard Etienne Moutte a vécu avec sa sœur Marie Victoire Elisabeth Moutte et ses deux filles<sup>445</sup> comme chef de famille.

Après 1886, sa trace est perdue. Ainsi, il n'a pas de succession ouverte sur Saint-Cyr-sur-Mer<sup>446</sup> et il n'apparaît pas non plus dans les Matrices cadastrales<sup>447</sup>. Le dernier acte trouvé est celui d'une vente sur Saint-Cyr-sur-Mer<sup>448</sup> datant de 1922. Cet acte indique la possibilité d'une vie hors de la métropole, à Oran, en Algérie. La date et le lieu de son décès sont restés inconnus mais des possibilités restent ouvertes.

Relevé de formalité, Contrôle des actes et enregistrements, Case 586 Moutte Edouard Etienne :

---

<sup>439</sup> Archive municipale/ état-civil de la ville de Toulon, copie intégrale de l'acte de décès n° 000010/1947.

<sup>440</sup> Archives Départementales du Var, Contrôle des actes et enregistrements, Table des successions et absences, 1940-1951, Saint-Cyr-sur-Mer, 3 Q 1072, pg. 72.

<sup>441</sup> AD-83 12 M 1/135 1843-1852 pg. 9.

<sup>442</sup> AD-83 11 M 2/244 1872, pg. 3.

<sup>443</sup> AD-83 3 PP 1291 pg. 300 ; AD-83 2 MI EC 2773R1 pg. 179.

<sup>444</sup> AD-83 11 M 2/244 1876 pg. 7.

<sup>445</sup> AD-83 11 M 2/244 1881 pg. 7-8.

<sup>446</sup> AD-83 3 Q 1068 ; AD-83 3 Q 1069 ; AD-83 3 Q 1070 ; AD-83 3 Q 1071 ; AD-83 3 Q 1072.

<sup>447</sup> AD-83 3 PP 1290 ; AD-83 3 PP 1291.

<sup>448</sup> AD-83 4 Q 1271 vol. 319 pg. 148.

CASE N° 586				Moutte				Edouard				Représentant de commerce				Oran S[ain]t-Cyr			
1922	85	3	[oct]bre 1921	vente	1750	[francs]													

Transcription du relevé de formalité d'Edouard Etienne Moutte :

Case 586 Moutte Edouard représentant de commerce Oran S[ain]t-Cyr

1922 85 3 [oct]bre 1921 vente 1750 [francs]

Cet acte montre qu'Edouard Etienne était en vit en 1922 et permet de reserrer une chronologie pour découvrir sa date de décès. Il est possible que le bien vendu était le seul en sa possession, ce qui pourrait vouloir dire qu'il a soldé ses affaires sur la commune. Les hypothèses restent large.

## CONCLUSION

Ce mémoire amène à la découverte de la vie dans un village de la côte varoise, privilégié par sa localisation et par la douceur de sa vie. La famille Moutte est un reflet parlant de l'évolution que l'ensemble des familles locales vont connaître avec le fort attrait de la côte. Nous avons suivi une famille de cultivateurs et artisans, propriétaires de terres agricoles, sans statut ou fonction notable dans la communauté villageoise, et pour les ascendants, ancrés dans leur terroir. L'ouverture du cabaret par Jean-François Moutte a été une étape majeure dans l'histoire de cette famille. D'une part, ses enfants et ses petits-enfants ont repris le flambeau, perpétué et développé l'activité, dans le contexte très favorable du développement touristique de la commune. D'autre part, cette activité laisse à penser que la famille vivait la vie du village en son cœur. Le lieu de convivialité que représentait le cabaret, la taverne ou le café, plaçait la famille au plus près de cette histoire. L'aisance de la famille était à l'image de celle de la bourgade, dynamique avant même son indépendance de La Cadière d'Azur.

Les différentes recherches ont eu pour but de rendre compte de cette histoire familiale. Certaines informations, restées pour l'instant sans réponse, laissent des voies ouvertes pour plus de développement. Le malheur de ces recherches a néanmoins été l'impossibilité d'accéder aux archives municipales qui renferment les informations à la fois de la vie de la commune mais aussi de celle de ces administrés, notamment dans leurs activités professionnelles. De plus, le temps imparti pour la réalisation du mémoire a nécessité la volonté de mettre un arrêt aux recherches afin de laisser le temps à la rédaction. La frustration est celle des généalogistes, à recherche, incessante et toujours renouvelée, de nouvelles informations. La famille Moutte, parallèlement au développement du village, s'est implantée dans le quartier de la Gare, au combien important pour rendre à porter de main le paradis aux touristes. La vie dans le monde paysan, rude, semble se transformer, au cours de la recherche, vers le lieu paisible mais citadin dans l'âme qu'est Saint-Cyr-sur-Mer de nos jours. Dans ce travail, six générations ont été étudiées. Leurs vies successives et leurs histoires, comme un film, mettent à notre portée un petit bout d'histoire.



## BIBLIOGRAPHIE

- Bartoli Y, *Autrefois Saint-Cyr*, Tome 2, A.P.P.L, novembre 1989.
- Bartoli Y., Saurin C., *Saint-Cyr-Les-Lecques de 1900 à 1970*, à compte d'auteur, 2000.
- Bély Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Quatriges-PUF, Paris, 1996.
- Bologne J-C, *Histoire des cafés et des cafetiers*, Larousse, Paris, 1993.
- Broecker R., *La Cadière d'Azur (Var), prieuré de Saint-Côme-et-de-Saint-Damien, Archéologie médiévale*, Tome 16, 1986.  
*Aux origines du Castellet et de La Cadière (Var)*, Toulouse, 1987.
- Charton M. E., *Le magasin pittoresque*, année 1880, Gallica.bnf.fr.
- Decrusy, Jourdan, Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Tome 1559-1589, Frères Plons, Paris, 1829.
- De La Mare N., *Traité de la Police ou l'on trouvera les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent*, Tome 3, Paris, 1779, Gallica.bnf.fr.
- Duckett W., *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1833, Gallica.bnf.fr.
- Giraud Magloire, *Nouvelle étude sur Saint-Cyr-en-Provence, archéologie et numismatique, Bulletin de la Société académique du Var*, Toulon, 1870, Gallica.bnf.fr.
- Giraud de la Bouliè H., *Notices sur la famille Giraud (de La Cadière du Var), Portalis et Gaivoard (du Quercy et de la Provence)*, Avignon, 1907, Gallica.bnf.fr.
- Kosciakiewicz A. N., *Mémoire sur l'épidémie de grippe qui régna en 1837 dans la commune de Saint-Cyr (Var)*, Lyon, 1840, Gallica.bnf.fr.
- Mirroir, Brissot de Warville, *Traité de police municipale et rurale résumant la législation et la jurisprudence de la cour de cassation sur la matière et comprenant, sous la forme d'un règlement modèle, les dispositions usuelles de la police municipale et rurale*, volume 2, Paris, 1846, Gallica.bnf.fr.
- Patau F., Patau M., *Le rail de France, Tome II 1858-1863*, Imprimerie Gautiers-Villars, Paris, 1995.

